



HAL
open science

Quelle place du droit à l'école ?

Lucie Coutelle

► **To cite this version:**

| Lucie Coutelle. Quelle place du droit à l'école ?. Education. 2019. dumas-02171359

HAL Id: dumas-02171359

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02171359>

Submitted on 29 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation »
Mention enseignement du premier degré**

Quelle place du droit à l'École ?

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de master

Soutenu par Lucie COUTELLE le 15 mai 2019

En présence de la commission de soutenance composée de :

Mr Olivier BLOND-RZEWUSKI, directeur de mémoire.

Mr Dominique RICHARD, membre de la commission.

Remerciements

Au terme de la rédaction de ce mémoire, je tiens à remercier les différentes personnes qui m'ont accompagnée durant ces deux années de Master :

- **Monsieur Olivier BLOND-RZEWUSKI**, directeur de recherche, qui m'a conseillée et orientée de manière très régulière.

- **Monsieur Frédéric PELLERIN**, coordonnateur REP et REP+, ainsi que **Madame Claire BERTHAUD**, coordonnatrice au Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD), qui m'ont intégrée au sein du projet « Justice et droit ».

- **Madame Stéphanie COUZINEAU** et **Monsieur Olivier ROVERSI**, enseignants au sein de deux classes impliquées dans le projet « Justice et droit », pour m'avoir permis de venir régulièrement au sein de leur classe assister à des étapes du projet et effectuer mes relevés de données.

- **Monsieur Frédéric MAILLARD**, qui a été mon Maître d'Accueil Temporaire au sein de sa classe de CM1-CM2 durant cette année de Master II et qui a favorisé la mise en place de mon expérimentation.

- Mon père, **Monsieur Pierre COUTELLE**, pour ses conseils et relectures attentives.

- Et enfin les élèves ayant participé à cette expérimentation et en ayant permis le bon déroulement.

Table des matières

Partie 1	5
Introduction.....	5
I – La formation d’un esprit éclairé de l’enfant favorisée par la présence du droit à l’Ecole.....	6
A – L’utilisation du droit dans le cadre de l’éducation à la citoyenneté.....	7
B – Permettre aux enfants de prendre conscience de leurs droits en tant qu’enfants.....	8
C – La question des rapports entre droit et gestion de conflits.....	10
II – Réflexions à propos d’une discipline technique au sein du milieu scolaire.....	10
A – Un choix en termes d’apprentissage à axer du point de vue de l’esprit des textes.....	11
B – La question de la formation des enseignants.....	13
C – Une nécessaire réflexion au sujet des théories du droit à l’Ecole.....	14
Problème de recherche	15
Hypothèses	15
Partie 2	16
I – Une expérimentation ayant pour cadre un projet de grande ampleur et un projet organisable à l’échelle d’une classe.....	16
A – Un projet de grande ampleur : « Classes Justice et droit ».....	16
1 – Un projet rare visant à une sensibilisation au monde judiciaire.....	16
2 – Un projet intéressant des classes de REP et REP+.....	17
3 – L’observation de différentes étapes du projet « Justice et droit ».....	18
a - Principales étapes du projet « Justice et droit ».....	18
b – Observations de certaines phases du projet « Justice et droit ».....	18
B – Une approche accessible du droit dans la classe par l’étude des droits de l’enfant et l’élection de délégués.....	20
1 – Le choix de l’acculturation au droit par le prisme des droits de l’enfant.....	20
2 – Un projet expérimenté dans le cadre d’une classe d’une école rurale et plutôt favorisée.....	21
3 – Une séquence sur les droits de l’enfant associée à un apprentissage de la démocratie par l’élection de délégués de classe.....	22

II – Une expérimentation procédant par pré-tests et post-tests.....	23
A – La phase de pré-tests.....	23
1 – Un recueil de données quantitatif et qualitatif : le questionnaire.....	23
2 – Un recueil de données qualitatif : les entretiens.....	24
B – La phase de post-tests.....	24
1 – Les questionnaires.....	24
2 – Les entretiens.....	25
Partie 3 – Résultats et analyse.....	25
I – Résultats des pré-tests.....	25
A – Résultats quantitatifs des questionnaires.....	25
B – Précision des résultats des questionnaires à l'aide des entretiens.....	28
1 – Des entretiens très différents menés avec les élèves de REP +.....	28
2 – Mise en perspective avec les entretiens effectués avec les élèves d'une école rurale.....	30
C – Conclusions des pré-tests.....	31
II – Résultats des post-tests.....	31
A – Résultats quantitatifs des questionnaires.....	31
1 – Résultats des post-tests au sein des classes participant au projet « Justice et droit ».....	31
2 – Des résultats quantitatifs plus nuancés au sein de ma classe de stage filé.....	33
B – Précision des résultats des questionnaires à l'aide des entretiens.....	34
1 – Entretiens avec les élèves participant au projet « Justice et droit ».....	35
2 – Entretiens menés avec les élèves de ma classe de stage filé.....	36
III - Réponse à la question de recherche.....	37
Bibliographie.....	40
Annexe 1 : déroulé général de la séquence sur les droits de l'enfant (école B).....	41
Annexe 2 : exemples de questionnaires issus des pré-tests.....	43
Annexe 3 : exemples de questionnaires issus des post-tests.....	54
Annexe 4 : trames des entretiens.....	62
Annexe 5 : retranscriptions des entretiens.....	63

Partie 1

Introduction

Le rôle de l'École est souvent interrogé, notamment à propos du fait de savoir s'il s'agit d'un lieu d'instruction ou bien d'un lieu d'éducation. À cet égard, les intitulés du ministère de tutelle ont d'ailleurs varié selon les époques et se font ainsi le reflet des orientations assignées à l'École par les gouvernements successifs. En toutes circonstances cependant, l'École, obligatoire de 6 à 16 ans, prochainement dès 3 ans, constitue le lieu majeur de formation de l'esprit des citoyens de demain, où sont abordés des disciplines et des sujets extrêmement variés.

Il peut alors paraître étonnant que le droit n'y soit que très peu évoqué, d'autant plus dans une société aujourd'hui particulièrement judiciairisée. En effet, la découverte de cette discipline, pourtant nécessaire dans la construction de la citoyenneté, demeure actuellement réservée à une élite ayant suivi des études supérieures juridiques. Ainsi, la majorité des élèves n'a absolument pas conscience du fonctionnement des institutions d'une République au sein de laquelle ils évoluent et ne connaissent pas les principes fondamentaux du droit. Ce constat est d'autant plus navrant que certains d'entre eux pourront être rattrapés par le droit dès l'adolescence, en voyant par exemple leur responsabilité pénale engagée suite à des actes de délinquance.

Pourtant, il y a une forte demande de droit, tant dans la société qu'au sein du milieu scolaire. Cette demande provient à la fois des institutions, des enseignants, mais aussi des élèves. (François Robert, 1999).

Concernant les institutions tout d'abord, il s'est agi de s'interroger sur la nature juridique des mesures disciplinaires ou scolaires. L'ancienne position du Conseil d'État était que ces mesures n'étaient pas considérées comme juridiques mais comme étant des « mesures d'ordre interne » et ne pouvaient faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif. Le Conseil d'État a effectué un revirement de jurisprudence en rendant l'arrêt Kherouaa rendu le 2 novembre 1992. En l'espèce, cette affaire, qui concernait l'interdiction du foulard à l'École, a conduit le Conseil d'État à considérer que cette interdiction ne pouvait plus être qualifiée de « mesure d'ordre interne ».

Du point de vue des enseignants et des élèves, un problème se pose quant à l'écart de nature entre la demande de droit émanant du corps enseignant et celle provenant des élèves. En effet, François Robert souligne que les éducateurs attendent du droit une légitimité renouvelée, afin de les aider à faire face à la remise en cause de leur autorité. En revanche, les élèves regrettent notamment un défaut d'égalité entre adultes et enfants. Ils souffrent de la nature des rapports scolaires et du manque d'authenticité perçu dans l'environnement juridique proposé. Ils considèrent que le rapport entretenu avec le droit est très détaché de celui des institutions (le rôle des délégués de classe au collège n'étant pas assez authentique par exemple).

Ce sentiment d'inégalité est néanmoins plus important au collège qu'à l'école primaire. Par ailleurs, certaines incohérences sont aussi soulignées à propos de la manière dont est pratiqué le droit en classe. Dans ce cadre, Jean Le Gal (2002) milite pour la reconnaissance d'une véritable « dignité de l'enfant » au sein du milieu scolaire.

Ce constat effectué par François Robert fait d'ailleurs écho aux écrits de Janusz Korczak (Korczak et al, 1979) pour qui « *L'enfant ne devient pas un Homme, il en est déjà un* ». Car, si l'École n'est pas un lieu démocratique (le statut du maître n'est pas celui de l'élève et ce n'est pas parce qu'une majorité d'élèves déciderait de ne plus faire de mathématiques que cette discipline disparaîtra), elle doit en revanche être le lieu où se forme l'aptitude à vivre en démocratie. Ceci passe par une « culture juridique » élargie, affermissant tant la demande de droit des enseignants que le souhait des élèves d'une meilleure prise en compte de leurs préoccupations.

Ainsi, il va dorénavant s'agir de s'orienter vers une pluralité de perspectives de recherches visant à répondre à la question suivante : « *Comment faire du droit un atout au service d'une construction objective de la citoyenneté à l'École primaire ?* ».

Répondre à cette interrogation suppose cependant certaines précautions. De fait, si l'on perçoit aisément l'intérêt lié au fait d'introduire à l'école une discipline par nature propice à la réflexion et à la construction chez l'enfant d'un esprit éclairé, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là d'une discipline technique nécessitant préalablement une véritable réflexion quant à la manière de la traiter dans le milieu scolaire (II).

I – La formation d'un esprit éclairé de l'enfant favorisée par la présence du droit à l'École.

Un élève ne peut devenir un citoyen lucide et éclairé s'il n'a pas conscience de son futur statut de citoyen dans la société, d'où la nécessité d'une éducation à la citoyenneté à l'École. Être citoyen implique d'avoir une personnalité juridique et d'être responsable devant la loi. De ce fait, une réflexion quant à l'utilisation du droit dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté est à mener (A). En second lieu, faire preuve d'un esprit éclairé consiste tout d'abord à avoir conscience de ses droits et devoirs. Dès lors, la question des droits de l'Homme doit être abordée à l'École. Cependant, le fait que les enfants disposent de droits qui leurs sont propres n'est pas connu et respecté par tous. Les moins avertis à ce sujet sont les principaux concernés, les enfants. Leur permettre de prendre conscience du fait qu'ils possèdent des droits particuliers, en raison même du fait qu'ils sont des enfants constitue une mission essentielle de l'École (B). Enfin, le droit, par le système judiciaire, vise bien évidemment à réguler les nombreux conflits présents dans la société. Les élèves peuvent être amenés dans le cadre de leur vie personnelle à rencontrer cette justice. Par ailleurs, de nombreux

conflits peuvent voir le jour au sein même de l'École. Ainsi, aborder la question du rapport entre droit et gestion de conflit paraît non seulement pertinent mais surtout nécessaire (C).

A - L'utilisation du droit dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté.

Jean Le Gal souligne le débat qui a lieu concernant l'apprentissage de la citoyenneté par l'enfant. La question se pose de savoir s'il faut, au sein de l'École, considérer l'enfant comme un citoyen, sujet de droit et responsable (allant ainsi dans le sens de la Déclaration de Barcelone de 1990, la Convention des Nations Unies de 1989 ou encore l'Institut Coopératif de l'École Moderne (ICEM)), ou comme un individu qui n'est pas citoyen mais en formation civique. L'École serait alors la forme pédagogique préparant au débat démocratique (Jean Le Gal et Jean-Pierre Rosenczveig, 2008).

Ainsi, de grands pédagogues (Freinet, Dewey, Meirieu) soulignent la nécessité de pratiquer l'exercice du droit pour devenir citoyen (Jean Le Gal et al, 2008). Cependant, au sein de ce débat, est aussi posée la question du « droit à l'enfance », droit qui implique d'être insouciant et peu responsable. Philippe Meirieu (2002) parle bien d'une « spécificité de l'enfance ».

La citoyenneté est aussi interrogée concernant la façon dont elle doit être abordée : un moyen plutôt qu'une fin à l'éducation. François Robert critique la manière dont elle est envisagée, considérant qu'elle renforce la fracture sociale. En effet, l'apprentissage de la citoyenneté constituerait pour certains élèves une « éducation au respect de l'ordre » alors que pour d'autres elle serait un « éveil politique ».

Ainsi, il est nécessaire d'adopter un point de vue qui fera de l'éducation à la citoyenneté un apprentissage chargé de sens pour les élèves. Il s'agira notamment de faire prendre conscience que ce sujet vise à leur garantir des libertés, libertés qui ne devraient pas être oubliées dans l'élaboration des règles de vie de classe, en veillant à bien adapter cet apprentissage, pour qu'il demeure signifiant, à la diversité des publics concernés (François Robert, 1999).

Constantin Xypas contribue lui-aussi à la réflexion concernant cette construction de la société. Il s'interroge quant au fait de savoir si l'École a pour but de former l'Homme ou le citoyen. Selon lui, la socialisation se définit comme étant l'acceptation de règles élémentaires du contrat social alors que la véritable éducation morale revient à la famille. Constantin Xypas s'appuie nettement sur les réflexions de Rousseau (Constantin Xypas, Philippe Meirieu, Guy Avanzini, 2003).

Ainsi, former le citoyen reviendrait à lui inculquer que la volonté générale s'impose aux individus comme une obligation supérieure à laquelle ils ne sauraient se dérober. Ceci passerait par un processus d'intériorisation favorisant une adhésion sans discernement en tout point à cette société.

En revanche, former l'Homme consisterait à l'aider à se forger un jugement autonome, l'autorisant à se détacher de l'avis de la majorité lorsqu'il estime qu'elle se trompe profondément. Constantin Xypas en arrive à la conclusion que l'École peut former l'Homme et le citoyen. Elle peut former les enfants aux concepts de respect et de loi, communs à l'apprentissage de la morale et à celui de la citoyenneté. En effet, la morale favorisera l'apprentissage de la loi intérieure, et par conséquent de la justice, alors que la citoyenneté permettra l'apprentissage de la loi de la cité, et ainsi de la loi à proprement parler (Constantin Xypas et al, 2003). Ainsi, Constantin Xypas souligne le fait que la citoyenneté est une notion polysémique provenant directement de l'Antiquité gréco-romaine. Il en relève quatre dimensions (politique, juridique, éthique et affective) qui interrogent le milieu scolaire.

Pour finir, donner toute sa place au droit au sein de l'École participe pleinement de la construction du parcours citoyen, instauré par la circulaire du 23 juillet 2016 (Eduscol, 2018).

Etre citoyen s'apprend pour partie par la prise de conscience de ses droits, un apprentissage qui débute par la connaissance, par les enfants, de leurs droits propres (B).

B - Permettre aux enfants de prendre conscience de leurs droits en tant qu'enfants.

Selon Jacques Toubon, Défenseur des droits, « *Connaitre le droit, ses droits, est aussi une manière de mieux les faire appliquer* ». Dans ce cadre, il est indispensable que, tout au long de leur scolarité, les élèves disposent d'un véritable accès au droit. Le but est de faire comprendre que le droit n'est pas une série d'autorisations ou d'interdictions, mais une structure essentielle à la vie en société et à leur propre vie. De l'idée de droit découle évidemment l'idée de devoirs : envers soi, envers les autres, envers la société. Il est impératif que l'École permette aux élèves de comprendre d'où proviennent leurs droits et comment en assurer le respect (Jacques Toubon, 2011).

L'enfant est titulaire de droits et obligations et dispose ainsi d'une personnalité juridique. Il peut exiger le respect de ses droits subjectifs, c'est-à-dire de prérogatives qui lui sont conférées du fait de sa personnalité juridique. Ces droits subjectifs concernent son identité et son autonomie patrimoniale.

S'il est titulaire de droits, l'enfant est en revanche incapable juridiquement. Il ne peut ainsi pas exercer lui-même ses droits, cette interdiction s'atténuant cependant au fur et à mesure qu'il approche de l'âge de la majorité. Il s'agit à la fois d'une incapacité civile et juridique.

Définir les « droits de l'enfant » revient à réellement envisager l'enfant comme étant un sujet de droits et non plus comme un objet d'éducation. C'est au XIX^{ème} siècle qu'intervient une prise de conscience de la nécessité de protéger l'enfant. Ce point de vue a été concrétisé juridiquement tout

d'abord par la Déclaration des droits de l'enfant de 1959, puis par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1980 (Dekeuwer-Défossez Françoise, 2004, et Martinetti Françoise, 2002). Aborder ce texte en classe, par exemple à l'aide de livres expliquant la CIDE de manière adaptée aux enfants (Pellaton Michel, & Brizard Patrice, 1999) permettra de faire comprendre aux élèves d'où viennent ces droits qui leurs sont propres. Cette démarche permet à l'élève de développer sa conscience et son estime de soi, ainsi que sa confiance en soi (UNICEF France, 2017).

La CIDE répertorie les droits civils, économiques, sociaux et culturels spécifiques à l'enfant et est gouvernée par quatre grands principes que doivent respecter l'ensemble des droits qu'elle énonce. Sont consacrés : le droit à la vie, à la survie et au développement ; le respect de l'opinion de l'enfant ; le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant (confirmé en France par un arrêt du Conseil d'Etat rendu le 22 septembre 1997) ; la non-discrimination.

Il sera aussi très pertinent en classe de s'intéresser aux organismes protecteurs des droits de l'Enfant, l'Unicef à l'échelle internationale, le Défenseur des droits en France, ce dernier étant particulièrement méconnu.

Ainsi, prendre conscience de ses droits, découvrir la nature des textes dont ils proviennent ainsi que les mécanismes de protection qui existent permettent à l'enfant de se familiariser avec la culture juridique. Par ailleurs, sensibiliser les élèves au droit par le prisme des droits de l'enfant permet de se placer à leur niveau de préoccupation et qu'ils se sentent ainsi directement concernés, facilitant en cela leur mobilisation sur ces questions complexes et, plus généralement, leur appréhension du droit.

Ce faisant, c'est aussi d'une mise en œuvre des programmes scolaires qu'il s'agit, ces derniers invitant à favoriser une réflexion portant sur les valeurs nécessaires au développement du vivre ensemble.

Aborder les droits de l'enfant, et plus largement, les droits de l'Homme, entre dans ce cadre. En outre, aborder les droits de l'enfant fait clairement partie intégrante des programmes scolaires du cycle 2 et du cycle 3. Par ailleurs, depuis la Loi d'Orientation et de Programmation pour la Refondation de l'École du 8 juillet 2013, le terme d'enfant est utilisé au sein du système éducatif, soulignant ainsi que l'enfant ne se réduit pas au seul statut d'élève (Eduscol, 2018).

L'enseignant aura comme objectif que chaque élève s'identifie réellement à ces droits en tant qu'enfant, qu'il comprenne qu'il s'agit bien de droits qui lui sont propres mais qui concernent aussi l'ensemble des enfants du globe.

Pour finir, l'utilisation du numérique peut aussi favoriser la sensibilisation au droit, par exemple en utilisant la plateforme « educadroit » mise en place par le Défenseur des droits (Eduscol, 2018).

Aborder le droit à l'École implique aussi d'aborder un autre aspect traité par le droit, la gestion de conflit, et de le mettre au cœur de la vie quotidienne (C).

C - La question des rapports entre droit et gestion de conflits.

Denis Salas (magistrat, juge pour mineurs, essayiste, directeur scientifique des Cahiers de Justice de l'École Nationale de la Magistrature) affirme que « *c'est un adulte qui est le vecteur de la rencontre des jeunes avec la loi* ». Ce rôle d'introduction de la loi n'est pas réellement joué actuellement à l'École, d'où la nécessité d'y développer une véritable « culture juridique ». Par ailleurs, Denis Salas souligne qu'un véritable défi de la loi règne dorénavant dans certains quartiers populaires. Le vivre-ensemble n'est plus la loi commune. Il estime qu'il serait nécessaire que l'École règle en son sein certains problèmes d'ordre légal. Il souligne par ailleurs la nécessité de faire de la culture un vecteur de l'introduction de la discipline juridique, en montrant, par exemple à partir d'un film, qu'il est possible de répondre à la violence par le droit (Denis Salas, 2017).

De plus, François Robert (1999) milite pour la valorisation de médiation scolaire comme outil permettant l'institutionnalisation des conflits nés au sein de l'École. Or actuellement l'École se limite le plus souvent à rappeler les règles dont l'application n'est pas spontanée. Cependant, ces conflits ne devraient pas être vécus de manière exclusivement négative. Cette institutionnalisation permettrait d'apprendre à travailler de nombreux aspects favorisant des interactions humaines positives : apprendre à écouter, à différer ses sentiments et l'instinct de juger... Un lien peut être effectué avec l'apprentissage de la citoyenneté évoqué précédemment. En effet Christian Le Bart (2003) définit la citoyenneté comme « la posture par laquelle des individus acceptent de s'extraire de leur intérêt particulier pour débattre, au nom de la raison, de l'intérêt, est à l'école, comme ailleurs, un mode de régulation des conflits ».

Bien que l'intérêt d'aborder le droit à l'École ait de nombreux intérêts, il s'agit néanmoins d'une discipline technique dont le traitement au sein du milieu scolaire doit être réfléchi (II).

II – Réflexions à propos du traitement d'une discipline technique au sein du milieu scolaire.

Aborder le droit à l'École ne peut s'envisager sans effectuer une réflexion approfondie sur les sujets à aborder et sur la manière de le faire. De fait, il s'agira dans un premier temps de constater qu'il est préférable d'axer les apprentissages du point de vue de l'esprit des textes. Les apprentissages prendront ainsi plus de sens et éveilleront l'intérêt des élèves (A). Or, peu d'enseignants maîtrisent

les questions d'ordre juridique (B). Enfin, un retour sur les théories du droit, fondatrices quant à la manière d'aborder le droit à l'École, permettra de donner des clefs de compréhension sur la manière d'aborder la discipline (C).

A – Un choix en termes d'apprentissages à axer du point de vue de l'esprit des textes.

Le droit est une discipline immense, prégnante dans tous les aspects d'une société occidentale particulièrement judiciarisée. Il n'est cependant ni envisageable, ni souhaitable d'envisager d'en aborder tous les aspects à l'École, y compris dans le secondaire. Par ailleurs, les juristes ont pour habitude d'employer un langage spécialisé, technique et particulièrement rebutant pour un néophyte.

En conséquence, une réflexion s'impose quant aux aspects du droit à aborder au sein de l'École primaire. Ainsi, François Robert (1999) suggère d'orienter le plus possible les discussions sur les principes et les valeurs soulevés par une question de droit, et non vers sa solution.

Il serait donc plus adapté à l'école primaire de s'intéresser à la substance du droit, c'est-à-dire à ce qui constitue l'ossature des Droits de l'Homme plutôt qu'à des points techniques bien particuliers. Il pourra ainsi s'agir d'aborder les principaux droits et libertés fondamentaux de l'Homme, tels que la dignité humaine, les principes fondamentaux de la démocratie élective ou encore les grands principes gouvernant le droit pénal (principe du contradictoire, présomption d'innocence...).

François Robert souligne la tendance de l'École à effectuer une réification du droit, c'est-à-dire à effectuer un mouvement par lequel l'objet de l'apprentissage se réduit progressivement à une collection d'objets isolés les uns des autres et sans emploi. Le droit, dépourvu de toute substance, ne se résumerait plus ainsi qu'à une liste de normes et d'institutions, sans aucun intérêt pour les élèves. Passer en revanche par une pratique régulière du débat fondé sur des réalités tangibles et significatives empruntant au quotidien des élèves servira parfaitement les intentions de cet apprentissage transdisciplinaire et sera en outre d'un grand intérêt en ce qui concerne l'évaluation.

Par ailleurs, il importerait de lutter contre un mal très présent dans la sphère juridique : le fétichisme de la norme (François Robert, 1999), à savoir le fait de créer un nombre extrêmement important de normes visant à réguler chaque situation particulière. Il est en effet impératif d'éviter de le reproduire au sein du milieu scolaire. Ainsi, lors de la construction d'un règlement de classe par exemple, il vaut mieux privilégier la construction de quelques règles, compréhensibles, lisibles et effectivement applicables.

Deux exemples permettent parfaitement d'illustrer cette réflexion.

Le premier porte sur les travaux de Janusz Korczak et semble incontournable (AFJK, 2015). Médecin-pédiatre et écrivain polonais du début du XXème siècle, il s'est inscrit dans la lignée de la pédagogie active et de « l'École Nouvelle ». Janusz Korczak était aussi un précurseur, tant dans l'instauration de la pédagogie institutionnelle et de « l'autogestion pédagogique » que dans la mise en application des droits positifs de l'Enfant prônés aux articles 12 et 17 de la CIDE. Il a organisé deux orphelinats en Républiques d'enfants, celui de « Dom Sierot » en 1912 et celui de « Nasz Dom » en 1919. Ce pédagogue avait notamment instauré un « Tribunal des enfants » ainsi qu'un « Parlement des Enfants », investissant ainsi les enfants de rôles, les rendant responsables et leur permettant de mettre du sens sur le fonctionnement de la Justice.

Le second exemple tient au fonctionnement d'un projet actuel faisant le lien entre le milieu juridique et l'École. Ce projet intitulé « Classes Justice et droit » concerne des classes de cycle 3 appartenant au réseau REP et REP + d'Angers et est quasiment unique en France.

Le principe de ce projet est de permettre aux élèves d'accéder à une compréhension du fonctionnement du procès pénal, ainsi qu'au Tribunal lui-même, par un parallèle avec la production d'écrits. En effet, les élèves de cycle 3 de différentes écoles sont amenés à rédiger, en réseau, plusieurs nouvelles policières. Ces nouvelles sont ensuite remises à une juriste chargée de les rédiger sous la forme d'un procès pénal. Les procès qui voient le jour seront joués à la fin de l'année scolaire par les élèves en salle d'assise, ce qui donnera l'occasion aux élèves de découvrir les rôles des différents acteurs de la justice française.

Le coordonnateur REP et REP+ distingue quatre principaux objectifs à ce projet : faire prendre connaissance des rouages de la justice ; comprendre comment un fait divers mène à la tenue d'un procès ; prendre conscience du fait qu'il puisse être demandé réparation à des mineurs ; aborder les différents rôles de la justice, qui condamne et protège.

Dans le cadre de ce projet, un juge des enfants vient dans les classes pour expliquer le fonctionnement de son métier aux élèves. Une telle démarche témoigne de la volonté de rapprocher la Justice de l'École et de rendre son fonctionnement beaucoup plus clair aux yeux des enfants.

Ainsi, ce projet implique un nombre significatif de partenaires (des juristes, éducateurs, enseignants et un coordonnateur REP et REP+ sont impliqués). Ce dernier souligne que l'importance de l'effort est perçue par les élèves, ce qui les incite d'autant plus à s'impliquer.

De plus, ils retirent des bénéfices importants d'un tel projet. Tout d'abord, une telle expérience leur offre une approche du droit favorisant une compréhension in situ du fonctionnement de la Justice. Les élèves comprennent ainsi que la Justice n'est pas une question de hasard. Cet éclairage sur le fonctionnement de la Justice est particulièrement marquant en REP et REP+ car certains enfants

peuvent avoir un membre de la famille ou de leur entourage qui y est directement confronté, voire qui est en prison. Cependant, les bénéfices tirés de cette expérience ne se limitent pas à l'apprentissage du droit et à la familiarisation avec le milieu judiciaire mais donnent aussi du sens au fait de collaborer tout en nourrissant leur projet de lecteur.

Pour conclure, ces deux exemples d'appréhensions très concrètes du droit prouvent qu'il est parfaitement possible de faire de l'École un lieu de « droit » dans toutes les acceptions du terme. Ils attestent aussi du fait que les élèves sont capables de se saisir des concepts évoqués. Ils en deviennent même demandeurs dès lors qu'ils y trouvent des repères ainsi qu'une compréhension du fonctionnement du monde qui les entoure.

Cependant, pour être pertinent, crédible et efficient, l'enseignant doit maîtriser les domaines disciplinaires qu'il est conduit à aborder. Il en va de même du droit (B).

B – La question de la formation des enseignants.

Alors même que Denis Salas et Jacques Toubon (*revue Justice et droit à l'École, 2017*) soulignent que les juristes sont peu consultés sur la question de l'articulation entre droit et École, il est intéressant de se pencher sur la question de la formation juridique des enseignants.

Actuellement, la majorité des enseignants n'est pas formée du point de vue juridique. En effet, peu d'entre eux ont effectué des études supérieures juridiques avant de s'orienter vers l'enseignement et le Master MEEF 1^{er} degré ne forme pas à cette discipline, alors même que l'apprentissage du droit figure aux programmes scolaires d'Enseignement Moral et Civique et mériterait d'être plus présent au sein de l'École. Actuellement, cette formation demeure limitée à la protection des enseignants et élèves mais ne porte pas sur le droit et son enseignement (Denis Salas et Jacques Toubon, 2017).

François Robert (1999) qualifie la formation juridique des futurs enseignants d'« insuffisante » et « d'ésotérique ». Dans ce contexte, avoir une connaissance plus aboutie du droit et de ses mécanismes peut constituer un atout pour pratiquer une initiation juridique de qualité et permettre à de nombreux enseignants tentés de fuir par inexpérience l'apprentissage du droit à l'École, de s'atteler avec confiance à cet exercice. En complément de cette formation, il serait nécessaire d'aborder les enjeux didactiques et pédagogiques de l'introduction du droit en classe (débat, jeux de rôles...).

Les enseignants du premier degré sont fortement sensibilisés à une pratique pédagogique lors de leur formation initiale se prêtant très bien à l'apprentissage du droit, éventuellement dès la maternelle : le débat à visée philosophique. Un tel outil permet d'aborder le droit d'une manière qui

peut probablement rassurer un certain nombre d'enseignants. La philosophie permet une « mise en marche » de la pensée des enfants (Michel Tozzi, 2012). Mr Tozzi explique qu'il s'agit « d'initier une entrée dans la réflexion, par le questionnement, la clarification de ses opinions, la conscience de leur origine, leur mise en question en tant que préjugés, la formulation de questions pertinentes, d'ouverture sur une pluralité de solutions possibles, de tentatives de réponses argumentées, etc. ».

Favoriser la pratique de l'oral et la mise en place de débats à visée philosophique en classe permet aussi d'encourager la participation des élèves, ce qui fait précisément partie des droits énoncés par la CIDE (Jean Le Gal et al, 2008). Ainsi, de nombreuses notions juridiques peuvent être abordées à travers des débats philosophiques (la responsabilité, l'intérêt général...), à différents stades d'une séquence. Si le fait de « discuter » ou bien de « débattre » en classe pose question, l'intérêt en tout état de cause est de favoriser le conflit sociocognitif chez les élèves (Olivier Blond-Rzewuski, 2018). Pour ce faire, les modalités pouvant être utilisées sont variées (écrit, oral, individuel, collectif, théâtre...), tout comme les supports (littérature de jeunesse, études de cas, œuvres d'arts...).

Ainsi, si le fait d'aborder le droit à l'école peut inquiéter un certain nombre d'enseignants, il est tout à fait envisageable d'y procéder en effectuant des choix pédagogiques et didactiques adaptés aux pratiques et connaissances juridiques caractérisant chaque enseignant.

Enfin, effectuer un retour sur les théories fondatrices du droit permettrait de confirmer le raisonnement établi jusqu'alors (C).

C – Une nécessaire réflexion au sujet des théories du droit à utiliser à l'École.

En France le droit se fonde essentiellement sur les théories de Hans Kelsen pour qui le droit est un ensemble de normes articulées entre elles sous forme d'une pyramide par des relations très formelles. Le juriste a ainsi la charge d'effectuer un travail de déduction formelle. Il doit comparer la relation entre les normes et la manière dont elles sont appliquées.

Si tout étudiant en droit français connaît le nom de Hans Kelsen, bien peu ont connaissance de celui de Ronald Dworkin, grand philosophe du droit états-unien. Ses théories sont méconnues en France alors même qu'elles pourraient complètement intéresser la manière d'aborder le droit au sein du milieu scolaire. En effet, pour Dworkin, le droit ne réside pas dans des règles mais est « une affaire de principes » et une activité intellectuelle de raisonnement (François Robert, 1999). Il donne une place extrêmement importante aux droits de l'Homme dans sa philosophie. Il n'exclut ainsi pas, le fait d'aborder la morale, ce qui peut tout à fait avoir un intérêt dans le cadre de leçons d'EMC.

Une telle approche, opposée à celle de Kelsen, pourrait sans nul doute utilement alimenter la réflexion des enseignants. En se décentrant des textes normatifs, il serait ainsi possible de mettre à mal le processus de réification du droit qui règne à l'École, et de donner beaucoup plus de sens à cette discipline aux yeux des élèves.

Bien évidemment, le système juridique français étant régi par des textes écrits, il ne s'agira pas de les exclure totalement des apprentissages pour que les élèves comprennent bien le fonctionnement du système judiciaire au sein duquel ils évoluent.

Problème de recherche :

Dans la mesure où le droit, discipline complexe, occupe une place importante dans le fonctionnement de la société actuelle, alors même qu'elle est difficilement intelligible, il semble pertinent de s'interroger sur l'acculturation au droit qu'il serait possible d'effectuer dès l'École primaire. Se pose alors la question suivante : *Quelle familiarisation à la culture juridique est-il possible d'effectuer avec des élèves de cycle 3 ?*

Hypothèses :

- Les connaissances, ou même l'appréhension globale du monde du droit par les élèves, sont certainement particulièrement hétérogènes en fonction du milieu socio-culturel d'où provient l'enfant.

- Le monde du droit constitue probablement un univers particulièrement flou pour une majorité d'élèves, qui disposent probablement pourtant intuitivement, voire empiriquement de certaines connaissances sans être capables cependant de les rattacher à la sphère juridique. Malgré tout, il est possible d'imaginer que ces connaissances doivent être moindres au sein de milieux plutôt défavorisés, notamment dans les classes de REP et REP +.

- Les élèves perçoivent le droit d'abord à travers le prisme de la sanction et de la règle, et non à travers l'idée d'une protection, ou de la nécessité de réguler les rapports humains pour vivre en société, notamment en REP et REP +.

- Néanmoins, la sensibilisation à la sphère juridique peut être envisagée comme un objectif totalement accessible au cycle 3, à la condition de respecter les précautions développées dans la première partie. Il ne s'agit dès lors pas d'envisager d'inculquer aux élèves des connaissances précises sur cette discipline, ce qui serait excessivement exigeant et inutile, mais de leur permettre, par une appréhension globale et précoce des principes régissant le monde du droit, d'acquérir certaines connaissances juridiques à leur portée, leur permettant de solliciter et d'affiner cette conscience et ces connaissances ultérieurement, au cours de leur vie d'adolescents et d'adultes.

Partie 2

I – Une expérimentation ayant pour cadre un projet de grande ampleur et un projet organisable à l'échelle d'une classe.

Aborder le droit au cycle 3 peut s'effectuer de différentes manières. J'ai choisi de m'y intéresser par deux entrées différentes. La première consiste à suivre le projet « Classes Justice et droit » se déroulant tous les ans à Angers (école A). La seconde consiste quant à elle à aborder le droit par un thème concernant au premier chef les élèves, à savoir les droits de l'enfant, en se plaçant ainsi à leur niveau de préoccupation, de connaissance et de compréhension. (école B).

A – Un projet de grande ampleur : « Classes Justice et droit ».

Si ce projet est par-lui-même de nature particulière (1), il intéresse aussi un public précis (2). De ce fait, et dans la mesure où j'ai pu assister à sa mise en œuvre au cours d'une année scolaire, il s'agira d'en détailler les différentes étapes (3).

1 – Un projet rare visant à une sensibilisation au monde judiciaire.

Le projet « Classes Justice et droit » vise à sensibiliser fortement les élèves de cycle 3 au milieu juridique et plus particulièrement à la Justice. Il s'agit d'un projet de grande ampleur, à plusieurs points de vue :

- Il mobilise plusieurs classes sur une grosse partie de l'année scolaire (de novembre à juin).
- Il amène les élèves à réellement sortir de la classe, d'abord en se rendant à la Maison de la Justice et du Droit, puis en salle d'Assises et, enfin, en allant visionner le film réalisé à partir de ce projet au cinéma : « Les 400 coups » d'Angers.
- Enfin, il mobilise différents acteurs de l'Education Nationale (enseignants, coordonnateur REP et REP +) mais aussi des acteurs qui y sont complètement extérieurs. En effet, les élèves sont amenés à travailler avec une juriste et coordinatrice du conseil départemental d'accès au droit, ainsi qu'à rencontrer un Juge pour Enfants. Outre des acteurs directement impliqués dans le monde judiciaire, d'autres acteurs sont invités à participer au projet, notamment des représentantes de la Maison Départementale des Solidarités d'Angers sud.

Ce projet illustre parfaitement un certain nombre de propos développés dans la première partie de cet écrit. Tout d'abord, il participe à la construction d'un citoyen éclairé ainsi qu'à celle du parcours

citoyen de l'élève (Eduscol, 2018). Il concerne directement la question de la gestion des conflits. De plus, ce projet permet de se placer à la hauteur des élèves puisqu'ils en sont acteurs et que le travail d'écriture s'organise autour d'un délit qui serait susceptible de les concerner. Il respecte aussi l'idée selon laquelle il faut aborder le droit par l'esprit des textes, par la compréhension du contenu général des codes, ainsi que par des principes. Par ailleurs, ce projet impliquant de nombreux acteurs, il permet aux enseignants d'être accompagnés dans l'enseignement de cette discipline.

2 – Un projet intéressant des classes de REP et REP+.

Le projet « Justice et droit » intéresse uniquement des écoles primaires, et éventuellement des élèves de 6ème, appartenant au réseau REP et REP + d'Angers, Cette année, quatre classes situées dans trois écoles différentes y ont participé.

Les élèves appartenant au réseau REP et REP + peuvent, globalement, être plus rapidement que d'autres confrontés à des actes de non-respect de la loi, que cela soit dans leur entourage ou leur milieu familial. Il s'agit en l'occurrence d'élèves dont on ne peut exclure qu'ils seront eux aussi susceptibles de procéder à des actes de délinquance dès l'adolescence, certains ayant déjà franchi cette étape dès l'école primaire.

Ainsi, alors que certains de ces élèves pourraient être amenés à avoir maille à partir avec le droit et la Justice dès un très jeune âge, ne sont-ils pas paradoxalement extrêmement peu informés des rouages de ce milieu. Ils n'ont ainsi que très peu conscience de ce qu'est la Justice, de son rôle et de la manière dont elle régule les infractions. Ils ignorent aussi à peu près tout du droit et des règles qui régissent les rapports humains au sein d'une société.

De ce fait, il m'a paru particulièrement intéressant de m'intéresser aux représentations initiales des élèves sur le milieu juridique pour, par la suite, effectuer un point d'étape et voir si ces représentations ont évolué après quelques mois de mise en œuvre de ce projet.

J'ai dans ce cadre été amenée à suivre deux classes de CM1-CM2 appartenant à la même école. Les échanges que j'ai pu entretenir avec les enseignants ainsi que mes observations au cours de l'année m'ont permis de cerner les particularités de ces classes. Ainsi ai-je pu noter qu'un grand nombre d'élèves rencontre des difficultés significatives relatives à la maîtrise de la langue : carences lexicales, difficultés de lecture, problèmes de structuration des phrases, tant à l'oral qu'à l'écrit.

Il importe par ailleurs de noter que chaque classe comporte un chef, ce qui revêt un intérêt particulier dans le cadre d'un projet s'intéressant aux conflits et aux délits.

Consciente de l'opportunité qui m'était offerte de confronter les principes théoriques de l'enseignement du droit à l'Ecole à la réalité d'un projet juridique authentique et riche, j'ai eu à cœur de vivre ce projet de l'intérieur et d'en suivre pas à pas les différentes étapes.

3 – L’observation de différentes étapes du projet « Justice et droit ».

Ce mémoire portera sur les observations effectuées à partir de la réunion de lancement du projet du 4 octobre 2018 jusqu’à la réunion de bilan intermédiaire du projet du 7 février 2019. Ainsi, convient-il en premier lieu d’en présenter les principales étapes (a) avant de détailler le contenu de celles auxquelles j’ai assisté (b).

a - Principales étapes du projet « Justice et droit ».

Le projet s’organise en huit phases distinctes :

1 - Les élèves se rendent à la Maison de la Justice et du Droit d’Angers. Ils y rencontrent la juriste. Le projet leur est explicitement précisé ainsi que différents points concernant le droit et la Justice. Ils simulent ensuite des procès rédigés les années précédentes.

2 – Les éducatrices de la Maison Départementale des Solidarités se rendent quelque temps plus tard dans la classe pour faire le point sur tout ce que les élèves ont appris lors de leur visite.

3 – La juriste se rend dans les classes pour déterminer avec les élèves le thème sur lequel va porter l’histoire qu’ils vont rédiger.

4 – Le coordonnateur REP et REP + intervient à son tour dans les classes à trois reprises afin de rédiger l’histoire.

5 – La juriste transforme l’histoire rédigée par les élèves en procès. Elle demande aux élèves de préciser le profil des protagonistes de l’histoire (âge, description physique, histoire...).

6 – Un juge pour enfants intervient dans les classes afin d’expliquer son métier aux élèves.

7 – Les élèves se rendent en salle d’assises pour jouer le procès issu de l’histoire qu’ils ont rédigée. Toutes les classes ayant participé au projet sont présentes.

8 – Un livret comprenant les scénarios des histoires et procès rédigés par les élèves, ainsi que les scénarios des procès, est publié et remis à chaque élève.

b – Observations de certaines phases du projet « Justice et droit ».

• La visite au sein de la Maison de la Justice et du Droit (MJD) du 23 novembre 2018.

A l’aide de la juriste, les élèves ont été amenés à définir ce que sont la Justice et le droit. Ils ont abordé la notion de règle et le code pénal ainsi que le code civil leur ont été présentés. Par ailleurs, les différents rôles du juge ont été expliqués (sanction, arbitrage, protection) ainsi que la distinction entre contraventions, délits et crimes, tout comme le fonctionnement de la Cour d’Assises. Il a aussi

été expliqué aux élèves en quoi des personnes mineures sont concernées, dès 10 ans, par toutes ces questions et quelles pouvaient être les conséquences à courte et à longue durée. Enfin, le rôle de la punition, comme vecteur de compréhension de sa faute, a aussi été discuté. Ce travail s'est bien évidemment effectué à partir de nombreux exemples concrets. Les élèves ont de plus en plus participé au fur et à mesure de cette rencontre.

Enfin, un tribunal a été créé et les élèves ont joué deux procès, rédigés par l'avocate ou par une classe participant au projet l'année précédente. Il a été difficile pour de nombreux élèves de pleinement s'investir dans leurs rôles, la plupart d'entre eux n'étant ni des lecteurs avertis, ni habitués à jouer un rôle. Ce jeu de rôle a été l'occasion pour eux de se confronter à la difficulté du vocabulaire employé par la Justice et d'appréhender concrètement ce qui sera la finalité de leur projet.

- **Intervention des intervenantes de la Maison Départementale des Solidarités d'Angers-Sud.**

Beaucoup de notions et complexes ayant été abordées à la MJD, il s'est agi de faire le point avec les élèves sur ce qu'ils avaient appris de répondre à leurs interrogations.

- **Intervention de la juriste en classe afin de déterminer le thème qui sera abordé dans l'histoire écrite par les élèves.**

Au sein de l'école A, cette intervention a eu lieu le 18 janvier 2019. Dans chaque classe, la juriste a d'abord amené les élèves à de nouveau distinguer les contraventions, les délits et les crimes. La séance a notamment permis de recueillir les thèmes pouvant être abordés au sein de l'histoire et à imaginer une première ébauche de scénario. De nombreuses idées ont été évoquées mais le thème du harcèlement a finalement été retenu. Les propos des élèves ont montré qu'ils prenaient conscience du rôle de protection de la Justice.

De plus l'enseignante a profité de cette séance pour faire un parallèle entre le thème choisi et les actions de certains élèves au quotidien dans l'école (le thème du harcèlement y étant récurrent).

Un travail similaire a été effectué dans la seconde classe, où le thème du harcèlement a aussi été retenu. Enfin les deux classes ont été réunies pour conclure cette intervention.

- **Les séances d'écritures avec le coordonnateur REP et REP +.**

Afin de rédiger l'histoire servant à ensuite définir un scénario de procès, le coordonnateur REP et REP + est intervenu dans chaque classe pour trois séances d'écritures. J'ai eu l'occasion d'assister à la première séance d'écriture dans l'une des classes, le 23 janvier 2019. Il est intervenu successivement dans les deux classes.

Avant d'écrire, le coordonnateur a revisité toutes les étapes du projet avec les élèves. L'écriture de la trame du scénario a débuté et quatre grandes étapes ont été distinguées, les étapes suivantes devant être imaginées par l'autre classe. Une fois ces quatre grandes étapes dégagées, les

élèves ont dû se répartir pour écrire à propos de chacune d'entre elles. Ils ont ensuite travaillé en autonomie pour écrire individuellement le morceau d'histoire qui concerne l'étape à laquelle ils avaient été affectés.

Pour finir, quatre élèves, chacun ayant développé une partie différente de la trame, ont lu successivement leurs écrits. Une histoire a alors pris forme. Suite à cette séance, chaque enseignant a dû récupérer l'ensemble des cahiers des élèves afin de croiser les différentes histoires et n'en conserver qu'une, tout en conservant la trace de chaque élève au sein de l'histoire finale.

Je n'ai pas eu l'occasion d'assister aux deux séances suivantes d'écritures. Leur but consistait à développer l'histoire et à parvenir à décrire assez précisément chaque personnage. Cette description est nécessaire pour pouvoir imaginer le scénario du procès par la suite.

Outre ce projet « Classes Justice et droit » j'ai par ailleurs décidé de mettre en œuvre un projet de moins grande ampleur au sein de ma classe de stage filé (B).

B – Une approche accessible du droit dans la classe par l'étude des droits de l'enfant et l'élection de délégués.

Il va tout d'abord s'agir d'expliquer le choix d'une entrée par les droits de l'enfant (1), dans un profil de classe différent des classes participant au projet précédent (2), associé à un apprentissage de la citoyenneté par le biais de délégués (3).

1 – Le choix de l'acculturation au droit par le prisme des droits de l'enfant.

Il m'a semblé pertinent de ne pas me limiter à l'étude du projet « Justice et droit ». En effet, ce projet ne concerne que quelques écoles chaque année, uniquement de REP et REP +. Or, je souhaitais étendre mon champs d'étude afin de m'intéresser à la manière d'aborder le droit au cycle 3 sans qu'il ne soit nécessaire de solliciter des acteurs extérieurs à l'Ecole, des moyens financiers et de sortir de la classe. Pour donner corps à cette intention, il m'est apparu utile de mettre en œuvre un autre projet permettant d'expérimenter le fait d'acculturer les élèves au droit tout en étant accessible à tout enseignant d'une classe ordinaire de cycle 3.

Mener une séquence à propos des droits de l'enfant revêtait plusieurs intérêts, en lien direct avec les arguments développés en première partie.

Tout d'abord, aborder la question du droit à travers les droits de l'enfant permet de se placer à l'échelle de l'élève et de susciter ainsi son intérêt, Ensuite, cette démarche permet d'informer les élèves du fait qu'ils ont des droits en tant qu'enfant, et par là même d'aborder de manière plus générale la notion de droit tout en la rendant concrète. La prise de conscience ainsi suscitée favorise

l'éducation à la citoyenneté des élèves. Elle peut même permettre à certains élèves de réaliser que certains de leurs droits, ou ceux d'autres enfants qu'ils connaissent, ne sont pas respectés et de les amener ainsi à s'exprimer.

Acculturer au droit par les droits de l'enfant constitue aussi une porte d'entrée pour aborder le fait que le droit provient de textes accessibles à tous les individus, par l'étude de la CIDE. Ceci rejoint aussi tout à fait l'idée selon laquelle étudier le droit à l'Ecole primaire doit être exclusivement envisagé du point de vue de l'esprit des textes et non de leur lettre.

Il s'agit ensuite d'intéresser les élèves au fait que le droit n'est pas toujours respecté et doit être protégé. De plus, une telle séquence permet de souligner l'aspect protecteur du droit.

Beaucoup de ces apports sont finalement communs à ceux du projet « Justice et droit ». En effet, ce projet participe lui aussi à la construction de la citoyenneté de l'élève. Il aborde indirectement la question de la gestion des conflits dans la mesure où il concerne le non-respect de droits. De plus, aborder les droits de l'enfant permet de se placer à la hauteur des préoccupations des élèves et de les mobiliser. Le contenu de cette thématique demeure accessible pour bon nombre d'enseignants et peut être abordée à l'aide de supports variés (livres, vidéos, débats...).

Déroulé général de la séquence : voir annexe n°1

2 – Un projet expérimenté dans le cadre d'une classe d'une école rurale et plutôt favorisée.

La mise en place de cette séquence sur les droits de l'enfant a été effectuée dans une classe très différente des classes participant au projet « Classe Justice et droit ». Cette classe CM1-CM2 est située dans une commune rurale, à environ vingt minutes d'Angers. Cette école n'est pas classée en REP ou REP +. Il s'agit de ma classe de stage filé, j'y ai donc été présente chaque lundi de fin septembre à fin mars (école B). Je connais donc mieux l'enseignant, le groupe classe, les élèves individuellement, et l'école.

Les élèves proviennent de milieux sociaux généralement plus favorisés que ceux de l'école A. Le niveau scolaire est globalement plus élevé. Il s'agit d'élèves que je sens plus sécurisés et qui ne sont pas habitués à commettre ou voir commettre des infractions, ni à vivre dans une ambiance conflictuelle. Un seul élève de la classe pose de réelles difficultés comportementales. Il n'y a jamais de conflits majeurs en classe ou sur la cour de récréation occasionnant des règlements de compte par la violence.

Il est intéressant de comparer l'appréhension du milieu juridique de ces élèves avec celles des deux classes de l'école A, a priori ainsi qu'a posteriori de la séquence.

L'expérimentation menée dans cette classe ne s'est cependant pas limitée à une séquence portant sur les droits de l'enfant (3).

3 – Une séquence sur les droits de l'enfant associée à un apprentissage de la démocratie par l'élection de délégués de classe.

Au sein de cette école, l'acculturation au droit ne s'est donc de fait pas limitée à la séquence sur les droits de l'enfant. Elle s'est aussi enrichie d'un apprentissage de la démocratie par l'élection de délégués. Cette élection a aussi concerné les classes de CP et de CE1-CE2. Deux délégués, ainsi que des suppléants ont été élus dans chacune de ces classes, en respectant la parité. Les élèves de Grande Section ont, par la suite, été inclus dans ce projet.

L'intérêt de cette élection de délégués réside dans le fait que les élèves élus ont été réunis à plusieurs reprises au cours de l'année par le directeur, afin de discuter de leurs projets. Les prises de décisions auront de fait pu impacter concrètement la vie de l'école dans la mesure où un budget d'environ 200 euros a été alloué par la commune.

Pour préparer l'élection des délégués, un temps de discussion a d'abord été pris en réunissant les classes de CE1-CE2 et de CM1-CM2. Afin d'expliquer le rôle du délégué, les enseignants ont effectué un parallèle avec le Conseil d'Ecole.

Par la suite, au sein de la classe de CM1-CM2, une campagne électorale a eu lieu. Les candidats ont été invités à présenter un affichage et à convaincre la classe de voter pour eux. Ces présentations ont été de qualité très disparates, certains élèves se contentant de lister quelques idées matérielles quant d'autres procédaient à une présentation générale de leurs intentions et se positionnaient en véritables représentants de la classe. Des profils variés d'élèves se sont présentés.

Je n'ai pas pu assister à l'élection des délégués. Une réunion de délégués a eu lieu peu de temps après. Après discussion, certaines des idées qui ont émises ont été retenues et mises en place. Au cours de l'année, d'autres réunions ont été organisées entre les délégués et le directeur. Les élèves de Grande Section étaient aussi invités à observer ces échanges et à participer s'ils le souhaitaient. Le directeur de l'école note le fait que les délégués proposent des idées à la fois originales et réalisables sans être trop onéreuses. Le lien est entretenu avec la mairie lorsque des décisions prises par cette dernière leur pose question (par exemple : la taille excessive d'un arbre de la cour de récréation). En revanche, les propositions viennent exclusivement des délégués, le reste de la classe n'est pas consulté et n'a finalement été réellement impliqué qu'au moment des élections. Il sera intéressant d'interroger l'impact que cela a eu sur le ressenti des élèves non-délégués grâce aux entretiens.

Il va maintenant s'agir de détailler la procédure d'expérimentation choisie (II).

II - Une expérimentation procédant par pré-tests et post-tests.

J'ai ainsi voulu vérifier dans quelle mesure sensibiliser les élèves au droit est envisageable et de quelle manière peut se traduire cette familiarisation. De ce fait, j'ai décidé d'utiliser une méthodologie impliquant une phase de pré-tests et une phase de post-tests.

La phase de pré-tests s'est déroulée en novembre (A). J'ai ainsi pu recueillir les représentations initiales à propos du droit et de la Justice des élèves des deux écoles. Par la suite, le projet « Justice et droit » a débuté et les élèves ont vécu les différentes phases décrites précédemment. Au sein de ma classe de stage filé, j'ai mené la séquence sur les droits de l'enfant et j'ai observé ce qui se passait dans l'école concernant les délégués. L'élection des délégués s'est déroulée avant la phase de pré-tests. Enfin, la phase de post-test a eu lieu entre fin janvier et début février, l'objectif de cette phase étant d'observer la qualité et la nature de l'éventuelle familiarisation à la culture juridique ayant été effectuée auprès des élèves (B).

A- La phase de pré-tests.

La phase de pré-tests visait à recueillir les représentations initiales des élèves sur plusieurs aspects de la thématique du droit et de la Justice. J'ai décidé de l'organiser en deux étapes :

- un questionnaire adressé aux trois classes (exemples en **annexe 2**).
- des entretiens avec quelques élèves de chaque école (retranscriptions en **annexe 5**).

Ce pré-test commun permet de se rendre compte des éventuelles similitudes et différences de représentations initiales en fonction des élèves et des écoles.

1 – Un recueil de données quantitatif et qualitatif : le questionnaire.

Un questionnaire commun a été adressé aux élèves de deux écoles et a été complété par cinquante-quatre élèves au total, ce qui lui confère une dimension quantitative significative. Cependant, s'il était pour l'essentiel composé de questions fermées, il comportait aussi de nombreuses questions ouvertes, lesquelles ont permis aussi de lui conférer une dimension qualitative.

Ce questionnaire étant commun aux deux écoles, j'ai proposé un panel de questions permettant d'aborder différentes thématiques à propos du droit et servant de base aux projets distincts qui allaient être menés avec ces classes. Les thèmes abordés étaient les suivants :

- Des définitions de termes concernant le milieu juridique.

- Le monde du droit (métiers, utilité, règles écrites...).
- L'égalité face au droit et l'existence de droits propres aux enfants, associées à des exemples concrets.
- La gestion de conflits, dans la société et dans la classe.
- La citoyenneté, dans la société et dans la classe.

2 – Un recueil de données qualitatif : les entretiens.

J'ai effectué des entretiens avec quatre élèves de l'école A et deux élèves de l'école B. Ces entretiens avaient pour but d'apporter une dimension plus qualitative à mon recueil de données. Ils se sont déroulés avec des élèves aux profils variés. Les entretiens ont duré entre douze et trente minutes en fonction des élèves, avec un étayage plus ou moins marqué de ma part.

Concernant le contenu des entretiens, j'avais préalablement préparé un certain nombre de questions structurant l'entretien à partir des thèmes abordés dans le questionnaire. Je me suis cependant attachée à être au plus près fidèle aux propos tenus, ce qui m'aura parfois conduite à m'écarter de la trame initiale.

Suite à cette phase de pré-tests de novembre 2018 s'est déroulée la phase de post-tests à la fin du mois de janvier et au début du mois de février 2019 (B).

B – La phase de post-tests.

Suite à la phase de pré-tests, le projet « Justice et droit » a débuté. En parallèle, j'ai mené une séquence sur les droits de l'enfant dans l'école B et les délégués ont été investis de leur rôle.

Mon objectif était alors de mesurer le niveau d'acculturation des élèves au droit, et ce qu'ils en avaient retenu ou ressenti lors des deux mois précédents. Il s'agissait en l'occurrence de mesurer l'évolution de la pensée de chacun à partir des représentations initiales, pour l'ensemble des élèves à partir des questionnaires, de façon plus individualisée à travers les entretiens.

Pour mesurer ce différentiel, j'ai donc décidé de proposer de nouveau des questionnaires aux trois classes (1), et de m'entretenir parallèlement avec les élèves déjà sollicités auparavant (2).

1 – Les questionnaires.

Dans la mesure où les élèves des deux classes ont vécu des projets très différents, il était préférable de leur proposer un questionnaire distinct (exemples en **annexe 3**) afin de mieux cerner leurs évolutions respectives.

Thématiques abordées au sein des deux questionnaires	
Ecole A (« Justice et droit »)	Ecole B
<ul style="list-style-type: none"> - des définitions concernant le milieu juridique. - sentiment d'avoir évolué depuis le début de l'année ou non. - le monde du droit (métiers, utilité, règles écrites...). - l'égalité face au droit et exemples concrets. - la gestion de conflits dans la société. - la citoyenneté, dans la société et dans la classe. 	<ul style="list-style-type: none"> - des définitions concernant le milieu juridique. - sentiment d'avoir évolué depuis le début de l'année ou non. - le monde du droit (utilité, règles écrites). - droits spécifiques aux enfants / respect / protection. - la citoyenneté, dans la société et dans la classe.

2 – Les entretiens.

Comme précédemment, les entretiens ont été conçus selon une trame similaire aux questionnaires (retranscriptions en **annexe 5**). Je me suis cependant attachée à poser des questions plus personnelles aux élèves (ressenti vis-à-vis de ma séquence sur les droits de l'enfant ou sur les délégués, sensation d'avoir évolué ou non, envie de jouer lors du procès...). Concernant le projet « Justice et droit », je leur ai demandé de m'expliquer le déroulé du projet afin d'évaluer ce qu'ils en ont compris à titre personnel et discuter de leur ressenti.

Procéder de cette manière m'aura permis d'effectuer une double-évaluation dont les résultats seront ensuite analysés. En la circonstance, il s'est agi de :

- Mesurer l'évolution de la pensée de chaque élève par rapport à celle son groupe-école et, plus largement, par rapport à celle des trois classes.
- Mesurer l'évolution de la pensée de chaque élève par rapport à ses convictions personnelles du mois de novembre.

Partie 3 - Résultats et analyse.

Dans un premier temps, s'intéresser aux résultats des pré-tests (I) permettra de percevoir ce que sont les représentations initiales des élèves. Dans un second temps, les éventuelles évolutions pourront être analysées grâce aux résultats des post-tests (II).

I – Résultats des pré-tests.

A – Résultats quantitatifs des questionnaires.

Quelques remarques préalables :

- Les résultats des questionnaires sont globalement similaires au sein des deux écoles. Il est donc pertinent de les traiter de manière globale, en effectuant cependant le cas échéant les nécessaires distinctions.

- Si les principales idées qui ressortent sont les mêmes, les élèves de ma classe de stage filé ont globalement fait preuve d'une meilleure qualité d'expression écrite pour les formuler.

- Les élèves ont dans l'ensemble bien compris la nature de l'exercice. Ils ont cherché à justifier leurs réponses lorsque ceci était demandé mais n'ont pas hésité à écrire ou cocher « je ne sais pas » lorsqu'ils manquaient d'idées. Ainsi, certains questionnaires sont particulièrement fournis quand d'autres attestent de la vacuité des connaissances de certains. L'ensemble des élèves ayant fait preuve d'honnêteté intellectuelle et s'étant investi dans l'exercice, la lecture de ces questionnaires s'est révélée très riche.

Du point de vue des contenus :

Concernant la notion de « droit », des éléments de définitions ressortent déjà des réponses des élèves, tels que le fait de « pouvoir faire quelque chose » ou « la distinction entre « un droit » et « le droit » », ainsi que des valeurs rattachées au droit (liberté, égalité, droits de l'Homme...). Une part non-négligeable d'élèves atteste toutefois du fait de ne pas avoir d'idées sur cette notion, notamment au sein de l'école de REP +.

La notion de « Justice » est apparue comme étant plus floue pour la majorité des élèves. Cependant, diverses idées ressortent tout de même, de nouveau à travers des valeurs (paix, égalité...), ainsi qu'à travers la distinction entre « juste » et « injuste », notamment pour les élèves de REP +. Si pour ces derniers, la « Justice » s'assimile aussi aux forces de l'ordre, l'idée « d'hommes de la Justice » ou d'un tribunal apparaît en revanche au sein de ma classe de stage filé.

Il est flagrant que les élèves des deux écoles ont la même perception du rôle de la Justice et du droit. Il est intéressant de constater que, contrairement à ce que j'imaginai au départ, une extrême minorité d'élève considère que le droit et la Justice servent uniquement « à punir et interdire ».

A propos des métiers concernant le droit, ce sont les élèves de REP + qui ont exprimé le plus d'idées, la part de « je ne sais pas » étant assez importante dans ma classe de stage filé. Certaines idées concernent le milieu judiciaire, d'autres le milieu politique. D'autres, telles que la Mairie ou le Préfet, ne sont pas purement juridiques mais s'y rattachent néanmoins et sont de ce fait très intéressantes aussi. Il est aussi très évocateur de constater l'assimilation, notamment effectuée par les

élèves de REP +, entre le droit et les forces de l'ordre et le droit et les enseignants.

Concernant le fait de savoir si tous les êtres humains ont les mêmes droits, les justifications des élèves apportent un réel éclairage sur leur pensée. Si un certain nombre d'élèves répond directement « oui » à la question, en justifiant ce oui par l'idée d'égalité entre tous, une part importante d'élèves répond par un « non » qu'il convient d'interpréter ainsi : « il faudrait que cela soit oui mais cela n'est pas le cas dans les faits ». Cependant, certains élèves répondent réellement « non » à cette question, en justifiant leur réponse par l'idée selon laquelle chacun choisit ses droits, ou bien par celle selon laquelle les êtres humains n'ont pas les mêmes droits car ils sont différents. Cette dernière n'est pas majoritaire sans être marginale pour autant.

Il est flagrant que l'idée de l'existence de « droits de l'enfant » n'est pas évidente pour les élèves. Une nette majorité d'entre eux estime qu'il n'existe pas de droits supplémentaires pour les enfants (67% en REP + !). La majorité des élèves a tout de même répondu « oui » dans l'école B.

Les élèves ont aussi été invités à donner des exemples de droits qu'ils pensent avoir, ainsi que des choses qui sont interdites.

Concernant les droits, de nombreuses idées sont apparues, au premier rang desquelles le fait « d'aller à l'Ecole » (majoritaire), suivi du droit de jouer puis du droit de manger. Très peu d'élèves ne savaient pas quoi répondre.

A propos des « interdictions », les idées ont de nouveau foisonné, 75% des réponses proposant des faits pénalement répréhensibles et 20% des interdictions qui le sont d'un point de vue d'enfant. Les principales idées qui ressortent sont relatives à la violence et au fait de tuer.

Ensuite, deux questions abordaient la résolution de conflits. Le fait de répondre « oui » était plus marqué au sein de l'école de REP +. La grande majorité des élèves considère nécessaire de résoudre les conflits au sein des deux classes, afin qu'ils n'empirent pas.

S'est alors posé la question de la gestion des conflits au sein de la classe. Au sein des deux écoles, il y a plus d'élèves qui pensent qu'il y a beaucoup de conflits dans la classe, même si ce chiffre est plus important au sein de l'école de REP + (53% des réponses). Pourtant, si j'ai bien souvent assisté à des conflits violents au sein de l'école A, ils étaient presque inexistantes dans l'école B. Concernant la manière de résoudre les conflits, le passage par la personne adulte est très marqué au sein des deux écoles. Viennent ensuite le fait de discuter, éventuellement en faisant appel à d'autres élèves, et les punitions.

J'ai aussi recueilli les représentations des élèves concernant la provenance des règles et des

droits communs à tout le monde. Une majorité d'élèves a estimé que ces règles « sont écrites dans des textes que tout le monde peut lire ». Un tiers des élèves a répondu ne pas savoir. Si peu d'élèves pensaient qu'il n'y a pas de règles ou de droits communs à tout le monde, un certain nombre d'entre eux a estimé que ces règles n'étaient pas écrites et qu'on applique uniquement celles que l'on connaît.

Le dernier point abordé au sein des questionnaires concerne la question de la citoyenneté. Une majorité d'élèves n'a pas su définir le mot « citoyen ». Cependant, certains élèves de l'école B ont proposé beaucoup plus d'idées appropriées.

En conséquence, concernant le fait de savoir si les élèves se percevaient comme des « citoyens de la classe » les élèves ont en majorité répondu ne pas savoir. Seuls des élèves de l'école A ont répondu « non ». Dans ma classe de stage filé, le fait de faire partie du groupe-classe, de respecter des règles et même d'être « dirigés », selon leurs termes, par l'enseignant est ressorti.

B – Précision des résultats des questionnaires à l'aide des entretiens.

Afin de faciliter la comparaison avec les résultats des post-tests, il va s'agir d'étudier successivement le contenu des entretiens des élèves membres de l'école participant au projet « Justice et droit » (1) puis ceux des élèves de ma classe de stage filé (2).

1 – Des entretiens très différents menés avec les élèves de REP +.

Les quatre entretiens se sont déroulés de manières très différentes. Ils ont été plus riches avec les élèves E1 et E2, ces dernières ayant déjà des idées sur les thématiques abordées, les exprimant avec facilité et y portant de l'intérêt. L'entretien avec l'élève E3 s'est révélé extrêmement laborieux. Enfin, l'élève E4 était volontaire mais limitée par sa maîtrise de la langue et par le fait qu'il s'agissait globalement de notions excédant sa capacité de réflexion et de discernement. Cette disparité des profils s'est révélée très riche pour illustrer les différentes tendances présentes dans les questionnaires.

Ces élèves ont exprimé le fait que, pour eux, le droit évoque l'idée d'une permission, de pouvoir faire quelque chose. Leurs propos sont demeurés hésitants. L'élève E1 a néanmoins évoqué le terme « règles » et l'élève E2 l'idée de vivre-ensemble.

Le terme de « Justice » a été globalement plus difficile à définir pour ces élèves. Grâce à un étayage oral, les élèves E3 et E4 ont pu distinguer les idées de « juste » et « d'injuste », ce qui est juste étant plutôt quelque chose de bien alors que ce qui est injuste est « ce qui énerve » ou « des problèmes à régler ». Les élèves E1 et E2 ont poussé la réflexion plus loin, en évoquant déjà, avec

leurs mots, les idées d'égalité, de recherche de la vérité de manière impartiale ou de respect des lois. L'élève E2 a évoqué le fait de punir, de réparer ses erreurs mais sans abus.

La question des métiers liés au droit n'a pas été abordée avec tous les élèves mais l'élève E1, après avoir proposé des professions qui sont rattachées au droit, a expliqué le fait qu'elle pense que le droit concerne d'autres disciplines puisque sa sœur, étudiante en médecine, étudie aussi du droit.

Il est intéressant de constater que tous ces élèves étaient perdus quant au fait de savoir ce qui peut globalement se passer suite à une infraction, évoquant à la marge la police ou le fait de se réconcilier. Seule l'élève E1 a pu prolonger sa réflexion en mentionnant le fait d'aller en prison ainsi qu'en évoquant des acteurs d'un procès (victime, accusé, avocat). Elle ne savait néanmoins pas quelles autres sanctions, hormis la prison, étaient envisageables.

En ce qui concerne le fait de se renseigner sur ce qui est autorisé, interdit, protégé etc..., les réponses des élèves ont été très différentes. Les élèves E3 et E4 ont répondu de manière très confuse, l'élève E2 a plutôt évoqué le fait de ne pas « rendre justice soi-même ». L'élève E1 a davantage envisagé de se renseigner sur internet ou dans un « livre avec les lois ».

A la question traitant des conflits, les élèves ont assimilé ce terme à l'idée de désaccord, voire de violence. L'élève E4 a expliqué qu'il lui arrive de se battre et qu'il a déjà été blessé. Il assimile le droit à une punition. Les élèves E2 et E3 n'ont pas su expliquer la place du droit dans le conflit.

L'élève E1 a soutenu un point de vue différent et a su étayer sa réflexion. En effet, elle a d'abord évoqué le fait de régler les conflits par la discussion sans céder au fait d'insulter pour ne pas admettre ses torts. Elle a expliqué que : « la police allait intervenir puis le tribunal où le juge doit écouter les deux parties pour comprendre ce qui s'est passé ». Pour elle, si la personne ne veut pas comprendre, elle est sanctionnée par une amende ou en allant en prison, il n'y a pas d'autres possibilités. Cette élève estime que le droit peut résoudre les conflits étant donné que tout le monde doit être soumis aux mêmes règles et que le juge ou l'avocat doit intervenir en cas de conflits.

Les quatre élèves ont aussi évoqué le fait qu'il y a de nombreux conflits sur la cour de récréation, avec un clivage de comportements entre filles et garçons, ces derniers étant violents de manière récurrente.

Les élèves ont tous pu faire état de quelques idées de droit, un étayage de nouveau conséquent ayant été nécessaire avec l'élève E3. Les élèves E1 et E2 ont mentionné le fait de se faire comprendre ou d'être entendus. Par ailleurs, ces élèves sont unanimes pour affirmer que les adultes ont plus de droits que les enfants, l'élève E2 ayant précisé que c'est parce qu'elle pense qu'ils sont plus conscients de ce qu'ils font. Elle trouve en revanche que les enfants sont plus protégés. Concernant les notions de devoirs ou d'interdits, les élèves n'ont pas évoqué de faits pénalement répréhensibles.

Enfin, les élèves E3 et E4 n'ont pas exprimé d'idées pour définir le terme « citoyen ». L'élève E1 et l'élève E2 ont proposé deux définitions différentes, celle de l'élève E1 se rattachant au fait d'avoir des droits et de respecter la Justice, celle de l'élève E2 se rapportant plutôt au vivre-ensemble, à la communauté, quelle que soit son échelle. A partir de ces définitions, elles ont toutes les deux transposé leurs idées à l'échelle de la classe.

2 – Mise en perspective avec les entretiens effectués avec les élèves d'une école rurale.

Contrairement aux élèves de l'autre école, ces deux élèves n'ont pas du tout été capables de définir le terme « droit » d'un point de vue juridique. Définir le terme « Justice » n'a pas été plus simple pour l'élève E6, qui n'a mentionné que le clivage entre juste et injuste. L'élève E5 a en revanche aussi exprimé immédiatement le mot « guerre », puis le fait de rendre justice et de vivre en paix. Elle a pu faire le lien entre ces idées et le fait de rendre justice au sein d'un tribunal. Elle a évoqué l'aspect protecteur et l'aspect éducatif de la Justice, tout comme avait pu le faire l'élève E2. Comme pour d'autres élèves, la prison semble être pour elle la seule punition imaginable.

La notion de conflit n'est pas envisagée tout à fait de la même manière par ces élèves que par ceux de REP +. On y retrouve l'idée de disputes, de désaccords mais la violence y est moins prégnante. Toutes deux estiment que le droit peut être utile concernant les conflits graves, l'élève E6 ayant évoqué les gendarmes et la prison. En revanche, cette dernière semble penser que tous les conflits qui concernent les enfants sont réglés uniquement en s'adressant aux adultes. Concernant la classe, elle considère l'ambiance de classe bonne mais ponctuée régulièrement de conflits.

L'élève E5 a pu évoquer, non sans difficultés, quelques idées illustrant le fait de disposer de droits (rester seule, faire ses leçons...). Les interdictions auxquelles elle a pensé auront été du même ordre. Concernant les droits de l'enfant, cette élève ne pense pas que les enfants aient les mêmes droits dans le monde entier et considère en outre que, si les enfants ont des droits, on ne leur permet de les exercer. L'élève E6 a un avis qui rejoint celui des élèves de l'autre école à ce sujet. Elle pense qu'il n'existe pas de droits de l'enfant, mais plutôt des « droits de l'adulte ».

Je me suis ensuite intéressée à leur perception des délégués. Toutes deux perçoivent bien le rôle de représentants de la classe que tiennent les délégués ainsi que le fait de proposer des idées et de les mettre en place. Ces deux élèves auraient aimé tenir ce rôle. Toutes deux évoquent le fait que les décisions sont prises dans le cadre de réunions entre le directeur et les délégués. Seule l'élève E5 mentionne un évènement ayant été mis en place suite à l'une de ces réunions.

Enfin, concernant la notion de citoyenneté, l'élève E6, tout comme les élèves E3 et E4, n'a pas su la définir, bien qu'elle ait souvent entendu ce mot. En discutant, elle a rattaché ce terme au « vivre-ensemble ». En revanche, l'élève E5 associe ce terme au respect (de la religion des autres, de leurs choix...) et au fait de ne pas critiquer, ce qu'elle parvient à appliquer à l'échelle de la classe.

C – Conclusions des pré-tests.

Comme envisagé dans les hypothèses, le degré de conscience vis-à-vis des concepts de droit et de Justice apparaît très hétérogène. Cependant, ce clivage, supposé très net entre des élèves de REP + et des élèves plutôt favorisés, s'est révélé quasi-inexistant.

Par ailleurs, la vision du droit perçue exclusivement à travers le prisme de la sanction et de la règle est aussi bien moins importante que ce je pouvais imaginer initialement, notamment concernant les élèves de REP +. Elle n'est pas inexistante pour autant.

Si le droit apparaît encore très flou pour ces élèves, nombre d'entre eux semblent tout à fait prêts à développer de nouvelles conceptions et connaissances à propos de cette discipline complexe, à condition de les leur présenter en les mobilisant et de manière adaptée. Aborder la discipline juridique constitue évidemment une découverte plus ou moins grande en fonction de leurs représentations initiales. Cependant, j'ai pu noter un intérêt certain pour ces questions de la part du plus grand nombre, ce qui ne peut que favoriser, si ce n'est l'apprentissage, du moins la sensibilisation à la culture juridique par la suite.

Ainsi peut-on probablement considérer que familiariser les élèves au droit constitue, non seulement une ambition raisonnable, mais aussi et plus encore un objectif pertinent et même aussi souhaitable qu'essentiel pour contribuer tôt à l'élaboration progressive d'une conscience citoyenne.

Reste maintenant à déterminer quelles pratiques pédagogiques s'avèrent les plus efficaces pour procéder à cette familiarisation, qu'il conviendra par ailleurs de préciser et d'objectiver (II).

II – Résultats des post-tests.

A – Résultats quantitatifs des questionnaires.

Vont être successivement étudiés les résultats des tests de l'école A (1) puis ceux de l'école B (2), avant d'en tirer des conclusions générales (3).

1 – Résultats des post-tests au sein des classes participant au projet « Justice et droit ».

Concernant la définition de « droit », si certains élèves n'expriment plus d'opinions, les nouvelles idées qui apparaissent sont plus pertinentes. La distinction entre le fait de « pouvoir faire quelque chose » et celui de « devoir faire quelque chose » apparaît, ainsi que des termes relatifs au cadre, à la règle, à la loi et à l'idée de protection. Certaines valeurs (liberté, égalité, fraternité...), déjà présentes lors du premier questionnaire sont réitérées.

Les résultats sont tout à fait satisfaisants concernant la notion de « Justice ». Les réponses sont plus pertinentes et mieux rattachées au milieu judiciaire que lors du pré-test. Apparaissent l'idée de sanction, de protection, de réglementation et d'apprentissage. Le lien avec les conflits est effectué, la Justice permettant d'effectuer une mise à distance et de les régler. Différents élèves assimilent la Justice et le droit. A noter tout de même, l'idée de vengeance et celle de non-respect ont été émises.

Par ailleurs, il est difficile pour bon nombre d'élèves d'estimer si leur perception du droit a évolué. Certains éléments ressortent néanmoins : le sentiment d'avoir évolué concernant le fait d'écouter ou de participer ; la sensation d'avoir appris des choses ; le fait d'être concerné par la Justice à dix ans ; le projet en lui-même.

Les conceptions des élèves à propos des métiers concernés par le droit ont aussi évolué. Les forces de l'ordre y occupent toujours une place importante. Cependant l'enrichissement de la palette des métiers directement liés à la Justice, avec parfois quelques confusions (victimes, témoins...) atteste des apprentissages qui ont eu lieu. Etonnamment, et pour une raison peut-être liée à l'influence des médias, davantage de métiers liés à la santé sont mentionnés.

Beaucoup plus d'élèves associent les trois aspects du droit et de la Justice proposés (définition et respect de règles communes, sanction et interdiction, protection) qu'avant le début du projet. La dimension « protection » prime désormais. Plus d'élèves considèrent aussi que les êtres humains ont tous les mêmes droits.

Une autre évolution intéressante mérite d'être soulignée à propos des droits que les élèves pensent avoir. Les « je ne sais pas » sont en nette diminution. Les principaux droits évoqués demeurent les mêmes mais le fait de pouvoir s'exprimer et être écouté commence à apparaître. A propos des interdictions, les faits pénalement répréhensibles occupent quasiment toutes les réponses mais ce sont maintenant principalement des délits qui sont évoqués.

Au sein de cette école et dans le contexte de ce projet, un point particulièrement intéressant concerne la perception des élèves à propos du rapport entre droit et gestion de conflits. Le droit est maintenant perçu par certains élèves comme l'élément permettant de définir qui a raison et qui a tort

ainsi que de faciliter les réconciliations et faire respecter les lois. Bien que ce type de réponses demeure minoritaire, elles attestent d'une meilleure compréhension de ce rôle de la Justice et du droit pour certains élèves. Par ailleurs, 61% des élèves estiment dorénavant les règles et droits communs à tout le monde sont écrits dans des textes que tout le monde peut lire.

Enfin, la notion de « citoyen » demeure floue pour bon nombre d'élèves mais d'autres idées que celle de communauté apparaissent tout de même, à commencer par le fait de respecter des règles et des valeurs (protection, égalité, solidarité...). Ces évolutions ont cependant un impact minime sur le fait de se sentir citoyen au sein de la classe.

Ces questionnaires permettent de noter un certain nombre d'évolutions, globalement positives et encourageantes, qu'il sera intéressant de préciser à l'aide des retranscriptions des entretiens. Il va dorénavant s'agir de s'intéresser aux résultats des questionnaires proposés aux élèves de ma classe de stage filé et de confronter les résultats des deux écoles lorsque cela sera possible.

2 – Des résultats quantitatifs plus nuancés au sein de ma classe de stage filé.

Dans l'ensemble, les résultats issus de l'étude de ces questionnaires s'avèrent moins satisfaisants. Les impacts de la séquence sur les droits de l'enfant sont très variables selon les élèves. Cependant, certains points positifs sont aussi à noter.

Tout d'abord, concernant la définition du terme « droit », l'évolution globale des réponses est plutôt positive. Les résultats demeurent assez similaires à ceux de novembre mais les propositions de définitions des élèves sont plus riches et nuancées. En effet, apparaissent des définitions qui signifient « pouvoir ne pas faire quelque chose », probablement dues au fait qu'il a été expliqué aux élèves qu'il y avait certaines actions (travailler au lieu d'étudier, faire la guerre...) qu'ils n'ont pas à effectuer. Apparaît aussi que le droit est « quelque chose que l'on doit défendre ». En revanche, la référence à des règles n'apparaît plus clairement alors que cet aspect s'est renforcé dans les classes de REP +.

Il est tout aussi difficile pour ces élèves d'évaluer leur évolution concernant leurs perceptions du droit. Certains élèves expliquent tout de même avoir appris des choses (types de droits, respect des droits, existence de droits de l'enfant...), avoir grandi ou même avoir plus de droits. Par ailleurs, les conceptions des élèves à propos de l'utilité du droit et de la Justice ont relativement peu évolué.

Concernant l'existence de droits spécifiques pour les enfants, les réponses des élèves attestent d'un impact limité de la séquence. En effet, alors qu'une majorité d'élèves n'a pas su répondre, seulement 20% des réponses évoquent l'existence de ces droits spécifiques. Ce faible pourcentage est

probablement dû à une mauvaise compréhension de la question par les élèves, cette hypothèse tendant à se confirmer avec l'étude des entretiens. Cependant, certaines réponses par la négative se justifient par le fait qu'ils estiment que ces droits ne sont pas respectés.

Les élèves pensant qu'il existe des droits de l'enfant ont su donner des exemples de non-respect des droits de l'enfant ayant été abordés en classe (ne pas manger à sa faim, devoir faire la guerre...). Les réponses concernant la protection des droits de l'enfant sont assez nuancées. Beaucoup d'élèves ont le réflexe de parler de leur famille. Néanmoins quelques élèves ont mentionné l'ONU, l'UNICEF, la CIDE, la Justice ou le Président de la République. Le défenseur des droits n'est à aucun moment évoqué. Les entretiens confirmeront ces nuances de perceptions en fonction des élèves.

En revanche, une évolution positive est à noter à propos des droits que les élèves pensent avoir. Les élèves ont remobilisé des exemples abordés et illustrés en classe au cours de la séquence. En outre, la pratique du débat a beaucoup intéressé ces élèves et ceci se ressent dans leurs réponses. Plusieurs élèves évoquent ainsi explicitement le fait de pouvoir s'exprimer et être entendu.

Par ailleurs, concernant le fait d'avoir travaillé sur la CIDE, plus d'élèves considèrent que les règles sont écrites et accessibles à tous, sans que cette évolution ne soit aussi franche qu'au sein de l'école A. Etonnamment, en parallèle, plus d'élèves ont estimé ne pas savoir ou ont considéré qu'il n'existe pas de droits communs tous, ces réponses allant à l'encontre de l'esprit de la séquence.

Enfin, sur le thème de la citoyenneté, les élèves ont globalement effectué moins de propositions. Quelques idées intéressantes apparaissent tout de même par rapport aux questionnaires du mois de novembre : l'idée de respect (dont le respect de règles et de droits) ; le terme « comportement citoyen » ; le fait d'être dirigé par un président ; le fait de faire partie d'un groupe.

En conséquence, la majorité des élèves ne s'exprime pas concernant l'hypothèse d'être un « citoyen de la classe » mais aucun élève n'a répondu par la négative. Les élèves ayant répondu positivement ont réappliqué les concepts évoqués précédemment à l'échelle de la classe.

Au regard de l'étude de l'ensemble des questionnaires, il est dorénavant possible d'en tirer un certain nombre de conclusions.

B – Précision des résultats des questionnaires à l'aide des entretiens.

L'intérêt est de constater de quelle manière la pensée des élèves a pu ou non évoluer, suite à ces différents projets et, le cas échéant, comment. Ceci permet aussi de préciser certains points abordés dans l'étude des questionnaires. Il va tout d'abord s'agir d'étudier les retranscriptions des

entretiens menés avec les élèves de l'école A (1), puis celles des entretiens menés avec les élèves de l'école B (2). Des parallèles pourront être effectués lorsqu'ils présenteront un intérêt.

1 – Entretiens avec les élèves participant au projet « Justice et droit ».

Avant de poser des questions similaires à celles proposées lors du pré-test, j'ai tout d'abord souhaité recueillir le ressenti des élèves à propos du projet « Justice et droit ». Certaines constantes apparaissent cependant. En effet, les élèves E1 et E2 ont très bien expliqué le déroulé du projet dans son ensemble et ont montré y avoir réellement mis du sens. L'élève E2 a par exemple expliqué que le projet servait à mieux comprendre les conflits et pourquoi on peut être puni. Des connaissances acquises au cours des mois précédents sont apparues dans leurs propos (droit pénal, droit civil, métiers liés au droit, infractions...). L'élève E4 a montré encore quelques incompréhensions concernant la phase de transformation de l'histoire en procès. L'élève E3 a aussi par ses réponses laissé à penser que sa compréhension globale du projet est demeurée partielle.

En revanche, tous les élèves ont manifesté un fort intérêt pour ce projet. La phase d'écriture semble les avoir bien mobilisés et valorisés. De plus, le fait de jouer le procès motive particulièrement ces quatre élèves. Tous ont en effet exprimé leur volonté de jouer. Par ailleurs, les élèves E2 et E4 ont aussi parlé de leur choix de thème, le harcèlement, justifié par le fait qu'il s'agit du thème sur lequel les élèves de cette école ont « le plus de choses à dire ».

La définition du terme « droit » s'est enrichie pour tous les élèves. L'élève E3 a parlé de lui-même de l'aspect protecteur du droit et l'élève E4 a ouvert sa définition au fait qu'il y ait des interdits. Les élèves E1 et E2 ont proposé des définitions plus juridiques et ont notamment ajouté l'aspect « réglementation des rapports entre les hommes et des conflits » dans leurs définitions respectives.

Hormis pour l'élève E3, les définitions du terme « Justice » se sont aussi enrichies (règlement des conflits, application du droit, aspect protecteur...), même si ce terme demeure plus difficile à définir. Les élèves ont tous pu citer des métiers liés à la Justice et ont centré leurs propos sur ces professions, malgré encore quelques confusions.

A propos des moyens permettant de se renseigner sur le droit, les propos des élèves rejoignent le contenu des questionnaires. En effet, les élèves parviennent mieux à exprimer le fait que le droit provient de sources écrites, trois d'entre eux ayant cité les codes ou la loi, qu'ils voient comme un outil assimilable à un questionnaire. Cette dimension du droit demeure néanmoins complexe pour certains élèves, notamment l'élève E3 à qui j'ai dû réexpliquer ce qu'étaient ces codes.

Par ailleurs, le fait que ce projet s'organise autour des infractions a permis aux élèves d'avoir une meilleure perception de ce qui est interdit sans cependant mieux faciliter la perception de ce qui

est autorisé. Les quatre élèves ont ainsi pu évoquer des faits pénalement répréhensibles alors que cela n'était pas le cas avant ce projet. Le thème du harcèlement est revenu régulièrement dans leurs propos. Ce thème n'a en revanche absolument pas été compris par l'élève E3.

Une autre dimension particulièrement importante du droit liée à ce projet concerne la gestion de conflits. Les idées des élèves E3 et E4 ont peu évolué à ce sujet, hormis le fait que l'élève E4 estime maintenant que le droit peut avoir une utilité. En revanche, les élèves E1 et E2 ont clairement expliqué que le droit participe à la résolution des conflits. Elles ont toutes deux exprimé le rôle de sanction du juge, l'élève E1 insistant aussi sur son rôle de protecteur, quand l'élève E2 a davantage souligné son rôle d'éducateur afin de diminuer les conflits dans la durée.

En revanche, le projet n'a pas eu d'impact positif sur la gestion des conflits au sein de l'école. Au contraire, les élèves attestent d'une augmentation de la violence et regrettent des comportements assimilables à du racisme ou du harcèlement. Ceci m'a été confirmé par les enseignants.

Enfin, les élèves n'ont pas su exprimer d'idées à propos de la citoyenneté, n'ayant probablement pas conscience que tout ce qu'ils ont acquis participe à la construction de leur citoyenneté.

2 – Entretiens menés avec les élèves de ma classe de stage filé.

Ces entretiens confirment les écarts de résultats constatés par l'étude des questionnaires, l'élève E5 s'étant globalement mieux approprié le contenu de la séquence que l'élève E6. Cette dernière s'est souvent écartée de son sujet. Quant à l'élève E5, elle a notamment été marquée par le travail des enfants et a souvent orienté son propos sur cette préoccupation.

Tout d'abord, les élèves E5 et E6 ont aussi enrichi leur définition du terme « droit » alors que l'une et l'autre n'en avaient aucune perception au début du projet. Toutes deux expriment l'idée de « pouvoir faire quelque chose », à laquelle l'élève E5 ajoute l'idée de « devoirs ». Elles expriment aussi le fait qu'il existe des inégalités entre les droits. L'élève E5 se réfère plutôt au non-respect de droits, l'élève E6 au fait que tout le monde n'est pas autorisé à faire les mêmes choses. Cette dernière estime que le droit est quelque chose de respecté par tout le monde (à l'échelle de la France ou bien mondiale) et admet qu'il existe des règles. En revanche, elle fait une distinction entre le droit concernant les adultes et celui des enfants, qu'elle rattache essentiellement à la volonté des adultes.

L'élève E5 assimile le droit au fait de pouvoir rappeler à l'ordre ceux qui ne respectent pas des droits, illustrant son propos du point de vue des enfants (travail des enfants) et du point de vue des adultes (droit du travail).

Travailler sur les droits de l'enfant à partir de la CIDE constituait une manière indirecte de

sensibiliser les élèves au fait que les règles sont écrites et ont une source. L'élève E5 semble y avoir été réceptive. Les propos de l'élève E6 ont attesté d'une sensibilisation moindre à cette question. Elle est aussi parvenue à définir les droits de l'enfant comme « des droits réservés pour les enfants, mais aussi des fois pour les adultes, mais protégés très fort pour les enfants ».

Par ailleurs, concernant le fait d'explicitement donner des droits, l'élève E5 a donné des exemples se référant au contenu de la CIDE (aller à l'école, ne pas faire la guerre...), ce qu'elle n'avait absolument pas été en capacité d'exprimer en novembre. L'élève E6 est quant à elle restée bien plus limitée à ce sujet, en dépit de l'étayage qui lui a été proposé. En revanche, l'élève E5 a aussi abordé le fait que les droits de l'enfant ne sont pas toujours respectés mais protégés par certaines organisations (abordant les casques bleus, le 119 puis l'UNICEF).

Unaniment, ces élèves ont attesté du fait d'avoir aimé le contenu de la séquence. L'élève E5 a particulièrement apprécié le fait d'avoir mis en œuvre le droit d'expression au sein du débat mais a trouvé le contenu de l'étude de la CIDE difficile.

Durant ces entretiens, il a aussi été question du ressenti des élèves à propos des délégués. Ces deux élèves ont partagé leur regret de ne pas être plus impliquées dans les choix effectués par les délégués et estiment qu'il n'y a pas assez de lien entre les délégués et le reste de la classe.

Enfin, sur la question de la citoyenneté, l'élève E6 n'a pas été en mesure de davantage s'exprimer qu'en novembre à ce sujet. L'élève E5 a en revanche élargi sa définition, assimilant la notion de citoyen à celle de respect de règles et, plus généralement, à celle de respect des différences. Elle n'applique cependant pas son raisonnement à l'échelle de la classe car les règles du quotidien de classe (lever la main, respecter les autres...) sont pour elles si évidentes qu'il ne s'agit pas de règles. Pour elle, le terme « règle » ne s'applique qu'à un interdit important.

III – Conclusions et réponse à la question de recherche.

L'analyse des différents éléments d'enquête et d'évaluation relatifs à ces deux expériences d'une introduction des concepts de droit et de Justice au niveau du cycle 3 de l'école primaire suggère que l'on réponde avec humilité et de façon nuancée à la question posée initialement à savoir : **Quelle familiarisation à la culture juridique est-il possible d'effectuer avec des élèves de cycle 3 ?**

De fait, l'hétérogénéité des réponses des élèves et la difficulté manifeste de certains à exprimer un point de vue assuré sur des notions complexes et à tout le moins peu familières incitent à apprécier avec circonspection l'incidence des actions conduites dans le cadre de cette étude sur les apprentissages des élèves. Des limites sont de fait aisément identifiables.

Ainsi par exemple, si certains élèves se la sont bien appropriée, la notion de droits de l'enfant, au cœur du projet conduit en classe filée, demeure en revanche peu significative chez d'autres qui

éprouvent une difficulté à se sentir détenteurs d'un droit qu'ils conçoivent mal et qu'ils associent spontanément dans leur esprit à l'autorité de l'adulte.

De la même façon, on aurait pu espérer à l'issue de ces projets, que la notion de citoyenneté fasse plus explicitement sens chez davantage d'élèves et constitue de ce fait un acquis plus tangible et significatif. Cependant, il ne faut pas considérer ce constat comme un échec car il s'agit d'une notion abstraite, difficilement intelligible pour de jeunes esprits peu ou pas préparés à se confronter à un cheminement intellectuel aussi exigeant et difficile.

Aborder les questions de droit et de Justice suppose en effet que l'on aille bien au-delà de l'appropriation de notions d'apprentissages objectives et explicites. Se confronter à ces questions implique de fait que l'on conduise les élèves à engager une réflexion ambitieuse qui exigera aussi d'eux qu'ils réfléchissent à leurs comportements individuels et collectifs dans le contexte de la société et de l'environnement social dans lesquels ils évoluent. Les élèves issus de l'école de REP+ ont pu voir leurs repères particulièrement bouleversés, ce qui rend l'appréhension des concepts juridiques d'autant plus difficile. Ainsi, une telle réflexion doit être inscrite dans une durée longue.

Pour en finir avec les frustrations, sans doute aurait-on pu espérer aussi que le travail engagé auprès des élèves se traduise à terme de façon tangible par une réduction significative des conflits observés entre élèves dans l'une et l'autre école. Or, dans les classes du projet Justice et droit, ce constat positif ne s'est pas réellement avéré et les conflits entre élèves ne semblent pas s'être atténués. Probablement faut-il là aussi faire preuve de modestie et considérer que ce ne sera que dans la durée qu'une inflexion significative des comportements pourra être observée, pour peu que l'effort d'acculturation des élèves dans ce domaine soit effectivement durablement poursuivi.

Or, les constats positifs observables sont suffisamment nombreux pour accréditer la pertinence du projet et encourager tant sa poursuite que son élargissement. De fait, le projet « Justice et droit » apparaît globalement comme une réussite du point de vue des différents acteurs, au premier rang desquels les élèves.

Ces derniers ont en effet, par leur attitude toujours constructive et leur motivation, implicitement plébiscité dans un lieu comme dans l'autre un projet qui les aura profondément intéressés et motivés, et aura fait sens dans leur esprit. Valable sans équivoque pour le projet « Justice et droit » en raison notamment de l'attractivité naturellement suscitée par la théâtralisation des scénarios, ce constat vaut aussi dans ma classe de stage filé où la pratique du débat sur des questions complexes et inhabituelles a été très heureusement perçue.

Dans une école comme dans l'autre, les élèves auront manifesté un réel appétit pour des sujets complexes qui ne leur sont pas familiers mais dont ils auront, explicitement pour certains plus implicitement pour d'autres, bien appréhendé les enjeux. Ceci leur aura permis de faire

progressivement leur l'idée selon laquelle le rapport entre les individus, outre qu'il doit s'affranchir des comportements violents ou abusifs (la remise en cause du comportement de petit chef dans la classe par exemple), répond, y compris à leur niveau d'enfant, à des règles applicables à tous. Ceci n'est pas un mince acquis, dans la perspective d'une construction de la citoyenneté notamment.

En la circonstance, le travail engagé aura permis aux élèves de prendre aussi conscience du fait que la régulation de leur existence, dès lors qu'elle repose sur des règles explicites et intangibles, les rend égaux et les protègent. Ce faisant, il est alors question de leur offrir une clé supplémentaire de lecture, d'analyse et de compréhension du monde, et de conforter par-là la construction d'un esprit critique propre au citoyen. L'enfant devient alors progressivement capable de porter, y compris sur son propre compte, un regard lucide, et de s'extraire partiellement au moins d'une perception du monde pour certains trop assujettie aux propos et aux comportements des adultes.

D'autres apports positifs sont objectivement imputables à la mise en œuvre de ces projets, au premier rang desquels bien évidemment tout ce qui a trait à la maîtrise de la langue notamment. Les apports lexicaux dans un registre peu usité, voire quasiment ésotérique, ont été nombreux. La pratique du débat avec ses règles spécifiques, plutôt innovante dans ma classe de stage filé, comme la production de scénarios dans le cadre du projet « Justice et droit », auront à l'évidence contribué à servir l'appropriation de nouvelles compétences. Et que dire par ailleurs concernant ce dernier projet des enrichissements liés à la rencontre des élèves avec des intervenants extérieurs experts dans leur domaine de compétence !

L'analyse comparée des questionnaires et entretiens aura de fait permis de dégager, par-delà la spécificité de deux projets très différents, davantage de constantes que de différences qui, toutes, peuvent utilement contribuer à nourrir la réflexion et à envisager de nouvelles perspectives.

Ainsi peut-on par exemple aisément constater dans une école comme dans l'autre que la notion de Justice mérite qu'on la clarifie et la définisse plus rigoureusement, que le droit demeure pour l'essentiel étranger aux élèves et que, en dépit d'un travail rigoureux, les notions de droits de l'enfant et de citoyenneté supposent une action dans la durée pour être pleinement comprises et intégrées.

Cet état des lieux justifierait donc à mon sens que l'on encourage la mise en œuvre de projets à caractère juridique dans les classes à chaque fois que les circonstances le permettront. Ceci contribuerait utilement à une construction de la citoyenneté déjà promue par les programmes, mais n'aurait de traduction tangible dans la vie des classes qu'à la condition que les enseignants concernés puissent approfondir leurs connaissances dans ce domaine dans le cadre des formations dont ils bénéficient. Ceci pourrait constituer une utile perspective de réflexion.

Bibliographie :

- AFJK (Association Française Janusz Korczak). «Janusz Korczak ou le respect de l'enfant». <http://korczak.fr/> (avril 2015) (consulté le 19 avril 2019).
- Blond-Rzewuski Olivier, Budex Christian, Chirouter Edwige, Galichet François, Pettier Jean-Charles, Tharrault Patrick, Sasseville Michel, Tozzi Michel, Bidar Abdennour, & Meirieu Philippe. (2018). *Pourquoi et comment philosopher avec des enfants ?* Paris: Hatier.
- *Convention internationale des Droits de l'Enfant* (20 novembre 1989).
- Dekeuwer-Défossez Françoise. (2004). *Les droits de l'enfant* (6e édition mise à jour.). Paris : Presses universitaires de France.
- Korczak Janusz, Tomkiewicz Stanislas, Bobowicz Zofia, & Newerly Igor. (1979). *Le droit de l'enfant au respect: Suivi de Quand je redeviendrai petit*. Paris : R. Laffont.
- Lasplacettes 19.- Gilles, & Guyon Régis. (2017). *Justice et droit à l'école*. Futuroscope : Canopé editions.
- Le Gal, Jean « Le droit à l'école primaire » L'actualité éducative [online] no 401 (février, 2002). Page consultée le 19 avril 2019. <http://www.cahiers-pedagogiques.com/Le-droit-a-l-ecole-primaire>
- Le Gal Jean, & Rosenczweig Jean-Pierre. (2008). *Les droits de l'enfant à l'école: Pour une éducation à la citoyenneté* ([2e édition].). Bruxelles: De Boeck.
- Martinetti Françoise. (2002). *Les droits de l'enfant*. Paris : Librio.
- Meirieu Philippe. (2002). *Le pédagogue et les droits de l'enfant: Histoire d'un malentendu ?* [Genève] : Ed. du Tricorne.
- Ministère de l'Education Nationale. Eduscol, *Journée internationale des droits de l'enfant*. <http://eduscol.education.fr/cid66251/journee-internationale-des-droits-de-l-enfant.html>. Page consultée le 21 avril 2018.
- Ministère de l'Education Nationale. Eduscol, «Le parcours citoyen de l'élève» (juillet 2018). <http://eduscol.education.fr/cid107463/le-parcours-citoyen-eleve.html>. Page consultée le 17 novembre 2018.
- Ministère de l'Education Nationale (2018) : *programmes des enseignements du cycle 3*.
- Pellaton Michel, & Brizard Patrice. (1999). *Les droits de l'enfant expliqués aux 7/11 ans*. [Mouans-Sartoux] [Paris] : PEMF.
- Robert François, juriste. (1999). *Enseigner le droit à l'école*. Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) : ESF éd.
- Tozzi Michel. (2012). *Nouvelles pratiques philosophiques: à l'école et dans la cité*. Lyon: Chronique Sociale.
- Unicef France, *L'éducation aux droits de l'enfant* (septembre 2017). <https://www.unicef.fr/dossier/education-aux-droits-de-lenfant>. Page consultée le 11 janvier 2019.
- Xypas Constantin, Meirieu Philippe, & Avanzini Guy. (2003). *Les citoyennetés scolaires: De la maternelle au lycée*. Paris : Presses universitaires de France.

Annexe 1

Déroulé général de la séquence sur les droits de l'enfant (école B) :

Séance 1	<p>Objectif : Eveiller l'intérêt pour les droits de l'enfant par la lecture d'un album où les enfants sont manipulés pour les amener à dénoncer leurs parents. Un retour régulier pourra être effectué au cours de la séquence sur cet album car il aborde de nombreux points qui seront évoqués par la suite.</p> <p>Déroulé général :</p> <ul style="list-style-type: none">- Présentation de l'album La rédaction d'Antonio Skarmeta. Le texte, long sera en partie tronqué pour que les élèves restent attentifs tout le long de la lecture.- Identification du Chili, où se déroule l'histoire.- Interaction entre élèves et avec moi pour faire émerger le sens et les implicites du texte.
Séance 2	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">* Définir la notion de « droit ».* Recueillir les représentations initiales des élèves concernant les droits qu'ils pensent avoir en tant qu'enfants.* Organiser ces droits par un débat. <p>Déroulé :</p> <ul style="list-style-type: none">- Rappel de ce qui a été fait la fois précédente afin d'éveiller l'intérêt des élèves quant au fait de définir la notion de « droit ».- Projection d'un brainstorming créé à partir des définitions des élèves recueillies dans un questionnaire. En émergent des définitions qui distinguent « un droit » et « le droit ». Discussion autour de ces définitions.- De manière individuelle, les élèves inscrivent deux droits qu'ils pensent avoir en temps qu'enfant sur deux feuilles A5.- Sur un mur : classement collectif de ces feuilles, mené par les élèves.- Avec mon aide, vérification du classement effectué et titrage des différentes catégories qui en émergent.- Institutionnalisation.
Séance 3	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">* Découverte de la CIDE et de son principal contenu.* Capacité à travailler en groupe, respecter des rôles et sélectionner des informations. <p>Déroulé :</p> <ul style="list-style-type: none">- Rappel de ce qui a été effectué les fois précédentes.- Explication de l'origine du droit (sources écrites) qui en impose le respect et en permet la connaissance par tout le monde. Présentation de la CIDE grâce à des livres la vulgarisant pour les enfants.- Par groupes, travail autour de droits inscrits dans la CIDE. Chaque groupe dispose de documents provenant du livre <u>Les droits de l'enfant expliqués aux 7/11 ans</u> de Michel Pellaton et Patrice Brizard, traitants de deux droits.- Présentation du contenu de ces documents à la classe.- Explication de ma part de ce que sont les quatre grands principes qui gouvernent la CIDE, puis institutionnalisation.

<p>Séance 4</p>	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre que les droits de l'enfant ne sont pas toujours respectés et qu'il est nécessaire de les protéger. - Comprendre le rôle de l'UNICEF et celui du Défenseur des droits. <p>Déroulé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappel de ce qui a été fait par les fois précédentes. - Visionnage d'une vidéo donnant un exemple de non-respect du droit à l'éducation, puis discussion avec les élèves. En découle l'idée selon laquelle les droits de l'enfant ne sont pas toujours respectés et qu'il est nécessaire de les protéger. - Visionnage d'une vidéo présentant les actions de l'UNICEF puis discussion. - Une fois le rôle de l'UNICEF expliqué, parallèle avec celui du Défenseur des droits en France. - Institutionnalisation.
<p>Séance 5</p>	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'interroger collectivement sur les notions de devoir, de responsabilité et d'entraide. - Illustrer par le débat un des grands principes de la CIDE : le droit à une opinion. <p>- Faire comprendre qu'il est possible d'avoir une opinion différente mais dans le respect de valeurs et principes intangibles : tout n'est pas dicible au nom du fait qu'on le pense si cela va à l'encontre des droits de chacun.</p> <p>- Exprimer une opinion à l'oral, argumenter, écouter l'avis d'autrui, accepter de faire évoluer son point de vue.</p> <p>Déroulé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Récapitulatif par les élèves de ce qui a été fait précédemment. - Remise en contexte : le respect de l'opinion de l'enfant est un des grands principes de la CIDE et implique de respecter différents droits. En débattant, les élèves vont exercer leur droit à une opinion. Le sujet traite de ce droit. - Débat durant une quinzaine de minutes sur le sujet suivant : « A-t-on le droit de dire tout ce que l'on pense ? ». Deux secrétaires, un dessinateur, un distributeur de parole. - Auto-évaluation des élèves suite à ce débat.

Annexe 2 : exemples de questionnaires issus des pré-tests.

Ecole A :

Questionnaire

Niveau de classe : *CM1*

Ecole : *école A*

1 – Lis les phrases suivantes : „Je n'ai pas le droit de partir“. „Toi et moi, nous avons les mêmes droits“. „On obtient le droit de vote à 18 ans“. Quelle définition donnerais-tu au mot „droit“ ?

*le droit tout le monde peut être respecter et
aussi avoir la vie maier*

2 – Quelle définition donnerais-tu au mot „Justice“ ?

la justice est droit

3 – Quels métiers qui concernent le droit connais-tu ?

les justice concernent le métiers qui concernent le droit

4 – Penses-tu que le Droit et la Justice (plusieurs réponses possibles) :

- servent à définir et faire respecter des règles communes à tous les gens.
- servent à punir et à interdire de faire des choses.
- servent à protéger les gens.
- Je ne sais pas.

5 – Penses-tu que tous les êtres humains ont les mêmes droits ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

Pourquoi ?

*parce que il ya des humain qui il manger
pas quome le droit est il ya des gens qui il on
pas d'habita*

6 – Penses-tu que tous les enfants du monde ont des droits supplémentaires parce qu'ils sont des enfants ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

7 - Peux-tu citer un ou plusieurs droits que tu penses avoir :

aller à l'école avoir le droit de me respecter
avoir le droit être bien traité avoir le droit de
bien manger et plus avoir le droit de avoir un habitat

8 - Peux-tu citer une ou plusieurs choses qui sont interdites :

deux pas voler dans le magasin, ne pas frapper les gens,
ne pas courir sur la tête,

9 - Il y a un conflit lorsque au moins deux personnes s'opposent violemment sur un sujet. Penses-tu que le Droit puisse aider à régler des conflits ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

10 - Penses-tu qu'il est nécessaire de régler les conflits ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

Pourquoi ?

11 - Trouves-tu qu'il y a beaucoup de conflits dans la classe ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

12 - Quand il y a des conflits dans la classe, comment sont-ils réglés ?

le maître intervient et arrête le conflit.

13 - D'après toi, si il y a des règles et des droits que tout le monde doit respecter :

- elles ne sont pas écrites, on applique uniquement celles que l'on connaît.
- il n'y a pas de règles ou de droits communs à tout le monde.
- elles sont écrites dans des textes que tout le monde peut lire.
- je ne sais pas.

14 - Quelle définition donnerais-tu au mot „citoyen“ ?

15 - Penses-tu être un citoyen de ta classe ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

Pourquoi ?

je ne sais pas ^{pas} un citoyen
je ne sais pas ^{pas} un citoyen

Questionnaire

Niveau de classe : *CM2*

Ecole : *Ecole A*

1 – Lis les phrases suivantes : „Je n'ai pas le droit de partir“. „Toi et moi, nous avons les mêmes droits“. „On obtient le droit de vote à 18 ans“.

Quelle définition donnerais-tu au mot „droit“ ?

Avoir le droit c'est avoir la possibilité, la permission de faire une chose comme un accusé a le droit d'avoir un avocat. Les droits de l'homme par exemple sont des règles à respecter.

2 – Quelle définition donnerais-tu au mot „Justice“ ?

La justice c'est l'égalité, la vérité.

3 – Quels métiers qui concernent le droit connais-tu ?

*Ministre du droit, avocat, juge, le préfet, le maire.
Le président veille au droit de l'homme.*

4 – Penses-tu que le Droit et la Justice (plusieurs réponses possibles) :

- servent à définir et faire respecter des règles communes à tous les gens.
- servent à punir et à interdire de faire des choses.
- servent à protéger les gens.
- Je ne sais pas.

5 – Penses-tu que tous les êtres humains ont les mêmes droits ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

Pourquoi ?

Car nous sommes tous des êtres humains, nous sommes tous égaux.

6 – Penses-tu que tous les enfants du monde ont des droits supplémentaires parce qu'ils sont des enfants ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

7 – Peux-tu citer un ou plusieurs droits que tu penses avoir :

Le droit d'aller à l'école, le droit d'apprendre, le droit d'être écouté et entendu.

8 – Peux-tu citer une ou plusieurs choses qui sont interdites :

Tuer, accuser.

9 – Il y a un conflit lorsque au moins deux personnes s'opposent violemment sur un sujet. Penses-tu que le Droit puisse aider à régler des conflits ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

10 – Penses-tu qu'il est nécessaire de régler les conflits ?

- Oui.
- Non
- Je ne sais pas.

Pourquoi ?

Car sinon, ça peut dégénérer.

11 – Trouves-tu qu'il y a beaucoup de conflits dans la classe ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

12 – Quand il y a des conflits dans la classe, comment sont-ils réglés ?

Sans les professeurs il se bagarre souvent mais avec le maître on discute.

13 – D'après toi, si il y a des règles et des droits que tout le monde doit respecter :

- elles ne sont pas écrites, on applique uniquement celles que l'on connaît.
- il n'y a pas de règles ou de droits communs à tout le monde.
- elles sont écrites dans des textes que tout le monde peut lire.
- je ne sais pas.

14 - Quelle définition donnerais-tu au mot „citoyen“ ?

Un citoyen c'est un humain qui a des droits et qui respecte les règles de la vie

15 – Penses-tu être un citoyen de ta classe ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

Pourquoi ?

Car j'ai des droits, je participe et je respecte mes camarades.

Ecole B :

Questionnaire

Niveau de classe : CM1

Ecole : Ecole B

1 – Lis les phrases suivantes : „Je n'ai pas le droit de partir“. „Toi et moi, nous avons les mêmes droits“. „On obtient le droit de vote à 18 ans“.

Quelle définition donnerais-tu au mot „droit“ ?

La définition de droit pour moi, c'est l'égalité et se protéger pour qu'il n'y ait pas de danger. Respecter les règles dans le monde.

2 – Quelle définition donnerais-tu au mot „Justice“ ?

Les droits de l'homme. Pour avoir une vie normale. Les règles de vie.

3 – Quels métiers qui concernent le droit connais-tu ?

Je crois que c'est la Justice. La Justice s'occupe des règles, pour certains pays.

.....
.....
.....

4 – Penses-tu que le Droit et la Justice (plusieurs réponses possibles) :

- servent à définir et faire respecter des règles communes à tous les gens.
- servent à punir et à interdire de faire des choses.
- servent à protéger les gens.
- Je ne sais pas.

5 – Penses-tu que tous les êtres humains ont les mêmes droits ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

Pourquoi ?

Oui, parce que que les hommes (humains), on le droit de faire pareil (sports, travailler). Les humains ne sont pas des animaux, ils ont les mêmes droits. On appelle ça l'égalité.

6 – Penses-tu que tous les enfants du monde ont des droits supplémentaires parce qu'ils sont des enfants ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

7 – Peux-tu citer un ou plusieurs droits que tu penses avoir :

Le sport (foot, and...), le travail (le métier) (pâtisier, dessinateur, joueur), mais surtout la plus importante des choses s'amuser.

8 – Peux-tu citer une ou plusieurs choses qui sont interdites :

La violence, sinon je ne sais pas.

9 – Il y a un conflit lorsque au moins deux personnes s'opposent violemment sur un sujet. Penses-tu que le Droit puisse aider à régler des conflits ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

10 – Penses-tu qu'il est nécessaire de régler les conflits ?

- Oui.
- Non
- Je ne sais pas.

Pourquoi ?

En s'imposant, appeler la police si tout simplement de les arrêter. En disant « Arrêtez y en a marre! ».

11 – Trouves-tu qu'il y a beaucoup de conflits dans la classe ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

12 – Quand il y a des conflits dans la classe, comment sont-ils réglés ?

par les adultes où en se calmant et aussi se parlent.

13 – D'après toi, si il y a des règles et des droits que tout le monde doit respecter :

- elles ne sont pas écrites, on applique uniquement celles que l'on connaît.
- il n'y a pas de règles ou de droits communs à tout le monde.
- elles sont écrites dans des textes que tout le monde peut lire.
- je ne sais pas.

14 - Quelle définition donnerais-tu au mot „citoyen“ ?

La vie en commun. L'égalité, s'aider pour
bien vivre.

15 - Penses-tu être un citoyen de ta classe ?

Oui.

Non.

Je ne sais pas.

Pourquoi ?

Oui parce que je travaille dans la classe
Et aussi je reste 1 ou 2 ans je suis quelque
jours.

Questionnaire

Niveau de classe : CM2

Ecole : école B

1 – Lis les phrases suivantes : „Je n'ai pas le droit de partir“. „Toi et moi, nous avons les mêmes droits“. „On obtient le droit de vote à 18 ans“.

Quelle définition donnerais-tu au mot „droit“ ?

C'est ce que on peut faire et ne pas faire.

2 – Quelle définition donnerais-tu au mot „Justice“ ?

Je sais pas.

3 – Quels métiers qui concernent le droit connais-tu ?

Être Maire, Président

.....
.....
.....

4 – Penses-tu que le Droit et la Justice (plusieurs réponses possibles) :

- servent à définir et faire respecter des règles communes à tous les gens.
- servent à punir et à interdire de faire des choses.
- servent à protéger les gens.
- Je ne sais pas.

5 – Penses-tu que tous les êtres humains ont les mêmes droits ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

Pourquoi ?

.....
.....
.....
.....
.....

6 – Penses-tu que tous les enfants du monde ont des droits supplémentaires parce qu'ils sont des enfants ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

7 – Peux-tu citer un ou plusieurs droits que tu penses avoir :

Le respect, la gentillesse :
.....
.....
.....
.....
.....

8 – Peux-tu citer une ou plusieurs choses qui sont interdites :

Utiliser des objets qui sont dangereux
.....
.....
.....
.....
.....

9 – Il y a un conflit lorsque au moins deux personnes s'opposent violemment sur un sujet. Penses-tu que le Droit puisse aider à régler des conflits ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

10 – Penses-tu qu'il est nécessaire de régler les conflits ?

- Oui.
- Non
- Je ne sais pas.

Pourquoi ?

Car ça peut aller trop loin. Ça peut aller au gros mots et à la violence.
.....
.....
.....
.....

11 – Trouves-tu qu'il y a beaucoup de conflits dans la classe ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

12 – Quand il y a des conflits dans la classe, comment sont-ils réglés ?

Y'en a qui vont se plaindre à leurs parents et y en a qui essaye de les régler tout seuls et ça empire !
.....
.....
.....
.....

13 – D'après toi, si il y a des règles et des droits que tout le monde doit respecter :

- elles ne sont pas écrites, on applique uniquement celles que l'on connaît.
- il n'y a pas de règles ou de droits communs à tout le monde.
- elles sont écrites dans des textes que tout le monde peut lire.
- je ne sais pas.

14 - Quelle définition donnerais-tu au mot „citoyen“ ?

"Citoyen" veut dire qu'on respecte les règles.

15 – Penses-tu être un citoyen de ta classe ?

Oui.

Non.

Je ne sais pas.

Pourquoi ?

Annexe 3 : exemples de questionnaires issus des post-tests.

Ecole A :

Questionnaire du mois de février

Niveau de classe : 2CM2

Ecole : école A

1 – Lis les phrases suivantes : « Je n'ai pas le droit de partir ». « Toi et moi, nous avons les mêmes droits ». « On obtient le droit de vote à 18 ans ».

Quelle définition donnerais-tu au mot « droit » ?

pour moi la définition de droit c'est dire ce que faut faire la même chose que tout le monde et et être égale

2 – Quelle définition donnerais-tu au mot « Justice » ?

justice veut dire que si on fait un délit ou des crimes la justice interviendra

3 – Est-ce que ta perception du droit a évolué depuis le début de l'année ?

- Oui.
 Non.
 Je ne sais pas.

Si oui, peux-tu expliquer en quoi elle a évolué ?

choses du même angle.

4 – Quels métiers qui concernent le droit connais-tu ?

Police, juge, gendarme

5 – Penses-tu que le Droit et la Justice (plusieurs réponses possibles) :

- servent à définir et faire respecter des règles communes à tous les gens.
 servent à punir et à interdire de faire des choses.
 servent à protéger les gens.
 Je ne sais pas.

6 – Penses-tu que tous les êtres humains ont les mêmes droits ?

- Oui.
 Non.
 Je ne sais pas.

Pourquoi ?

car nous sommes tous égaux
Mais sommes à tous unique dans

7 – Peux-tu citer un ou plusieurs droits que tu penses avoir :

Le sport (foot, and...), le travail (le métier) /
~~le papier~~, dessinateur, joueur, mais surtout
la plus importante des choses s'amuser.

8 – Peux-tu citer une ou plusieurs choses qui sont interdites :

La violence, sinon je ne sais pas.

9 – Il y a un conflit lorsque au moins deux personnes s'opposent violemment sur un sujet. Penses-tu que le Droit puisse aider à régler des conflits ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

10 – Penses-tu qu'il est nécessaire de régler les conflits ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

10 – D'après toi, si il y a des règles et des droits que tout le monde doit respecter (une seule réponse) :

- elles ne sont pas écrites, on applique uniquement celles que l'on connaît.
- il n'y a pas de règles ou de droits communs à tout le monde.
- elles sont écrites dans des textes que tout le monde peut lire.
- je ne sais pas.

11 – Quelle définition donnerais-tu au mot « citoyen » ?

C'est une personne de la ville (ou civil)

12 – Penses-tu être un citoyen de ta classe ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

Pourquoi ?

Questionnaire du mois de février

Niveau de classe : 2^{CM2}

Ecole : école A

1 – Lis les phrases suivantes : « Je n'ai pas le droit de partir ». « Toi et moi, nous avons les mêmes droits ». « On obtient le droit de vote à 18 ans ».

Quelle définition donnerais-tu au mot « droit » ?

pour moi la définition de droit veut dire on peut faire la même chose que tout le monde et et être égale

2 – Quelle définition donnerais-tu au mot « Justice » ?

justice veut dire que si on fait un délit ou des crimes la justice interviendra

3 – Est-ce que ta perception du droit a évolué depuis le début de l'année ?

- Oui.
 Non.
 Je ne sais pas.

Si oui, peux-tu expliquer en quoi elle a évolué ?

.....
.....
.....
.....
.....

4 – Quels métiers qui concernent le droit connais-tu ?

polier, avocat de la défense, avocat de garde civile, juge, pompier

.....
.....
.....
.....
.....

5 – Penses-tu que le Droit et la Justice (plusieurs réponses possibles) :

- servent à définir et faire respecter des règles communes à tous les gens.
 servent à punir et à interdire de faire des choses.
 servent à protéger les gens.
 Je ne sais pas.

6 – Penses-tu que tous les êtres humains ont les mêmes droits ?

- Oui.
 Non.
 Je ne sais pas.

Pourquoi ?

parce que on est tousse pareille on a donc les même droits

7 – Peux-tu citer un ou plusieurs droits que tu penses avoir :

le droit de sortir dehors, d'aller acheter des trucs

8 – Peux-tu citer une ou plusieurs choses qui sont interdites :

voler, taper, frapper, violer, fuir, et voler, tuer, agresse,
attenta

9 – Il y a un conflit lorsque au moins deux personnes s'opposent violemment sur un sujet. Penses-tu que le Droit puisse aider à régler des conflits ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

Pourquoi ?

le droit ne permet de savoir qui a raison et qui a tort

10 – D'après toi, si il y a des règles et des droits que tout le monde doit respecter (une seule réponse) :

- elles ne sont pas écrites, on applique uniquement celles que l'on connaît.
- il n'y a pas de règles ou de droits communs à tout le monde.
- elles sont écrites dans des textes que tout le monde peut lire.
- je ne sais pas.

11 - Quelle définition donnerais-tu au mot « citoyen » ?

citoyen peut être un homme ou une femme comme de habitier

12 – Penses-tu être un citoyen de ta classe ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

Pourquoi ?

Ecole B :

Questionnaire du mois de février

Niveau de classe : CM1

Ecole : Ecole B

1 - Lis les phrases suivantes : « Je n'ai pas le droit de partir ». « Toi et moi, nous avons les mêmes droits ». « On obtient le droit de vote à 18 ans ».
Quelle définition donnerais-tu au mot « droit » ?

Pour la première phrase je dis le mot "Droit" comme le droit c'est j'ai le droit. Pour la deuxième phrase le mot "Droit" est "Un Droit" de vie et quelque chose que l'on doit défendre. C'est pareil pour la dernière.

2 - Est-ce que ta perception du droit a évolué depuis le début de l'année ?

- Oui.
 Non.
 Je ne sais pas.

Si oui, peux-tu expliquer en quoi elle a évolué ?

Et avec la leçon sur les droits de l'enfant mes connaissances sur le droit ont eu de plus en plus de types de droits pour mieux connaître comment les respecter.

3 - Penses-tu que le Droit et la Justice (plusieurs réponses possibles) :

- servent à définir et faire respecter des règles communes à tous les gens.
 servent à punir et à interdire de faire des choses.
 servent à protéger les gens.
 Je ne sais pas.

4 - Penses-tu que tous les enfants du monde ont des droits spécifiques parce qu'ils sont des enfants ?

- Oui.
 Non.
 Je ne sais pas.

Pourquoi ?

parce qu'on a vu la CIDE (Convention Internationale des Droits de l'Enfant) et on nous a expliqué que oui.

5 - Si tu as répondu oui à la question précédente, penses-tu que les droits spécifiques des enfants sont toujours respectés ?

- Oui.
 Non.
 Je ne sais pas.

Si non, peux-tu donner un exemple ?

les enfants sont parfois frappés à la maison par leur père ou leur mère.

6 - Peux-tu citer un ou plusieurs droits que tu penses avoir :

Le droit de s'amuser de ne pas se faire frapper

7 - Peux-tu expliquer comment tes droits sont protégés ?

je ne sais pas

8 - D'après toi, si il y a des règles et des droits que tout le monde doit respecter :

- elles ne sont pas écrites, on applique uniquement celles que l'on connaît.
- il n'y a pas de règles ou de droits communs à tout le monde.
- elles sont écrites dans des textes que tout le monde peut lire.
- je ne sais pas.

9 - Quelle définition donnerais-tu au mot « citoyen » ?

Un comportement "citoyen" pour moi, c'est de respecter les règles et les droits de tout le monde, pas seulement soi.

10 - Penses-tu être un citoyen de ta classe ?

Oui.

Non.

Je ne sais pas.

Pourquoi ?

je ne sais pas

Questionnaire du mois de février

Niveau de classe : CM2

Ecole : école B

1 – Lis les phrases suivantes : « Je n'ai pas le droit de partir ». « Toi et moi, nous avons les mêmes droits ». « On obtient le droit de vote à 18 ans ».
Quelle définition donnerais-tu au mot « droit » ?

C'est le droit de faire ou de ne pas faire

2 – Est-ce que ta perception du droit a évolué depuis le début de l'année ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

Si oui, peux-tu expliquer en quoi elle a évolué ?

3 – Penses-tu que le Droit et la Justice (plusieurs réponses possibles) :

- servent à définir et faire respecter des règles communes à tous les gens.
- servent à punir et à interdire de faire des choses.
- servent à protéger les gens.
- Je ne sais pas.

4 – Penses-tu que tous les enfants du monde ont des droits spécifiques parce qu'ils sont des enfants ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

Pourquoi ?

Par exemple : il vont à l'école alors que les parents non.

5 – Si tu as répondu oui à la question précédente, penses-tu que les droits spécifiques des enfants sont toujours respectés ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

Si non, peux-tu donner un exemple ?

il ne vont pas à l'école mais vont travailler

6 - Peux-tu citer un ou plusieurs droits que tu penses avoir :

Allez à l'école, manger, prendre ma douche,
avoir des parents, apprendre

7 - Peux-tu expliquer comment tes droits sont protégés ?

Les droits sont protégés par l'ONU
Et ces tous les pays du monde qui on
signés un contrat pour respecter ces
droits

8 - D'après toi, si il y a des règles et des droits que tout le monde doit respecter :

- elles ne sont pas écrites, on applique uniquement celles que l'on connaît.
- il n'y a pas de règles ou de droits communs à tout le monde.
- elles sont écrites dans des textes que tout le monde peut lire.
- je ne sais pas.

9 - Quelle définition donnerais-tu au mot « citoyen » ?

Se sont des gens qui respecte la religion
des gens qui les respects

10 - Penses-tu être un citoyen de ta classe ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

Pourquoi ?

Je ne me mé que pas. Je ne jigok
pas de la religion des autre

Annexe 4 : trames des entretiens.

Pré-tests : (questions spécifiques à l'école B en bleu).

- Est-ce que tu pourrais me dire ce que c'est le droit pour toi ?
- Est-ce que tu pourrais essayer de définir le terme « Justice » ?
- Le droit et la Justice, est-ce que ce sont plutôt des choses positives ou négatives ?
- Quels métiers qui concernent le droit connais-tu ?
- Que peut-il se passer si quelqu'un fait quelque chose d'interdit ?
- Est-il possible de se renseigner pour savoir ce qui est autorisé, interdit ou protégé ?
- Qu'est-ce qu'un conflit ? Est-ce que tu en rencontres ?
- Est-ce que le droit peut aider à résoudre les conflits ?
- Dans la classe, est-ce qu'il y a des conflits ou est-ce que l'ambiance est bonne ?
- Peux-tu me citer certains droits que tu penses avoir ? Et des devoirs ou des choses interdites ?
- Est-ce que tu penses qu'il y a des droits que tu as parce que tu es une enfant ?
- Qu'est-ce qu'un citoyen ?
- Penses-tu être un petit citoyen de la classe ?
- Qu'est-ce que cela représente pour toi, être délégué ?
- Est-ce qu'il y a des choses qui ont été mises en place depuis que les délégués ont été élus ? Est-ce qu'il y a eu des réunions ?

Post-tests :

Ecole A :

- Peux-tu me parler du projet « Justice et droit » ? Qu'est-ce que c'est ? Qu'est-ce qui t'intéresse ou ne t'intéresse pas ?
- Es-tu intéressé par le thème de votre histoire ? As-tu envie de jouer lors du procès ?
- Est-ce que tu pourrais me dire ce que c'est le droit pour toi ?
- Est-ce que tu pourrais essayer de définir le terme « Justice » ?
- Est-ce que tu penses que ta vision du droit et la Justice a évolué depuis le début de l'année ?
- Quels métiers qui concernent le droit connais-tu ?
- Est-ce que tout le monde a les mêmes droits ?
- Que peut-il se passer si quelqu'un fait quelque chose d'interdit ?
- Est-il possible de se renseigner pour savoir ce qui est autorisé, interdit ou protégé ?
- Peux-tu me citer certains droits que tu penses avoir ? Et des devoirs ou des choses interdites ?
- Est-ce que le droit peut aider à résoudre les conflits ?
- L'ambiance dans la classe a-t-elle évolué depuis le début de l'année ?
- Qu'est-ce qu'un citoyen ? Penses-tu être un petit citoyen de la classe ?

Ecole B :

- Est-ce que tu pourrais me dire ce que c'est le droit pour toi ?
- Le droit et la Justice, est-ce que ce sont plutôt des choses positives ou négatives ?
- Que peut-il se passer si quelqu'un fait quelque chose d'interdit ?
- Est-ce que tu penses qu'il y a des droits que tu as parce que tu es une enfant ?
- Est-il possible de se renseigner pour savoir ce qui est autorisé, interdit ou protégé ? Et plus particulièrement concernant les droits de l'enfant ?
- Est-ce que ces droits sont toujours respectés ? Est-ce qu'ils sont protégés ?
- Peux-tu me citer certains droits que tu penses avoir en tant qu'enfant ?
- Qu'est-ce qui t'a intéressé, plu, déplu, quand on a fait le travail sur les droits de l'enfant ?
- Est-ce qu'il y a des choses qui ont été mises en place depuis que les délégués ont été élus ? Quel est leur rôle ?
- A propos des délégués, est-ce qu'il y a des choses qui se sont passées depuis novembre ?
- Est-ce que les délégués ont parlé au reste de la classe de ce dont ils discutent lors des réunions ?
- Qu'est-ce qu'un citoyen ? Penses-tu être un petit citoyen de la classe ?

Annexe 5 : retranscriptions des entretiens.

Entretiens du mois de novembre (pré-tests)

Avant enregistrement, toujours un temps d'explication préalable avec les élèves :

- mes objectifs.
- pourquoi j'ai besoin de la participation d'élèves.
- le fait de les enregistrer : pourquoi faire ?
- le fait que je ne recherche pas du tout à ce qu'on me dise une « bonne réponse ».
- toutes questions éventuelles.

Ecole A :

Entretien avec l'élève E1 :

I : Est-ce que tu pourrais me redire un petit peu le droit, ce que c'est pour toi ? En plus tu as écrit des petites phrases tout à l'heure. A quoi est-ce que tu penses ?

E1 : Le droit, eh ben, c'est euh...

I : Qu'est-ce que ça t'inspire ? Fais ton confiance.

E1 : (*hésitations*) Avoir le droit c'est comme avoir une permission.

I : Une permission de faire quelque chose...

E1 : Oui. Ou un droit c'est une règle...

I : Dis-moi tout ce que tu penses.

E1 : Une règle qu'on peut appliquer.

I : autre chose qu'appliquer ? Est-ce que tu aurais d'autres termes.

E1 : qui peut être faite.

I : qu'on peut respecter aussi ?

E1 : Oui.

I : Est-ce que tu as d'autres idées ? Est-ce que cela pourrait être autre chose ?

E1 : Non.

I : D'accord. Et le mot « Justice » alors ?

E1 : La justice c'est plus...c'est difficile à exprimer

I : je le comprends. Même pour les grands ce n'est pas facile.

E1 : *Cherche ses mots. Ne se rappelle plus de ce qu'elle a marqué.*

I : *Lecture de ce qu'elle a marqué sur son questionnaire : « La justice c'est*

l'égalité, la vérité ». Est-ce que tu peux repartir de ça ?

E1 : Oui. C'est l'égalité parce que par ex quand une personne est accusée, la Justice c'est trouver la vérité.

I : Trouver la vérité. Est-ce qu'il y a des choses dans la société pour la trouver ? On décide entre nous ?

E1 : Non... (*hésitation*)

I : Est-ce que tu sais un petit peu comment cela se passe ? On décide entre nous ?

E1 : Non...il y a des preuves...

I : Oui. Est-ce que tu sais où est-ce que cela se passe ?

E1 : Dans un tribunal ?

I : On parle même de rendre la Justice. Tu vois tu sais des choses, fais toi confiance.

E1 : Je suis plus à l'aise qu'à l'écrit qu'à l'oral.

I : Et tu m'as parlé de vérité aussi ?

E1 : La Justice c'est la vérité...c'est difficile.

I : Qu'est-ce que tu voulais dire par là ? La Justice c'est chercher ce qui est vrai ?

E1 : Non pas vraiment. La Justice c'est une vérité.

I : La justice c'est une vérité. D'accord.

E1 : Ce qu'elle représente. Ses lois, ce sont des choses à respecter.

I : Donc il faut respecter les lois ? Et la Justice ça sert à ça ?

E1 : Oui.

I : Tu m'as parlé de droit, de Justice... pour toi c'est bien tout ça ? Ou pas très bien ?

E1 : C'est pas que c'est bien mais c'est nécessaire.

I : Pourquoi ?

E1 : Sinon on pourrait faire tout ce qu'on veut, il n'y aurait pas de limites.

I : D'accord. Tu vois, tu as des choses intéressantes à me dire. Et alors, est-ce que tu sais à quoi ça peut servir ? Tu me parles de limites, de faire tout ce qu'on veut ?

E1 : (*hésitations*)

I : Est-ce que c'est quand tout le monde respecte toutes les règles ?

E1 : Plutôt dans les conflits.

I : D'accord. Est-ce que tu peux me dire quelques métiers qui concernent le droit que tu connais ?

E1 : Des avocats, les juges, le Préfet, la Mairie.

I : donc tout ça pour toi, ça concerne le monde du droit. Est-ce que tu en connais d'autres ?

E1 : Ben tout à l'heure je t'ai parlé du Président. Il n'est pas vraiment dans le droit mais il veille aux droits de l'Homme, aux choses qui ne sont pas égaux.

I : Donc pour toi ce n'est pas vraiment un métier où c'est pile du droit, mais ça concerne d'autres choses ?

E1 : Par exemple ma grande sœur fait médecine, mais elle fait du droit comme matière. Alors que ça n'a rien à voir ils en ont besoin.

I : Donc ça veut dire qu'on peut avoir besoin du droit dans autres choses que les

métiers du droit purs. Avocat, on pense au droit, alors que médecine non. Peut-être qu'il y en a besoin en musique, dans l'enseignement...

E1 : ça je pense oui ! Pour l'enseigner...

I : en tout cas, tu penses que dans d'autres disciplines que le droit ça peut servir.

I : Et si toi tu faisais quelque chose qui est interdit, qu'est-ce qui peut se passer ? Est-ce que tu as des idées ?

E1 : Je ne sais pas vraiment ce qui peut se passer exactement.

I : C'est flou.

E1 : Oui...Je ne sais pas exactement. Si on reconnaît la personne, peut-être qu'elle peut être mise en prison...

I : Et avant la prison ? Est-ce que tu sais comment cela se passe, un petit peu ?

E1 : Il y a le tribunal... l'accusé, la victime, les avocats...et ensuite c'est le juge qui décide si il va en prison ou pas.

I : Donc peut être que tu vas aller en prison ?

E1 : (*rires*).

I : donc on parle de droits, de choses qui sont interdites, de protection des droits de l'homme...Mais si toi tu voulais savoir ce qui est interdit, ce que tu peux faire, comment c'est protégé...est-ce que tu sais comment tu pourrais te renseigner ? Est-ce que c'est quelque part ça ?

E1 : Hum...il y a un livre où il y a toutes les lois dedans je crois. L'état civil.

I : Est-ce qu'il y en a qu'un ?

E1 : Non, beaucoup.

I : Est-ce que c'est un gros livre qui résume tout ?

E1 : non il y en a plusieurs je pense.

I : est-ce que ce n'est que dans des livres ? Ou dans autre chose ? N'invente pas si tu ne sais pas.

E1 : Je pense que c'est écrit dans des articles sur internet.

I : D'accord. Donc en tout cas c'est écrit quelque part. Ce n'est pas inventé. Ce n'est pas juste « Mon grand-père m'a dit que.... ».

E1 : Oui.

I : Alors dans le questionnaire, tu vois que j'ai parlé un petit de conflits aussi ? Tu as compris ce que c'est ? Tu pourrais me le redire ?

E1 : C'est quand deux personnes ne sont pas d'accord sur un sujet. Si elles ne font pas quelque chose pour le résoudre intelligemment ça peut finir mal.

I : D'accord. Et est-ce que tu en rencontres toi des conflits dans ta vie ?

E1 : Oui.

I : Et qu'est-ce que tu en penses ? C'est bien, ou non ?

E1 : Non, c'est pas super.

I : D'accord, et comment ils sont résolus ces conflits ? Est-ce que c'est des petits conflits et juste parler, par exemple avec papa/maman suffit ? Est-ce que tu as déjà vu des conflits plus importants ? En lien avec le Tribunal dont tu m'as parlé ?

E1 : Je n'y suis jamais allée, mais par exemple si deux personnes se disputent dans la rue...

I : tu ne sais pas trop. Et est-ce le droit peut aider pour résoudre ces conflits ? Est-ce que c'est pour ça qu'il est nécessaire ?

E1 : Je ne sais pas trop. Pour moi le droit c'est des règles à respecter. Si ils font des conflits graves, ils ne sont pas vraiment entrain de les respecter.

I : Et qu'est-ce qu'on fait alors dans ce cas-là ?

E1 : Je ne sais pas trop.

I : Ne t'en fais pas, ce n'est pas grave.

E1 : C'est plutôt la Justice peut être qui peut résoudre.

I : Et dans la classe, au quotidien, est-ce qu'il y a des conflits ou une bonne ambiance ?

E1 : Ben... ça dépend.

I : Est-ce que tu peux m'expliquer ? Je ne connais pas ta classe.

E1 : Globalement il y a une bonne ambiance. Mais des fois à la récré ça peut arriver qu'il y ait des garçons qui se disputent.

I : Et qu'est-ce qu'il se passe dans ce cas-là ? Comment est-ce que vous faites quand il y a des conflits ? Les règles instaurées par le maître ?

E1 : Nous entre filles on se parle ou on se sépare. Mais les garçons souvent ils se bagarrent plus. Sinon quand c'est avec les instituteurs ça se règle en parlant.

I : Ils vont discuter ?

E1 : Oui.

I : Et est-ce qu'il y a des délégués de classe ? Des conseils d'élèves ?

E1 : Ça dépend des classes. Dans la nôtre, non.

I : D'accord. Et est-ce que toi tu penses que tu as des droits en particulier ?

E1 : Oui.

I : Est-ce que tu pourrais m'en citer quelques-uns ?

E1 : Le droit d'aller à l'École, d'apprendre. D'être entendue et écoutée.

I : Et est-ce que pour toi il y a des droits que tu as parce que tu es une enfant ?

E1 : J'en connais pas principalement ?

I : Et est-ce que tu crois que parce que tu es une enfant tu as des droits en plus des grands ?

E1 : Non.

I : Est-ce que tu as des devoirs ou des choses qui te sont interdites ?

E1 : (*réfléchit*) J'ai pas trop d'idées pour ça.

I : pas forcément en tant qu'enfant ou à l'école. Au quotidien, quand tu es à la maison, dans la rue...pas d'idées particulières ?

E1 : A la maison j'aide mes parents par exemple. Ou quand on vient à l'École c'est pour apprendre. Mais des choses qui sont interdites, j'ai pas trop d'idées.

I : D'accord.

I : Et enfin, un citoyen pour toi, est-ce que tu pourrais essayer de me donner une définition de ce mot ?

E1 : C'est une personne qui a des droits et qui respecte la Justice.

I : La Justice de quoi ? Du Monde... ?

E1 : En général.

I : et est-ce que dans ta classe tu penses que tu es une sorte de petite citoyenne de ta classe ?

E1 : Oui.

I : Est-ce que tu pourrais me dire pourquoi ?

E1 : cherche ses mots, n'ose pas s'exprimer.

I : Essaie de me dire pourquoi. Tu sais j'enregistre tout donc même si tu te reprends, que tu bredouilles ou que tu le dis en plusieurs phrases ce n'est pas grave.

E1 : Parce que bah...puisque'un citoyen c'est quelqu'un qui a des droits et qui

Entretien avec l'élève E2 :

I : Tout à l'heure le questionnaire commençait par une question autour du « droit ». Qu'est-ce que cela t'inspire le droit ?

E2 : Le droit c'est quelque chose que nous pouvons tous faire, il n'y a pas d'interdictions, sauf si... Grâce au droit on peut vivre ensemble, en paix, en harmonie, sans qu'il n'y ait de problèmes. Des fois il y a des problèmes mais ça arrive à tout le monde de faire des fautes.

I : D'accord. Oui, il y a le droit à l'erreur. Et la Justice alors, qu'est-ce que ce serait ?

E2 : ça dépend, la Justice ça aide aux autres pour dire qu'est ce qui est juste, qu'est ce qui est pas juste. Par exemple si des parents disent „t'as pas le droit d'aller à l'école“ alors que d'autres ont le droit, ça par exemple ce n'est pas juste. La Justice ça sert un peu à libérer ce qu'on veut et qu'est ce qui est juste.

I : ça permet, à ce qu'il y ait des gens extérieurs, au conflit peut-être qui viennent remettre les choses un petit en ordre. Qui viennent dire « attendez, il avait le droit d'aller à l'école », « vous aviez tort » ou « il n'avait pas le droit de faire ça ».

respecte la Justice, en classe on a des droits et on respecte nos camarades.

I : Que les camarades ?

E1 : Et aussi les professeurs...

I : toute personne qui peut intervenir (*elle hoche la tête*). Donc pour toi c'est vraiment des droits et respecter les règles, respecter les autres, si je devais résumer ?

E1 : Oui.

E2 : Oui. Et quand il y a des problèmes, normalement il y a un endroit où on règle nos problèmes mais je ne me rappelle plus le nom.

I : Un tribunal, c'est à ça que tu penses ?

E2 : Quand il y a des gros conflits.

I : Oui. En fait on « rend la Justice », on dit ce qui est juste ou ce qui ne l'est pas. On peut punir aussi ?

E2 : Oui. Mais il ne faut pas abuser.

I : Comment on fait pour ne pas abuser ?

E2 : Par exemple, si c'est quelque chose qui est évident. Par exemple voler, c'est évident qu'il n'y a pas le droit. Par exemple toi t'aimerais pas qu'on te vole quelque chose. Et ça la personne elle le sait et elle sait qu'elle va te faire du mal.

I : Comment on est sûrs que c'est cette personne qui a volé ?

E2 : Normalement il y a des preuves. Et t'as des personnes qui sont des témoins, et aussi peut être la victime a vu ce qui s'est passé, sent quelque chose, ou que quelqu'un a remarqué tout ça. Mais des fois les... Comment ça s'appelle... Ceux-là qui sont... Les témoins, des fois on sait pas si ils mentent ou si ils mentent pas. Par exemple si ils connaissent cette victime, si peut-être ils la détestent, ils vont pas dire la vérité, des mensonges. Donc celui-là qui fait la Justice, il doit être correct, juste, pas injuste. Par exemple, de punir une personne qui n'y avait pas de preuve, qu'il n'y avait rien à dire.

I : D'accord. Tout à l'heure tu m'as dit que quelqu'un peut faire des fautes. Est-ce que tu peux faire le lien avec ça et...

E2 : Bah des fautes ça arrive à tout le monde. Par exemple, on peut des fois mentir sans se rendre compte. On fait des bêtises sans se rendre compte. Il ne faut pas abuser. Il faut la réparer, en assumer les conséquences.

I : Et la Justice dans ce cas-là elle peut aider pour s'en rendre compte et assumer ?

E2 : Oui la Justice elle peut parler, lui dire tout ce qu'il fallait faire pour se faire pardonner. Parce que des fois, on vole, on peut se faire pardonner.

I : D'accord. Et pour toi quand on parle de Justice, Droit... Est-ce que pour toi c'est quelque chose de bien, de pas bien, un petit peu des deux ? Qu'est-ce que cela t'inspire ?

E2 : C'est... quand tu parles ça à l'école t'as pas trop... à l'école c'est pas trop ce qu'on dit... t'apprends pas trop la Justice... t'apprends le droit d'aller à l'école, le droit d'apprendre.

I : A l'école tu vas apprendre des droits spécifiques ? Des exemples de droits ?

E2 : Oui. Des droits un peu obligatoires.

I : D'accord, des obligations ?

E2 : des choses un peu... par exemple t'as beaucoup de droits, t'en as énormément, mais t'en as c'est la base quoi. Par exemple en France t'es obligé d'aller à l'Ecole,

c'est la base, t'es obligé. Mais dans d'autres pays, t'as des personnes pauvres qui n'ont pas assez d'argent pour aller à l'école et tout ça, c'est pour ça qu'ils travaillent à la place des parents. Et ça c'est pas un travail qu'ils doivent faire. Ils doivent aller à l'école pour avoir un beau avenir et un métier qui leur convient.

I : Et est-ce que la Justice et le droit peuvent aider pour cela ? Quand il y a des choses qui devraient être respectées que ce n'est pas le cas.

E2 : Oui, ça devrait. Mais la Justice elle ne peut pas paraître n'importe où. Il y a des coins où ce n'est pas le cas. Mais des fois quand il y a quelque chose qui va pas tu peux appeler la police. Mais dès fois ça vaut pas la peine, même si il y a pas le droit.

I : Pourquoi ?

E2 : Quand tu appelles la police tous les jours tout le temps, elle peut être occupée à autre chose. Par exemple, quand il y a quelque chose de grand, on va en parler tout ça, avec la police. Des fois dans la rue, il y a un conflit tout ça on peut en parler.

I : Et si par exemple il y a des gens qui se battent dans la rue, est-ce qu'il faut appeler la police ? Est-ce que c'est normal qu'il y ait des gens qui se tapent ?

E2 : Non. Si il y a un conflit on peut en parler. S'asseoir, se dire je suis pas d'accord sur ça, ni de ça. On se met d'accord et ça peut s'arrêter comme ça.

I : Et si ça ne suffit pas ?

E2 : si t'as rien à dire et que tu ne veux pas dire que tu es coupable, tu peux essayer de dire des insultes, pour qu'on oublie que c'est toi.

I : Et pour celui qui est coupable alors, qu'est ce qui peut se passer ?

E2 : Celui qui a commencé à le frapper, il peut le refrapper, et ça fait un gros conflit. D'autres personnes viennent, puis d'autres, puis d'autres.

I : Comment on le résout à la fin ?

E2 : On peut appeler la police.

I : Et après, qu'est ce qui va se passer ? On a parlé de Justice....

E2 : Au tribunal. T'as une personne au tribunal, c'est le juge. Moi je pense mais je ne suis jamais allée. Normalement le juge il vient, il dit, il doit d'abord comprendre ce qu'il s'est passé. Il écoute ce que lui dit, ce que lui dit. Des fois le conflit il se comprend comme ça sans que le juge parle. Mais des fois, la personne ne veut toujours pas comprendre alors on commence à la punir...

I : Ca peut être quoi les punitions ?

E2 : Si par exemple t'es obligé de mettre la ceinture à la voiture. Si tu ne le fais pas, c'est une amende.

I : une amende d'accord. Est-ce que tu as d'autres idées ?

E2 : Quand c'est vraiment, vraiment grave, c'est la prison.

I : La prison. Est-ce que tu en connais d'autres ? Si c'est un peu plus grave que ne pas avoir mis sa ceinture, mais pas aussi grave que, par exemple, tuer quelqu'un et donc aller en prison ?

E2 : Si tu tues quelqu'un c'est sûr tu vas en prison. Normalement a le droit de vivre, tout le monde a le droit de penser ce qu'il pense.

I : Et si c'est moins grave que ça alors ? Si tu ne sais pas ne t'inquiètes pas.

E2 : On peut s'excuser. On n'est plus jamais à ne plus lui parler tout ça. On peut s'excuser, tout le monde a fait des erreurs dans sa vie. Et des fois il faut que d'autres personnes le comprennent aussi.

I : Il y a la notion de pardon aussi.

E2 : Oui. Des fois t'as rien à dire, les conflits ça commence déjà, Certains ne vont pas à l'Ecole et quand ils grandissent ils ne savent pas quoi faire.

I : Donc c'est important de pouvoir réfléchir à tout ça, c'est qu'on fait là, pour pouvoir savoir comment se défendre. Parfois il faut se défendre, parfois il faut aller voir le juge, il y a des choses qui sont interdites...si on a envie de se renseigner, où est-ce qu'on trouve toutes ces règles-là ?

E2 : Quand tu as un conflit, tu parles à la personne où tu as ce conflit. Parce que ça sert à rien si tu le dis à tout le monde. Ça va peut-être aggraver des choses. Tu parles seulement à la personne avec qui tu as le conflit. Mais si quelqu'un te harcèle, c'est difficile d'en parler, tu en parles au professeur, à tes parents.

I : Mais si par exemple quelqu'un te harcèle, est-ce que tu en parles juste à tes parents, où est-ce qu'il y a un endroit où tu pourrais te renseigner pour savoir quoi faire ?

E2 : Hum...

I : Si tu as envie de connaître tes droits, si tu as envie de savoir ce qui est interdit ?

E2 : Je sais pas, peut être que tu lui demandes juste qu'il respecte tes droits. Peut-être que tu essayes tout seul, tu peux aggraver les choses.

I : D'accord.

E2 : Si par exemple je lui dis « C'est pas de ma faute », lui il va comprendre que je m'en fiche et ça va peut-être aggraver les choses.

I : Toi en fait tu parles de « rendre justice soi-même », c'est-à-dire régler juste entre nous les choses quand il y a des problèmes, alors que normalement on va voir le juge. Lui est neutre et il ne connaît pas les gens donc il ne sera pas plus en faveur de l'un ou de l'autre. Si par exemple toutes les deux on se disputait et qu'on essayait de régler le conflit entre nous, on aurait déjà un point de vue dessus.

E2 : Et aussi quand il y a un conflit, tu ne peux pas en parler à tes amis. Parce que eux, ils peuvent aggraver les choses. C'est déjà arrivé. T'as pas envie de dire, par exemple, c'est moi le coupable. T'as pas envie de leur dire. Tu leur dis pas la vérité. Et eux ils vont plus te défendre que l'autre, et ils vont aggraver les choses.

I : Ils vont te défendre alors que tu as tort ?

E2 : ça dépend. Certains oui.

I : Et toi, des conflits, est-ce que tu en rencontres dans ta vie ?

E2 : Oui.

I : Est-ce que tu as déjà vue des gros conflits ?

E2 : Un jour, c'est entre copines. Une de mes amies s'est disputée avec l'autre. C'est depuis la PS qu'on se disputait. Cela nous rendait malade. Mon amie ne veut pas la pardonner. Mais moi et l'autre amie on veut la pardonner. Mais l'autre elle veut pas qu'on la pardonne. Mais si on la pardonne elle ne nous parlera plus. Tu dois choisir un camp et c'est difficile.

I : Je comprends bien. Est-ce que tu penses que le droit peut aider quand il y a de gros conflits ?

E2 : Oui parce qu'on n'est pas tous pareils. On n'est pas tous pareils, t'as des personnes qui sont comme ça, comme ça. On est différents.

I : Alors en quoi le droit ou la Justice peut aider ?

E2 : Tout le monde a le droit de faire la même chose que l'autre, à part les choses que tout le monde a pas le droit. Par exemple, tout le monde a pas le droit de voler. Il n'y en a pas un qui a le droit et toi t'as pas le droit. Mais ça par exemple, c'est injuste. Tout le monde doit le respecter.

I : Donc ça sert à rappeler ce qui doit être respecté. Et quand il y a un conflit on va rappeler ce qu'une personne devait faire ou non. (*Elle approuve*). Cela sert à protéger aussi ?

E2 : Oui parce que tu as quelqu'un auprès de toi, tu n'es pas tout seul. Et si il recommence il y a quelqu'un qui pourra te défendre.

I : C'est qui « quelqu'un » ? Le juge ?

E2 : Il peut être ton ami, tout simplement. Il peut être le professeur. Quand c'est un gros conflit, le juge, un avocat. Ça peut être ta mère... Ils te protégeront parce que quand on est plusieurs on se sent plus fort.

I : Et est-ce que dans la classe il y a des conflits ?

E2 : Pas vraiment. Parce que dans l'école, il y a trop de bagarres, ils arrivent pas trop en parler, ne veulent pas en parler. Ils ont rien à dire, commencent à s'insulter et après ça dégénère.

I : Ils se battent beaucoup ?

E2 : Oui. Et pour les professeurs c'est difficile. Normalement ils ne peuvent pas prendre la personne, ils ne peuvent pas intervenir et écarter. Normalement c'est eux-mêmes qui doivent le faire. Normalement on est assez grands pour s'écarter. On peut être malheureux, on peut être pas d'accords avec l'autre, mais aussi il ne faut pas en abuser.

I : Et quand il y a un conflit comme ça dans la classe, comment est-ce que vous faites pour le régler ? Est-ce que vous faites ça entre vous ? Est-ce que vous appelez les professeurs ?

E2 : Quand il y a un conflit, d'habitude on appelle le professeur. On n'a pas le droit de les écarter. Les professeurs ils viennent. Deux professeurs, un qui prend l'autre, un qui prend l'autre. Ils en parlent, ils se disent tout ça. Après quand ils se calmeront, ils se parlent d'eux, ils se parlent et ils se disent qu'est-ce qui se fait, tout ça. Moi par exemple, quelqu'un m'a fait tomber sans faire exprès. Quelqu'un me dit « c'est lui » et moi je vais le frapper. Moi je ne me rends pas compte que ce n'est pas bien. Alors le professeur va me rappeler.

I : Il va rappeler la règle.

E2 : Oui. Il dit « mais tu n'es pas sûre que c'est lui ». En fait c'est le professeur qui va mettre terme à ça. Et après normalement il y a des punitions. Parce que tout le monde sait qu'il n'y a pas le droit de se frapper.

I : Il y en a souvent des punitions ?

D : Oui.

I : Et c'est quoi les punitions ?

E2 : Des lignes. Ou interdit de foot pour les garçons. Bah en fait, c'est souvent pour les garçons, pas pour les filles. Les filles c'est parler, insultes, mais pas la main.

I : D'accord, il y a aussi des conflits entre les filles.

E2 : Il y a des filles un peu violentes aussi, alors ça fait des conflits.

I : D'accord.

E2 : Mais ça se termine plus vite que les conflits que les garçons. Les garçons, ce qui est pénible, c'est qu'il faut qu'ils se disent « qui a gagné, qui a perdu », c'est à dire « qui met à terre, qui ne met pas à terre ».

I : Il faut qu'il y ait un gagnant, c'est ça ?

E2 : Par exemple, quand il y a un conflit, nous les filles on va vers les maitres et maitresses et ils vont écarter les personnes. Moi je suis là depuis la petite section, alors j'en sais plus.

I : Est-ce que tu pourrais me dire des droits que tu penses avoir.

E2 : Par exemple à l'école on a le droit d'apprendre. On a le droit de manger correctement, d'avoir une bonne alimentation. De s'amuser aussi. De trouver des amis. De pas être seuls, d'être ensemble. Et aussi d'en parler et de se faire comprendre, parce que si on peut se faire comprendre on peut pas régler les problèmes. Et aussi...hésite

I : Cela fait déjà pas mal d'idées. Et est-ce que tu as des idées de devoirs ? De choses que tu dois faire ?

E2 : Je dois respecter les autres, je dois être bienveillante avec les autres. Je dois être polie avec eux. Quelqu'un qui est plus grand que moi je dois le respecter parce qu'il est plus avant que moi. Mes camarades je les respecte pour leur montrer que vous êtes aussi importants, que vous êtes pas rien, que quand on s'entraide et tout ça, on peut être forts.

I : D'accord. Tu en as des idées ! Et est-ce que tu as des idées de choses qui te sont interdites ?

E2 : T'as des personnes, ils ont pas le droit de régler des conflits, parce que ça peut aggraver. Entre copains, copines, on peut pas régler des problèmes, c'est pas possible. A part si la personne elle comprend l'autre. Si on se comprend tous, on pourra régler n'importe quel problème. J'ai pas le droit aussi de voler, ni d'harcéler quelqu'un, ni de décourager l'autre. Au contraire, il faut que j'encourage l'autre. J'ai pas le droit de mentir à un professeur, ni d'enfreindre les règles de vivre-ensemble dans la classe.

I : Et dans la société, en-dehors de la classe ?

E2 : On respecte nos parents, on a pas le droit de leur désobéir. On a aussi pas le droit de parler vulgairement à quelqu'un.

I : En plus parmi tout cela, il y a peut-être des choses qui sont plus graves que d'autres ? Par exemple entre parler vulgairement et harceler quelqu'un ?

E2 : Oui, il y a des choses plus graves. Des fois on dit « frapper c'est plus grave que parler vulgairement ». Mais c'est la même chose. Parler vulgairement ça peut blesser au cœur, frapper ça peut blesser au corps.

I : En tous les cas il n'y a pas le droit de blesser l'autre, de quelque façon que ce soit.

E2 : Il faut aussi se mettre à la place de l'autre.

I : Et toi est-ce que tu penses que parce que tu es une enfant tu as des droits en plus que les adultes n'ont pas ? Ou pas ? Ou à l'inverse, des droits pour les adultes que

les enfants n'ont pas ?

E2 : Je pense que les adultes ont plus de droit. Mais je pense que, quand on est enfant on est plus en sécurité. Pour les professeurs il y a la limite de l'école. Ils nous protègent, on peut leur parler, ils nous font apprendre. Et nous on se fait respecter par les adultes mais parfois les professeurs ne se font pas respecter.

I : Par qui ? Par les enfants, par les parents ?

E2 : Par les enfants et des fois par les parents. Par exemple quand tu es parent et qu'il y a un conflit avec ta fille, tu veux la protéger. Mais tu la protège un peu mal. Une fois il y a une personne qui est venue à l'École défendre sa fille, mais un peu vulgairement, qui a traité un peu l'école, qui a traité un peu les élèves. Et ça c'est pas une bonne attitude. Plutôt je m'assoie, je parle et peut être que ma fille pourra régler son problème elle-même.

I : Donc pour toi, de manière générale, les adultes ont plus de droits, mais les enfants sont plus protégés.

E2 : Oui.

I : Est-ce que tu pourrais me dire juste quelques droits que les adultes ont et pas les enfants ?

E2 : Par exemple les adultes ont le droit.... Par exemple toi tu dois dire quand tu vas en récréation, aller au toilette. Des fois, les animateurs ils peuvent te crier dessus et toi tu peux leur crier dessus. Mais des fois c'est une bonne chose. Eux ils savent pourquoi ils punissent alors que toi non.

I : Les adultes savent un peu plus pourquoi ils font les choses ?

E2 : Oui. Nous là on apprend des choses, on ne connaît pas tout.

I : Quand j'avais ton âge je connaissais moins de choses que maintenant.

E2 : Voilà. Quand on grandit on sait plus de choses, mais on ne sait pas tout.

I : Un adulte peut se tromper.

E2 : Oui. Tout le monde peut se tromper, personne n'est parfait.

I : Et dans ce cas-là, il faut se rappeler que l'enfant a des droits.

E2 : Oui.

I : Est-ce que tu saurais me dire ce que c'est un citoyen ?

E2 : Pour moi, un citoyen c'est des personnes qui vivent ensemble, des personnes qui s'entendent. Et euh... par exemple, dans une ville, t'as des citoyens.

I : C'est des personnes qui vivent ensemble, tu veux dire, comme à la maison, des parents avec des enfants, ou au niveau d'un pays ou d'une ville ?

E2 : D'un pays ou d'une ville. Par exemple dans un pays on respecte tous les mêmes règles, mais dans un autre pays c'est pas les mêmes règles que l'autre. Dans un pays, on respecte les règles de ce pays.

I : Et au niveau du monde entier, est-ce qu'il y a des règles qui sont les mêmes ?

E2 : Oui. Par exemple voler, pour moi, je pense que dans tous les pays on n'a pas le droit de voler.

I : D'accord. Et est-ce que tu penses être une petite citoyenne de ta classe ?

E2 : Oui, on est tous citoyens dans le quartier, même à l'école.

Entretien avec l'élève E3 :

I : Est-ce que tu pourrais me redire avec tes mots ce que tu penses quand je te parle du mot droit ?

E3 : hésitation... Travail, travailler, faire du sport....

I : D'accord, droit de travailler, droit de faire du sport ? (hoche la tête). Et de manière un plus générale, sans prendre d'exemple... est-ce que tu pourrais me dire ce que c'est ?

E3 :

I : Tu ne sais pas, tu n'as pas d'idées ?

E3 : Ben le droit ça veut on a le droit de faire quelque chose.

I : On peut faire quelque chose, c'est ça ?

E3 : Oui.

I : Et la Justice alors, qu'est cela serait pour toi ?

E3 : Je ne sais pas.

I : Tu n'as pas d'idées ?

E3 : Non.

I : Et si on part du mot „Juste“, est-ce que tu aurais des choses à me dire ?

E3 : Juste, ben par exemple, c'est pas juste.

I : Ce veut dire quoi ça quand on dit « c'est pas juste ? ». tu dois le dire parfois « Han c'est pas juste !! ».

E3 : Ben ça se fait pas !

I : Et ça ne se fait pas par rapport à quoi ? A des règles ? A ce que tu penses être bien ?

E3 : Ben... des règles.

I : D'accord. Et quand les gens font des choses « qui ne se font pas » comme ça. Par exemple dans la rue, quelqu'un qui vient taper quelqu'un d'autre. Est-ce que tu sais comment on va régler le fait que ce n'est pas juste.

E3 : Je sais pas.

I : Tu ne sais pas du tout. D'accord.

I : Donc toi quand tu penses à ça : droit de faire des choses, la Justice... C'est flou, tu penses que c'est plutôt bien, pas bien ?

E3 : Oui.

I : Pourquoi ?

E3 : Parce que « droit » on peut faire qu'est-ce qu'on veut, qu'est-ce qu'on a le droit. Et « juste » je sais pas.

I : « Juste » tu ne sais pas du tout, c'est très flou.

I : Et si toi tu fais quelque chose d'interdit, d'un petit grave. Plus grave que prendre le crayon de son voisin. Par exemple, si c'était toi qui allais taper quelqu'un dans la rue, est-ce que tu sais ce qu'il peut se passer si l'autre personne se défend ?

E3 : Ben je me défends.

I : Mais si c'est toi qui allait taper quelqu'un dans la rue et que l'autre personne voulait se défendre...est-ce que tu en as la moindre idée ? (*Non de la tête*).

I : Et si je te dis qu'il y a des règles, des devoirs, des choses qui sont interdites, des choses que tu peux faire, des choses qui sont punies.... Est-ce que tu sais où tu peux te renseigner ? Est-ce que c'est dit à l'oral ? Est-ce qu'il y a des règles et c'est juste comme ça ? Est-ce que c'est écrit quelque part ?

E3 : ça doit être écrit quelque part.

I : Est-ce que tu as des idées de où c'est écrit ?

E3 : Sur les fenêtres.

I : Sur les fenêtres ? Pourquoi sur les fenêtres ?

E3 : des fois quand on va dehors le maître a accroché des trucs...

I : Il a accroché des affichages sur les fenêtres où il rappelle les règles ?

E3 : Oui.

I : d'accord. Et de manière plus générale, pour les règles de ce qu'on peut faire, ce qu'on ne peut pas faire, quand on n'est pas à l'école, qu'on est dans la rue, à la maison... ?

E3 : Crier.

I : D'accord, donc ça ce serait interdit. Mais où est-ce que cela serait écrit ? Est-ce que ces règles sont écrites ou juste dites ?

E3 : Dites.

I : D'accord.

I : Et toi, est-ce que le mot „conflit“ dont j'ai parlé dans les questionnaires, qu'est-ce que c'est pour toi ?

E3 : Pour régler les problèmes.

I : Le conflit règle des problèmes ?

E3 : Non.

I : c'est quand il y a un problème ? (*Hoche la tête*).

I : Quand il y a un conflit, parfois on peut se disputer, parfois...

E3 : On peut se bagarrer.

I : On peut se bagarrer. Donc parfois c'est pas important du tout, et parfois ça prend des proportions plus importantes. Est-ce que toi tu en rencontres des conflits dans ta vie ? Est-ce que ça arrive souvent ?

E3 : Oui.

I : Tu te bagarres toi parfois ? (*Hoche la tête*). A l'école ?

E3 : A l'école parfois, et aussi dehors.

I : Dehors aussi. A la maison ? Non ? Dans la rue.

I : Et qu'est-ce que tu penses de ça des conflits, des moments où on se bagarre, où on n'est pas d'accord ? Est-ce que tu aimes bien aller te bagarrer ?

E3 : (*Hésite*) Non ça ne me plaît pas...

I : Cela ne te plaît pas. Pourquoi ?

E3 : Parce qu'il y a des gens des fois... On m'a déjà enlevé la peau un peu ici.

I : tu es blessé parfois ? (*hoche la tête*). Et toi ça t'arrive de blesser des gens ? (*Hoche la tête*). Et est-ce que ça te plaît ou est-ce que tu aimerais mieux éviter ?

E3 : Eviter.

I : Et quand il y a des bagarres comme ça, dans la rue ou à l'école, comment on

résout ça à la fin ? Vous vous tapez dessus et chacun part de son côté ?

E3 : Chacun de son côté ?

I : vous ne discutez pas ?

E3 : Non.

I : On a parlé de droit, un tout petit peu de justice, est-ce que penses que cela peut aider quand il y a des conflits comme ça ? Est-ce qu'il peut y avoir un lien ?

E3 : Oui le droit.

I : Oui comment ? Quand il y a des bagarres, des disputes avec de grosses conséquences ?

E3 : Eh bah les punir.

I : Le droit peut punir c'est ça ? Il va punir celui qui est en tort.

E3 : Oui.

I : Et à l'école, dans ta classe, est-ce qu'il y a des conflits ?

E3 : Y a personne qui ne se bagarre. Dans la classe non.

I : Et sur la cours de récréation ?

E3 : Oui.

I : Et même sans parler de se bagarrer, parfois on peut vraiment être pas d'accords du tout. Quelques personnes dans la classe pensent quelque chose, d'autres choses, on sent qu'une dispute va se préparer... Comment on résout ça ? Parce que à l'école on ne se contente pas de se taper dessus et de partir chacun de son côté. Comment est-ce que vous faites ?

E3 : Ben, on parle, on parle avec les adultes. Après et après, bah... Après on part à

la récré et on va voir chacun de notre côté.

I : Et l'ambiance en général dans la classe tu l'as trouve comment ? Elle est bonne, il y a des disputes ?

E3 : Parfois des disputes.

I : Des disputes. Et en général, c'est bien, pas bien...

E3 : Un peu bien.

I : Et est-ce que vous avez des délégués de classe ? Et est-ce qu'il y a des moments où vous faites des conseils, où vous discutez tous ensemble dans la classe.

E3 : Des fois on se discute.

I : D'accord. Alors, tout à l'heure tu m'as cité des droits que tu pensais avoir. Est-ce que tu pourrais me redire des choses que tu penses pouvoir faire, ou qu'on doit respecter pour toi ?

E3 : Ben... (*hésite*)

I : Tout à l'heure tu m'as dit „droit de travailler“, „droit de faire du sport“...

E3 : Jouer.

I : et est-ce que tu as des idées de choses que tu dois faire ? Ou de choses qui te sont interdites ?

E3 : Je sais pas.

I : Est-ce que tu penses que les adultes et les enfants ont les mêmes droits ? Ou que les enfants ont des droits que les adultes n'ont pas ? Ou que les adultes ont des droits que les enfants n'ont pas ?

E3 : Les adultes ont des droits que les enfants n'ont pas.

I : Pourquoi ?

E3 : parce qu'ils sont plus grands que nous.

I : D'accord. Et les enfants n'ont pas de droits que les adultes n'ont pas ? (*fait non de la tête*).

I : Alors pour terminer, si je dis le mot „citoyen“, est-ce que tu peux essayer de me dire avec tes mots ce que cela peut être ?

E3 : Une personne...

Entretien avec l'élève E4 :

I : Est-ce que tu pourrais essayer de me redire à quoi tu penses si je te dis le mot « droit » ?

E4 : C'est ce qu'on a droit !

I : Comment ce « ce qu'on a droit » ? Explique-moi un petit peu.

E4 : Par exemple j'ai le droit d'aller prendre ma tablette comme ça.

I : c'est quelque chose que tu peux faire ?

E4 : Oui.

I : Et est-ce que tu penses à autre chose ?

E4 : hum...la droite ! (*rires*)

I : D'accord, donc c'est soit la droite en maths, soit ce que tu peux faire. Et le mot Justice alors ?

E4 : Je sais pas du tout.

I : Si on part du mot « Juste », comment est-ce que tu pourrais définir ce mot ?

I : Essaie de me dire avec tes mots.

E3 :

I : Déjà tu me dis « une personne ». Donc c'est « quelqu'un » un citoyen. Qu'est-ce que tu peux me dire d'autre ? Ne t'inquiète pas si tu ne sais pas.

E3 : Il est pauvre.

I : une personne qui est pauvre ? D'accord.

E4 : Pas juste ?!

I : Qu'est-ce que cela veut dire ? Si par exemple tu dis « C'est pas juste »?

E4 : Que je suis énervée, que c'est le contraire de ce qu'ils me disent.

I : Donc c'est que tu estimes que tu as raison...

E4 : Oui

I :et peut être qu'on t'a fait quelque chose que tu ne méritais pas ? Ou qu'on t'a interdit quelque chose ?

E4 : Oui !

I : Et à l'inverse, „Juste“, quelque cela voudrait dire alors ?

E4 : Bah que c'est bien !

I : Est-ce que tu sais un petit peu, dans la société, dans le quotidien des gens, parfois il y en a qui ne sont pas contents, pas d'accords, qui se disputent, se bagarrent...comment on fait pour régler ça, savoir ce qui est juste ou pas juste, qui

a raison ?

E4 : Il faut régler ça mais en douceur pour que ça soit moins mal.

I : Comment on va régler ça en douceur ?

E4 : On va lui expliquer gentiment, comme ça il va dire, il va pas mentir.

I : Et qui est-ce qui va expliquer ?

E4 : Soit le maître, soit les adultes, les parents.

I : Et si c'est des adultes qui se disputent ? Par exemple, on est dans la rue, deux personnes se croisent et l'une essaie de voler le porte-monnaie de l'autre. Qui est-ce qui va régler ça ?

E4 : La police !

I : La police. Et est-ce qu'il y a un endroit où ça se passe pour régler les conflits ?

E4 : (*cherche*)

I : Tu ne sais pas ?

E4 : Non.

I : Et la Justice, le Droit, à quoi ça peut servir tout ça ?

E4 : Pour se réconcilier, pour ne pas se bagarrer et être toujours sympa avec les autres.

I : D'accord. Et si toi tu fais quelque chose qui est interdit et qui est un petit peu grave... voler quelqu'un, abîmer quelque chose, se bagarrer... est-ce que tu sais ce qu'il pourrait se passer ?

E4 : Hum, bah...

I : Où est-ce que tu n'en as pas la moindre idée ?

E4 : Non !!

I : Tu ne sais pas.

I : Et si tu as envie justement de te renseigner pour savoir : qu'est ce que je peux faire, qu'est ce qui est interdit, comme je peux me protéger, est-ce qu'il y a des choses que je dois faire... Est-ce que tu sais comment tu pourrais te renseigner pour savoir ça ? Où est-ce que cela pourrait être toutes ces informations ?

E4 : Oui ça peut être quelque part.

I : Où ça ?

E4 : Dehors !

I : Dans la rue ? Sur des panneaux ?

E4 : Oui. Et dans les journaux. Par exemple quand il s'est passé du vol dans les journaux c'est écrit un jour il s'est passé du vol

I : Alors là c'est plutôt quand on apprend qu'il est effectivement passé quelque chose : Mr Machin a volé Mme Truc. Mais si on a envie de savoir de manière un peu plus générale... si on vole par exemple... est-ce que tu sais où tu pourrais trouver l'information ? Tu ne sais pas ?

E4 : Aucune idée...

I : Ne t'inquiète pas. Il n'y a pas de bonne réponse et je n'ai pas envie que tu m'inventes une réponse.

I : Dans le questionnaire, j'ai parlé un petit peu de conflits aussi. Est-ce que tu pourrais me redire un petit peu ce que c'est un « conflit » ?

E4 : Conflit...

I : Je vais te relire ce que j'avais écrit. „Il y a un conflit lorsque au moins deux personnes s'opposent violemment sur un sujet“. Donc deux personnes, peut-être plus, qui sont vraiment pas d'accords du tout. Alors on parfois on va se le dire, parfois on se dispute, parfois on se bagarre...

E4 : la violence !

I : Voilà, de la violence. Tout ça c'est des conflits. Est-ce que ça t'arrive de vivre des conflits ?

E4 : Oui.

I : des petits ou des gros ?

E4 : des moyens.

I : ça peut être quoi ?

E4 : Disputes entre sœurs ou entre copines.

I : Et qu'est-ce que cela te fait quand ça arrive ? C'est bien ? Tu t'en fiches ? Cela te fait du mal ?

E4 : Ça me fait du mal.

I : Et qu'est-ce que tu fais pour que cela passe ?

E4 : Je vais m'excuser. Et les autres il va m'excuser aussi.

I : Est-ce que tu penses que le droit ça peut aider quand il y a des gros conflits ? Par exemple le voisin a abîmé la voiture de papa, ou alors quand des personnes de bagarrent dans la rue, quand il y a des divorces... Est-ce que tu penses que le droit peut aider pour ça ?

E4 : Non.

I : Cela ne sert à rien ?

E4 : Oui.

I : Est-ce que tu peux me donner des exemples de droits que tu penses avoir ? Tu m'as dit qu'un droit c'est ce que tu peux faire. Alors des exemples de choses que tu peux faire.

E4 : Par exemple je peux aller dehors jouer.

I : Jouer dehors. C'est un bon exemple. Est-ce que tu en as d'autres ?

E4 : Me promener dans la rue. Faire du sport.

I : Et est-ce que tu as des idées de choses que tu dois faire, des devoirs ?

E4 : Oui des devoirs !

I : tu penses aux devoirs scolaires (*Hoche la tête*). Est-ce que tu penses à d'autres choses ?

E4 : Ranger ma chambre ! (*Air gêné*)

I : Oui. Il n'y a pas d'idées idiotes, tu peux me dire ce que tu veux ! Et dans ta manière d'être avec les autres, de se comporter ?

E4 : Je me comporte bien !

I : Bien se comporter ?

E4 : Oui.

I : Et est-ce que tu as des idées de choses qui te sont interdites ?

E4 : Ouide ne pas faire de moqueries sur les gens...

I : ne pas se moquer, d'accord.

E4 : et de ne...je sais pas trop quoi dire.

I : tu ne sais pas. D'accord. Et est-ce que tu penses que, parce que tu es une enfant, tu as peut-être plus de droits que les adultes ?

E4 : Non.

I : Et est-ce que les adultes ont des droits que les enfants n'ont pas ?

E4 : Oui.

I : Est-ce que tu pourrais m'en dire plus ?

E4 : Pas si ils vont au travail je vais pas faire un travail aussi.

I : Pouvoir travailler ?

E4 : Oui moi je travaille à l'école mais je vais pas travail travailler.

I : Donc un adulte il va avoir un travail pour avoir un salaire etc... Et toi tu fais ton travail scolaire. D'accord. Donc les adultes peuvent avoir un vrai travail ?

E4 : Oui.

I : est-ce qu'ils ont d'autres droits auxquels tu penses ?

E4 : Les adultes ils ont tous droits. Mais pas des trucs méchants quoi, pas des trucs violents.

I : D'accord. En fait ils ont tous les droits, mais tant qu'ils ne font pas de mal aux autres, c'est ça ?

E4 : Oui.

I : Et est-ce que tu arriverais à me donner une petite définition du mot « citoyen » ?

E4 : Un site.

I : un site internet ?

E4 : Oui.

Ecole B :

Conditions différentes :

- toujours un temps d'explications et de réponses aux questions avec les élèves avant.
- questionnaires pas encore remplis mais autorisations oui.
- En EPS, dans un vestiaire qui résonne, sans avoir vraiment le temps de s'installer. Elèves extraits de leur séance d'EPS pour un temps limité.

Entretien avec E5 :

I : Si je te dis le mot « droit »...comme ça, est-ce que cela peut te faire penser à quelque chose ?

E5 : Bah...une droite.

I : Une droite d'accord. Et est-ce que cela peut te faire penser à autre chose qui ne

concernerait pas les maths ?

E5 : Non.

I : Si je te dis « un droit » ou « le droit ».

E5 : « La droite » oui mais sinon non.

I : D'accord. Et si je te dis le mot « Justice », est-ce qu'il y a des choses qui te viennent ?

E5 : Oui.

I : Alors, dis moi un petit peu.

E5 : La guerre.

I : La guerre. Dis-moi.

E5 : Bah pour faire justice il faut se battre.

I : Il faut se battre pour faire justice ensuite ? Explique-moi.

E5 : Bah...

I : Essaie de me dire un petit peu avec tes mots.... Ne t'en fais pas.

E5 : Bah la Justice c'est pour avoir quelque chose qu'on souhaite mais qu'on n'a pas, alors on se bat pour la gagner.

I : D'accord. Je comprends mieux. Est-ce que cela te fait penser à d'autres choses ?

E5 : Un héros, un justicier.

I : Et si je te dis les mots « Juste », « Injuste ».

E5 : Bah le mot « juste » c'est quand c'est bien fait, c'est juste, c'est correct. Et

« injuste », c'est quand c'est injuste, fin elle a eu ça et moi j'ai pas eu ça. Par exemple elle a eu un bonbon et pas moi, c'est injuste.

I : D'accord. Et est-ce que tu sais, quand il y a des choses qui se passent dans le quotidien des gens... par exemple quelqu'un qui s'est fait voler, quelqu'un qui s'est fait taper... comment on rend justice justement, pour dire ce qui est juste ?

E5 : Bah on explique.

I : On explique, d'accord. Et est-ce qu'il y a des gens qui peuvent rendre cette justice, ou un endroit où cela se passe ?

E5 : Non.

I : Non. Ok. Et la Justice alors, à quoi ça peut servir ?

E5 : Etre en paix.

I : Etre en paix oui. Bien vivre ensemble ?

E5 : Oui.

I : D'accord. Imaginons que toi, ou quelqu'un d'autre, même un adulte, fasse quelque chose qui est interdit. Par exemple, cambrioler une banque. Tu as cambriolé une banque avec Papa. Est-ce que tu sais ce qu'il peut se passer ?

E5 : Bah la prison !

I : La prison, d'accord. Et avant d'aller en prison ?

E5 : Bah d'abord il y a... comment on appelle ça... Quelqu'un avec un marteau qui tape ?

I : Un juge.

E5 : Oui. Et puis il y en a d'autres qui discutent, les avocats, et puis il y a un débat pour dire ce qu'il a fait, et elle aussi elle l'a fait...

I : Et où est-ce que cela se passe tout ça ?

E5 : Dans un tribunal.

I : Dans un tribunal d'accord. Est-ce que tu vois le lien avec le fait de « rendre la Justice » ?

E5 : Oui.

I : Et comment est-ce qu'on va être sûrs que c'est bien vous qui avez fait cette bêtise là et pas quelqu'un d'autre ?

E5 : Il y a des preuves. Si quelqu'un nous a vu, ou des fois on laisse des traces, des empreintes digitales.

I : D'accord. Tu aimes bien les films policiers ?

E5 : Oui !

I : Et est-ce qu'il n'y a que la prison ou est-ce qu'il y a d'autres punitions envisageables ?

E5 :

I : Si tu ne sais pas, tu ne sais pas.

E5 : Je sais pas.

I : Et est-ce que la Justice ça sert à punir, où ça sert à autre chose aussi ?

E5 :

I : Par exemple protéger la personne qui a été cambriolée ?

E5 : Pour pas qu'ils recommencent.

I : Oui, pour que vous ne recommenciez pas. Et peut-être aussi pour protéger la personne qui a été cambriolée ?

E5 :

I : D'accord, ne pas recommencer.

I : Et si toi tu as envie de savoir ce que tu as le droit de faire, tout ce que tu peux faire, ce qui est interdit... Je n'ai pas le droit de voler...

E5 : ça c'est des règles.

I : Voilà ce genre de règles. Ce que tu dois faire aussi éventuellement, comment tu peux être punie... « Si je fais un cambriolage il peut m'arriver ça » par exemple. Est-ce ce sont des choses qui sont dites comme ça et qu'on apprend ou est-ce que c'est écrit quelque part et que tu peux te renseigner en lisant quelque part...

E5: Sur internet tu peux regarder. Souvent dans les films ils disent que une peine comme ça, ça dure 5 ans...

I : Est-ce qu'il y a un endroit où tu peux te renseigner à n'importe quel moment sur n'importe quel sujet... « Est-ce que j'ai le droit de faire ça »...

E5 : Je ne sais pas.

I : Est-ce que tu peux me définir le mot « conflit » ?

E5 : Cela peut être des gestes, des paroles, des disputes. C'est quand on se prend la tête pour des histoires qui peuvent être bêtes ou pas bêtes.

I : Oui. Donc ça peut être pour de tout petits conflits. Et parfois est-ce que ça peut être pour de gros conflits ?

E5 : Oui. Ça dépend ce qui peut se passer.

I : Tu vois quand je te parlais de cambriolage tout à l'heure, ça peut être un conflit. Il y a une personne qui n'est pas contente de s'être fait cambriolée et celle qui l'a

fait en est bien contente. Est-ce que toi ça t'arrives de rencontrer de gros conflits dans ta vie?

E5 : Oui. Avec les parents...

I : Avec ta sœur aussi peut-être ?

E5 : Et avec mon frère.

I : Et comment on les résout ?

E5 : Avec des paroles, on se met dans un coin, on parle et on se défend.

I : Et quand c'est des conflits un peu plus graves, comme justement « j'ai volé quelque chose, j'ai frappé quelqu'un et puis il était blessé, ou j'ai cambriolé la banque avec Papa... ». Est-ce que le droit et la Justice ça peut aider à résoudre tout ça ?

E5 : Oui ça peut aider. Mais ça dépend, c'est si c'est grave. Alors que si c'est avec la famille ou avec une copine, par exemple, j'ai fait mal à celle-là, c'est pas la peine.

I : Est-ce que tu pourrais me dire un ou deux droits que tu penses avoir ?

E5 : Manger à la maison.

I : Oui. Est-ce que tu as d'autres idées ?

E5 : Rester toute seule à la maison, faire à manger, travailler, faire mes leçons...

I : Est-ce qu'il y a des choses que tu dois faire ? C'est peut-être plus de ça que tu parles quand tu parles de tes devoirs.

E5 : *réponse non-audible.*

I : Oui. Et des choses qui te sont interdites ?

E5 : Euh...

I : Quelques exemples...

E5 : De sortir dehors sans papa et maman, parce que si il arrive quelque chose ils ne sont pas là.

I : D'accord.

I : Et sinon, tu n'es pas déléguée mais on va dire que c'est pareil puisque, si ta sœur n'est pas là, c'est toi qui prend son rôle. Qu'est-ce que cela représente pour toi ?

E5 : Représenter la classe.

I : Représenter la classe, oui.

E5 : Donner des idées pour mettre des choses en place pour que les enfants qui arrivent dans la cour puissent jouer.

I : Est-ce qu'il y a des choses qui ont été mises en place déjà ?

E5 : Oui, à Halloween il y a eu des déguisements.

I : C'était une idée d'une déléguée ça ?

E5 : Oui, une idée de Joseph.

I : Et c'était une idée qui est venue de la classe ou de Joseph ?

E5 : Bah il fallait faire des affiches pour donner envie aux gens de voter pour eux. Donc il a mis ça et après il l'a mis en place.

I : Donc c'était une idée pendant sa campagne.

E5 : Oui c'est ça.

I : Et est-ce qu'il y a eu des réunions ?

E5 : Oui, il y en a eu une, Eve m'en a parlé.

I : Tu sais ce qui s'est dit pendant la réunion ?

E5 : Oui je sais. Au début ils ont du se présenter, ils ont dit leurs idées. Après notre professeur a pris les idées qui étaient les plus correctes et il les a mises en place.

I : D'accord. Et c'est le maître qui a décidé ce qui était correct ou c'était les délégués entre eux ?

E5 : Mr X et les élèves.

I : Ils ont discuté. D'accord.

I : Et si, en tant de délégué, tu voudrais mettre quelque chose en place mais que la classe n'est pas d'accord. Ou, si il y a des conflits et que toi tu n'es pas d'accord et que tu devais aller parler au nom des gens avec qui tu n'es pas d'accord. Tu dirais ce que tu penses ou ce que le groupe pense ?

E5 : Les deux.

I : Les deux. Tu pourrais donner ton avis et celui du groupe ?

E5 : Oui.

I : Est-ce que tu cacherais l'avis du groupe ?

E5 : Non, c'est le groupe qui décide.

I : D'accord. Tu peux avoir un avis personnel mais tu représentes la classe.

E5 : Oui c'est ça.

I : D'accord. Et sinon, est-ce que tu penses qu'en tant qu'enfant tu as des choses que tu peux faire, qui sont protégées en plus de celles qui sont protégées et que tous les adultes peuvent faire ?

E5 : Euh...Oui.

I : Oui, tu crois ? Est-ce que tu pourrais me donner des exemples de droits que les enfants ont en plus que ceux que les adultes ont déjà ?

E5 : Qui avaient déjà ?

I : Tout le monde a des droits, des choses qu'on peut, qui sont protégées... Par exemple le droit de se déplacer où l'on veut... Est-ce que les enfants en ont plus que ceux que tout le monde a déjà ?

E5 : (*hésite*) Faire du sport ?

I : Oui... Est-ce que tu penses que tous les enfants ont les mêmes droits dans le monde entier ?

E5 : Non.

I : Tu peux me dire un peu plus pourquoi non ?

E5 : Bah, il y en a qui doivent, les femmes surtout, rester chez eux, faire du ménage, faire à manger, alors que les hommes ils partent.

I : Tous les enfants n'ont pas les mêmes droits parce qu'on ne leur permet pas de faire la même chose. C'est ça ?

E5 : Oui.

I : Et pour finir, est-ce que tu pourrais me dire si tu sais ce que c'est un « citoyen » ? Est-ce qu'il y a des idées qui te viennent ? Ou des mots ?

E5 : C'est une personne qui respecte la religion des autres, qui respecte le choix des autres, qui critique pas.

I : D'accord. Et est-ce que toi tu penses qu'on peut dire que tu es une sorte de « petite citoyenne de ta classe » ? Si on prend l'idée de respecter les autres, de ne

pas critiquer...

L : Oui.

I : C'est l'idée de « bien vivre ensemble » au final ? C'est ça que tu me dis d'un citoyen ?

Entretien avec l'élève E6 :

I : Si je te dis le mot « Droit », à quoi est-ce que tu penses, comment est-ce que tu pourrais le définir ?

E6 : (*cherche*)

I : Rien, pas du tout ?

E6 : Pas du tout, rien...

I : Comme je te l'ai dit, il n'y a pas de bonnes réponses. Si tu ne vois pas c'est aussi normal. Et si je te dis le mot « Justice », est-ce que cela t'inspire un petit peu ?

E6 : Bah...la Justice...Je sais pas.

I : Si on tente de partir du mot « juste » ?

E6 : Bah c'est pas juste que, par exemple, toi tu sois une adulte et puis pas moi, enfin...

I : Il y a des choses qui sont justes et des choses qui sont injuste peut-être. C'est ça ?

E6 : Oui.

I : Et quand il y a des choses qui sont faites, dans la vie, à la maison, dans la rue, à l'école, est-ce que tu sais comment on détermine si elles sont justes ou injustes ?

E5 : Oui.

I : Alors, est-ce que tu l'appliquerais au niveau de ta classe ?

E5 : Oui. Quand on voit des personnes qui se tapent ou qui est violent, bah on va le dire au prof. Souvent il y en a un qui est pas bien et on se dit « comment il peut lever la main sur un prof ».

Est-ce que tu sais comment cela peut se passer ?

E6 : Non.

I : Non, pas du tout ?

E6 : Non.

I : Est-ce que si tu faisais quelque chose qui est interdit... Par exemple il y a une grand-mère dans la rue et toi tu lui voles son sac ! Et en plus tu lui donnes un bon coup de pied pour être certaine qu'elle ne va pas te suivre

E6 : Ah non moi je ne ferais jamais ça !

I : (*Rires*) Toi, ou un autre enfant. Quelque chose qui est interdit comme ça. Est-ce que tu sais ce qui peut se passer ensuite.

E6 : Bah la grand-mère peut aller à l'hôpital. Les personnes âgées c'est fragile et elles peuvent mourir. Et puis c'est pas sympa pour les autres.

I : Ah non ce n'est pas sympa c'est sûr. Et si on essaie de penser à la manière dont toi on pourrait peut-être te retrouver et te punir. Est-ce que tu as une petite idée de comment cela pourrait se passer ?

E6 : Bah ça pourrait se passer mal.

I : Oui. Est-ce que tu sais qui pourrait venir te voir ?

E6 : Mes parents, les frères et sœurs si ils doivent nous garder, les adultes.

I : Et imaginons... Tu as fait quelque chose...toi ou quelqu'un d'autre, de vraiment très grave, est-ce que tu sais ce qui pourrait se passer ?

E6 : Non.

I : Tu ne sais pas si tu pourrais être punie et comment, ce qui pourrait arriver ? Tu n'en as pas la moindre idée ?

E6 : Non.

I : Ce n'est pas grave, ne t'inquiète pas.

I : Tu as des droits, des choses que tu peux faire, des choses que tu dois faire, des choses qui te sont interdites... Si tu as envie de te renseigner, est-ce que tu as une idée de où tu pourrais te renseigner ou pas ? Est-ce qu'on peut trouver ces informations quelque part ?

E6 : Je sais pas.

I : Est-ce que c'est juste des choses qu'on va se dire ? « Papa et maman m'ont dit ça.... ». Ou est-ce que c'est écrit quelque part ?

E6 : Le mieux c'est que ce soit écrit quelque part les choses qui sont interdites. Comme ça tout le monde peut les voir. Parce que les parents ils ne peuvent pas forcément en parler à tout le monde. Il y a des enfants qui peuvent faire des bêtises comme ça parce que les parents n'en parlent pas.

I : Il y a aussi des règles qui s'appliquent aux adultes, pas seulement aux enfants. Imagine si c'est moi qui vole quelqu'un. Comment est-ce que je vais être punie ? Ou si je me fais voler, comment est-ce que je peux me défendre ? Est-ce que tu sais où on peut savoir tout ça ?

E6 : Bah pour te protéger tu t'enfermes sois dans une maison, fin, pour éviter, de....

(*hésitations*), d'avoir des choses qui peuvent t'arriver, des choses graves. Après si par exemple la maison elle est en feu et qu'il y a quelqu'un devant chez toi qui veut te prendre, tu pars de ta maison, tu vas te faufiler chez les voisins.

I : D'accord. Et si je te dis le mot « conflit », est-ce que tu pourrais essayer de me le définir ?

E6 : Un peu une bagarre.

I : Oui...

E6 : Tu peux dire des gros mots, des disputes, des problèmes...

I : Des insultes aussi ?

E6 : Oui.

I : Donc on peut dire que c'est au moins deux personnes qui ne sont pas d'accord...

E6 : Plus que deux mêmes !

I : Et il peut y avoir des disputes, des gros mots, parfois ça peut dégénérer et être plus grave...

E6 : Oui ! Si il y a quelqu'un qui se ramène dedans ça peut aggraver les choses.

I : Est-ce que ça t'arrive parfois de vivre des conflits ?

E6 : Non pas vraiment.

I : Est-ce que tu as pu en voir ?

E6 : Oui parfois dans la rue, en ville. C'est des adolescentes. Un jour j'allais dans un restaurant avec ma famille, et puis là il y a des adolescentes, elles devaient avoir au moins 18 ans 17 ans, elles allaient trainer ensemble, elles étaient joyeuses ensemble. Et puis là d'un coup il y a eu un appel à une amie. Et puis il y a eu un problème ensemble. Elles ont dit „on est plus amies pour la vie“.

I : D'accord. Et parfois il peut y avoir des conflits plus graves que ça. Par exemple quelqu'un qui vole quelqu'un d'autre et...

E6 : Oui ! Bah celui qui a volé il dit « ah bah ça si j'ai raison de l'avoir fait ». Et puis si on vole des enfants c'est plus grave.

I : Donc il faut que cela soit résolu tout ça ?

E6 : Il faut aller chez les gendarmes !

I : Ah tu vois tout à l'heure, quand on parlait tout à l'heure de ce qu'il peut se passer si toi tu fais quelque chose de mal par exemple.

E6 : Les gendarmes ils vont le savoir, ils vont gérer ce problème. Ou le voleur va partir en prison...pendant un an...

I : Est-ce qu'il y a d'autres choses que la prison qui peut arriver ? Pas forcément si c'est un vol mais en général ?

E6 : Oui. Le gendarme il peut lui dire de rester chez, par exemple deux semaines, cinq jours...

I : Et est-ce qu'il y a peut-être d'autres gens que les gendarmes qui vont intervenir après ?

E6 : Si c'est un enfant il y a les adultes...

I : Et qui est-ce qui va décider si on punit quelqu'un, si on ne le punit, si il est coupable ou innocent...est-ce que tu sais un petit peu ?

E6 : Hummmm....

I : Tu ne sais pas ? Tu peux me dire non, tu le sais.

E6 : Humm...pas trop.

I : D'accord, pas de soucis.

I : Et toi, dans ta classe ? Est-ce que tu trouves que, globalement, il y a une bonne ambiance, ou qu'il y a des conflits...

E6 : Ah des fois il y a des conflits !!

I : D'accord. Sur la cours ou dans la classe elle-même ?

E6 : Sur la cour et des fois dans la classe.

I : D'accord. Mais globalement, est-ce qu'il y a une bonne ambiance ?

E6 : Oh euh, si il n'y a pas de conflits, il y a une bonne ambiance.

I : Et quand il y a des conflits comme ça, comment vous faites pour le résoudre, pour vous mettre d'accord ?

E6 : (*hésitations*)

I : Est-ce que vous en parlez entre vous ? Est-ce que vous allez voir le maitre ?

E6 : Bah si c'est pas un énorme conflit où il n'y a pas d'insultes ni rien les enfants peuvent le gérer tous seuls mais sinon il faut le dire aux adultes.

I : Et avec les délégués...vous avez des délégués dans la classe...

E6 : Oui.

I : Est-ce qu'ils peuvent avoir un petit rôle pour aller parler à l'adulte ? Pour faire parler les élèves entre eux ?

E6 : Bah je sais pas.

I : Pas trop pour l'instant ?

E6 : Ils en ont pas parlés...

I : D'accord. Et est-ce que les délégués ont fait des choses pour la classe ? Est-ce qu'il y a eu des réunions ?

E6 : Il y a eu des réunions mais je ne sais pas si les délégués ont dit des choses aux adultes.

I : Pour l'instant tu ne sais pas trop ce qui a pu se passer. D'accord. Et les élections de délégués, tu les avais appréciées ?

E6 : Oui !

I : Pourquoi ?

E6 : Bah je me disais que ça serait cool d'être déléguée !

I : Pourquoi ?

E6 : J'aime bien proposer des choses...

I : Représenter les autres peut-être ? Avoir la parole pour toute la classe et dire ce qu'elle pense au maître ? Ou que proposer des choses ? Dis-moi.

E6 : Bah...Moi, si je serais déléguées, eh ben, si par exemple, eh ben, Eve, Martin, Eva, Capucine...ils disent, eux ils sont pas délégués, ils me disent de dire au professeur ce qu'il pense, voilà et tout, eh ben moi je le dis. Je ferais pas des choses comme si je leur disais que j'allais le dire alors que j'allais pas le dire.

I : Oui tu porterais vraiment leur parole pour aller parler aux adultes.

E6 : Oui !

I : Et si toi tu avais envie de mettre des choses en place et que la majorité de la classe avait envie d'autre chose par exemple...en tant de délégué tu porterais ta parole à toi ou...

E6 : Non celle des autres ! C'est pas très sympa de porter que la parole à lui.

I : Oui. Le rôle du délégué, c'est quoi ?

E6 : Ben c'est de proposer des choses, ptete qu'il y a des choses intéressantes, il faut toujours proposer ses idées qu'on a. Il faut pas dire aux autres „je vais le dire“ et puis finalement j'ai pas envie de le dire...faut parler des propositions des autres.

I : Alors, j'ai une autre question. Les gens dans la société, dans la rue, à l'Ecole, partout...les gens ont des droits, des choses qu'on peut faire comme manger, dormir, se promener où l'on veut... (*Elle approuve régulièrement*), est-ce que tu penses que toi, parce que tu es une enfant, tu as des droits que les adultes n'ont pas ?

E6 : Non, je pense pas.

I : Parce que tu es une enfant, tu aurais certains droits qui sont réservés aux enfants, en plus de tous les autres droits.

E6 : Baaaah....non.

I : Et est-ce que tu penses que les adultes ont des droits que les enfants n'ont pas ?

E6 : Oui ! Ah ça oui par contre ! Avoir un téléphone....bon moi j'en ai un mais euh...

I : Mais si toi tu en as un, ce n'est pas un droit de l'adulte alors ?

E6 : Non mais tu vois, il y a des enfants qu'ont des droits, et il y a des autres enfants qui en ont pas par exemple. Moi j'ai un téléphone, mon frère il en a pas, il en aura que un quand il sera un adolescent.

I : Et est-ce que tu penses que dans le monde entier les enfants ont tous les mêmes droits ?

E6 : Euh non...pas obligé...ça dépend des parents qui leur donnent des droits, enfin ça dépend...ça dépend.

I : D'accord. C'est bientôt fini.

I : Et si je te parle du mot « citoyen », est-ce que tu saurais me dire ce que cela veut dire ?

E6 : ça vient peut-être de « citoyenneté » !

I : Ah il y a un lien ! Citoyen, citoyenneté...c'est la même famille de mots. Alors, est-ce que tu pourrais essayer de me dire avec tes mots ce que ce serait ?

E6 : (*hésitations*)

I : Vous en parlez parfois à la maison ou en classe ?

E6 : Beh des fois on en entend parler par les infos !

I : Donc c'est des mots que tu as déjà entendu.

E6 : Oui ! Mais je sais plus trop ce que ça veut dire. J'en ai entendu parler pleins

de fois. Mes parents ils le disent. Des fois ils en parlent aux copains.

I : Bon. Et si je te dis un citoyen, c'est quelqu'un qui fait partie d'un groupe...

E6 : Oui !

I : Avec des droits, des règles à respecter, le vivre-ensemble...

E6 : Le vivre-ensemble on l'a fait à l'Ecole. On a un banc du vivre-ensemble.

I : L'idée de vivre-ensemble en respectant des règles pour que tout le monde vive bien justement ensemble...ça t'inspire un petit peu ça ?

E6 : Oui...

I : Pas trop. Tu fais la moue.

E6 : Moyen.

Entretiens du mois de février (post-tests)

Ecole A :

Entretien avec l'élève E1 :

I : Déjà j'aimerais bien que tu me parles du projet Justice et droit. Qu'est-ce-que c'est ? Est-ce qu'il y a des choses qui t'intéressent, qui ne t'intéressent pas ? Est-ce que tu peux m'en parler un petit peu ?

E1 : Depuis le début de l'année on a commencé. C'était très très bien, on est allé faire deux pièces, deux pièces...euh...d'un procès. Elles avaient trouvé plusieurs cours pour savoir ce que c'était que le droit, le droit pénal, la justice, le droit civil. Il y avait des productions d'écrit. On a fait une sortie à la maison de la Justice

I : C'était au tout début...

E1 : Le mercredi, les 3 semaines passées, on a rencontré Frédéric X pour écrire notre histoire.

I : Oui, de quoi elle parle globalement cette histoire ?

E1 : Elle parle d'une fille qui est nouvelle, qui va se faire harceler par un groupe de filles. Elle est orpheline.

I : J'étais juste à la première séance. Ton texte m'a été envoyé hier et je ne l'ai pas encore lu. D'accord ? Et, toi, tu avais envie de parler de harcèlement ou tu avais envie de parler d'autre chose ? Le thème t'intéressait ?

E1 : Moi, tous les thèmes m'intéressaient. Il n'y a pas quelque chose que je préfère ou que je ne préfère pas.

I : D'accord. Donc, ça t'allait bien. Et qu'est-ce-que vous allez faire à la fin du projet, quels objectifs ?

E1 : A la fin du projet, une fois qu'on aura choisi la fin de notre histoire, on va l'envoyer à une juriste. Elle va le transformer en procès qu'on va aller jouer dans un tribunal.

I : Est-ce-que tu as envie de jouer toi ?

E1 : Oui.

I : Et qu'est-ce-que tu aimerais jouer ?

E1 : Le juge.

I : Le juge ! Il va falloir faire attention hein ! Et pourquoi le juge ?

E1 : Ben parce que c'est une personne importante.

I : D'accord. C'est celui qui est au centre de tout pour toi ?

E1 : Oui !

I : D'accord. Eh bien, j'aimerais bien que maintenant que vous avez vu tout ça depuis le début de l'année, est-ce-que tu pourrais me redire ce qu'est le mot droit pour toi, avec tes mots ?

E1 : Le droit, t'as plusieurs définitions à peu près.

I : Par exemple, dis-moi ce que t...

E1 : Par exemple heu, faire quelque chose c'est avoir l'autorisation. Mais le droit, il peut aussi régler des conflits, les rapports entre les hommes. Il y a plusieurs droits aussi. Il y a le droit pénal, le droit civil.

I : D'accord. Mais tu vois tout ce que tu me dis, c'est très intéressant. Ne t'en fais pas. Et la Justice alors, qu'est-ce-que c'est ?

E1 : euh... (air indécis)

I : Pense à ce que vous faites avec Claire X. Ce qu'elle a pu vous expliquer quand vous simulez les procès... Quand on parle de rendre la justice, qu'est-ce qu'elle fait ?

E1 : Elle, elle, elle, comment on dit... Elle a un rôle important...

I : Elle règle quoi ? C'est ça que tu voulais me dire ?

E1 : Oui, elle règle les conflits, les injustices.

I : Oui très bien, donc régler les conflits. Elle fait appliquer le droit ?

E1 : Oui.

I : Et est-ce-que tu connais des métiers maintenant qui concernent la Justice et le droit, tout cela ? Qu'est-ce-que tu pourrais m'en dire ?

E1 : Il y a le juge.

I : D'accord.

E1 : L'avocat de la partie civile, l'avocat de la défense... Il y a les juristes, le greffier.

I : D'accord... Très bien... Et, est-ce-que ce que tu pensais du droit et de la justice au début de l'année par rapport à ce que tu penses maintenant, est-ce-que tu penses que ça a évolué, que ça a changé ?

E1 : Je sais pas.

I : Tu ne te rends pas compte de ce tu pensais, si ça a changé ou pas. Ce n'est pas grave. Ne t'inquiète pas. C'est pas anormal, ne t'en fais pas. Est-ce-que tu as l'impression d'avoir appris des choses ? C'est ça que ça peut vouloir dire ; Et qu'est-ce-que tu aurais appris globalement ?

E1 : Ben, comment se déroule un procès. J'ai appris aussi sur d'autres métiers que je ne connaissais pas, par exemple sur le droit. On a rencontré plusieurs personnes qui nous ont aidés à faire notre histoire. On va rencontrer un juge pour les enfants. On a appris la vraie définition d'un délit, d'une contravention et d'un crime.

I : Tu as appris beaucoup de choses au final. Donc ça, ça a fait changer... Parce qu'avant tu ne savais pas grand-chose au final, c'était très flou ?

E1 : Oui.

I : Et maintenant, tu as un peu plus de repères. Si on te parle d'un juge, tu vois un peu plus ce que c'est. C'est ça que ça peut vouloir dire. Très bien. Et est-ce-que tout le monde a les mêmes droits ?

E1 : Oui.

I : Tu peux me dire pourquoi oui ?

E1 : Ben parce que si tous les gens n'avaient pas les mêmes droits, ça pourrait enclencher des guerres, euh, des choses comme ça parce que...ben, c'est comme avant, par exemple, la révolution, comme tout le monde n'avait pas les mêmes droits, eh ben à la fin euh...

I : Tu penses que tout le monde a les mêmes droits, partout ?

E1 : hum.

I : D'accord.

E1 : Ben en France oui...

I : En France oui ?

E1 : Ca dépend ?

I : Malheureusement. Il y a des endroits où le droit des femmes, le droit des enfants, des personnes qui ont le malheur d'être un peu différentes, d'être handicapées, par exemple de pas avoir une couleur de peau qui satisfait les autres, voilà !...Mais qu'est-ce-qui fait que par exemple en France, on va avoir les mêmes droits, tous ? C'est dû à quoi ça ?...Alors je te demande pas l'histoire de ça. Qu'est-ce-qui fait

que là, toi et moi, on est sûrs qu'on va avoir le droit de faire la même chose, que la même chose va nous être interdite, c'est dû à quoi ?

E1 : Les articles de loi ?

I : Tout à fait. Et si justement, j'ai envie de me renseigner pour savoir ce qui est interdit, ce qui est protégé, comment je peux être puni...Comment je peux me renseigner pour tout ça ?

E1 : Ben, dans les livres...

I : D'accord, tu te souviens pour tout ça ? Tu te souviens des mots ?

E1 : Le droit pénal, euh...

I : Les codes.

E1 : Voilà ! Le code pénal puis heu...le code civil.

I : D'accord. Et ça non plus tu ne savais pas que ça existait avant.

E1 : Non.

I : Mais déjà c'est bien d'avoir retenu tout ça. Quand tu seras adulte, et dès maintenant, si tu as besoin de te renseigner pour savoir quelque chose, il y a déjà ces deux livres là. Et tu découvriras qu'il y a d'autres choses. Mais voilà ! Tu sais que c'est écrit quelque part, que c'est accessible sur Internet, que ça existe en format papier. Mais, est-ce-que tu pourrais me donner des exemples de droit que tu as toi ? Ou moi d'ailleurs, ou le maître ?

E1 : Le droit d'aller à l'école, de s'exprimer, le droit d'être payé, parce que avant c'était pas le cas pour certaines personnes.

I : Oui, c'est sûr. En tout cas d'être payé selon des règles, pour que ce soit le cas régulièrement et correctement. Est-ce-que tu as d'autres idées ? Ca peut être des choses toutes simples hein !

E1 : De travailler !?

I : Oui, ça peut être encore plus simple. Si je te dis le droit de manger !

E1 : Oui (sourire).

I : Tu n'y penserais pas comme ça ?

E1 : Non.

I : Mais c'est, surtout toi en tant qu'enfant, c'est vraiment que c'est protégé ça Parce que dans le monde, ça tu dois le savoir, il y a des gens qui n'ont pas vraiment accès à la nourriture.

E1 : Oui.

I : A la nourriture ou aux soins Et ça c'est protégé aussi. Mais ça, on n'y pense pas, c'est trop simple (sourires partagés). Et est-ce-que tu pourrais me dire des choses qui sont interdites ? Je suis sûre que tu as plein d'idées avec tout ce que vous avez fait.

E1 : De forcer une personne, par exemple un policier, ou quelqu'un qui défend la loi.

I : D'accord. Sur quoi vous travaillez actuellement ?

E1 : Le harcèlement, de harceler.

I : Voilà !

E1 : De racketter.

I : Est-ce-que tu as d'autres idées ?

E1 : De mettre mal dans sa peau une personne en l'offensant.

I : Tout à fait. Est-ce-que tu as encore d'autres idée ?

E1 : Non.

I : Et est-ce-que le droit, ça te permet, quand je dis le droit, c'est le droit et la justice, ça va ensemble Est-ce-que le droit ça te permet de régler les conflits ?

E1 : Oui.

I : Comment est-ce-que ça se passe dans ces cas-là ? Pour régler les conflits ?

E1 : Euh...

I : Dis-moi tout ce que tu penses.

E1 : Euh...

I : Qu'est-ce-que vous faites, vous par exemple, avec votre projet ?

E1 : Ben heu ... Par exemple, un conflit. On va devant un tribunal, pour être jugé. Et voir celui qui a raison et celui qui a tort.

I : D'accord. Et ça va être quoi son rôle au juge. Qu'est-ce qu'il va faire ?

E1 : Il peut décider euh...

I : D'accord. Et est-ce qu'il va punir ? Qu'est-ce qu'il fait ?

E1 : Ben ! Il va punir ! Il va demander des punitions qui vont peut-être permettre à la personne de changer. Et il va défendre la personne qui a raison.

I : D'accord ! Il protège aussi. Et justement ! Imaginons là, hop ! il y a un cambriolage qui vient de se passer. Qu'est-ce-qui va se passer à partir du moment où elle va être arrêtée cette personne ? Qu'est-ce-que vous allez faire ?

E1 : Ben, déjà il devra rendre ce qu'il a volé.

I : Oui, évidemment.

E1 : Et puis il y aura un procès.

I : Il va y avoir un cambriolage et puis il va y avoir un procès.

E1 : Et il va être jugé.

I : D'accord. Et est-ce-que dans la classe, tu as l'impression qu'il y a toujours la même ambiance qu'en novembre ? Est-ce-que il y a toujours les mêmes conflits ou est-ce-que ça a un peu évolué ça ?

E1 : Non, pas trop.

I : Cela n'a pas changé ?... Les garçons notamment ?

E1 : Non. Parce du tout. Par exemple, là il n'y a pas longtemps une nouvelle est arrivée...

I : D'accord.

E1 : Avant de partir en récréation le maître il leur a dit d'être gentil avec eux etc... Et à la sortie pour aller à la cantine, il y en a qui rentrent chez eux. Eh ben il est allé lui dire quelque chose. Il lui a dit « fais voir tes dents ».

I : « Fais voir tes dents » ?

E1 : Euh oui, donc euh...

I : Il y a plus désagréable mais...

Entretien avec l'élève E2 :

I : J'aimerais bien que tu me parles du projet justice et droit, que tu me dises ce que tu as compris de ce projet, ce que tu apprécies ou non avec ce projet, ce que ça signifie tout ça pour toi.

E2 : Au début, je ne savais pas exactement ce qu'on allait faire avec Justice et droit, puis après le premier jour on est allé à la maison de la justice et j'ai commencé à comprendre ce qu'on va faire, ça sert à quoi ce qu'on fait, et puis ça peut aider de faire ce projet.

I : En quoi ça peut aider ?

E2 : Par exemple à mieux comprendre les conflits, à mieux comprendre pourquoi on nous punit. Parce que des fois on se dit pourquoi je suis punis.

I : On a l'impression de ne pas avoir de raisons.

E2 : Oui.

I : Et qu'est-ce que vous avez fait à la Maison de la Justice et du Droit ?

E1 : Euh oui mais il voulait être méchant.

I : Donc alors même que vous parlez de harcèlement, vous écrivez à propos de ça, au final il y en a toujours qui se moquent, qui vont chercher un peu la cogne, ça n'a pas changé ?

E1 : Non, pas trop.

I : D'accord. Et est-ce que tu saurais ce que c'est un citoyen ?

E1 : Non.

I : Non. Pas d'idée.

E1 : Non.

E2 : D'abord on a posé des questions, sur le droit, sur la justice, sur le code civil, le code pénal. Après, en classe on a commencé à retenir ça, à retenir ce que ça veut dire. Après on a commencé à faire...elle nous a dit qu'on devrait chercher un thème, on pourrait commencer une histoire qui parlait d'un délit.

I : D'accord.

E2 : Et on avait choisi harcèlement parce que c'était lui qui où on avait le plus de détails à avoir.

I : C'est ce qui vous parlait le plus.

E2 : Oui c'est ce qu'il y a le plus dans l'école.

I : C'est ce dont tu avais envie de parler ou il y avait d'autres thèmes qui t'intéressaient plus ?

E2 : Choisir le vol c'est facile, tu peux dire quelqu'un a volé et c'est terminé. Alors que le harcèlement ça commence bien, après ça remonte au mal, au mal, au mal, et après ça redescend bien. On a commencé à détailler notre histoire. On nous avait dit qu'il fallait commencer par quelque chose de bien, par exemple une rentrée des

classes, et après on a commencé à aggraver les choses. On a fait sept ou huit fins d'histoire et c'est Monsieur X qui va choisir la mieux.

I : Sept ou huit fins ! C'est Madame X je crois qui va choisir. Elle choisira celle qui est la mieux pour la transformer en procès ensuite.

E2 : Quand elle va la transformer en procès, on va pouvoir la jouer au tribunal. Et il y a aussi un juge pour enfants qui va venir.

I : Pour vous expliquer son métier.

E2 : Peut-être qu'on va comprendre qu'est-ce que ça veut dire, moi j'aime bien le théâtre et ça aide à comprendre.

I : Et qui est-ce que tu aurais envie de jouer ?

E2 : Soit le juge...soit...franchement je préfère que juge.

I : Pourquoi le juge ?

E2 : Parce que c'est lui qui déroule la scène, qui commence à...c'est comme si il ne savait pas l'histoire et qu'il voudrait la comprendre.

I : Et ça t'intéresse. Est-ce que tu pourrais me dire ce que c'est le droit pour toi ?

E2 : Le droit c'est quelque chose qu'on peut faire, ou qu'on doit faire. Et ça aide à ne pas avoir beaucoup de conflits. Sans le droit je pense qu'on ne sera pas égaux. Il y a des personnes qui auront le droit de faire ceci, et d'autres pas cela. Et ça peut créer des problèmes.

I : Très bien. Et la Justice alors ?

E2 : Pour moi c'est un peu comme le droit. On est seuls et on doit savoir ce qu'on peut faire ou ne peut pas faire. Et parfois on oublie ce qu'on peut faire, parfois sans raison. On ne peut pas laisser ça comme ça. La Justice elle peut le faire comprendre, ou elle peut l'aider à mieux comprendre.

I : Et comment est-ce qu'elle va aider à comprendre ?

E2 : Parfois on peut excuser des personnes lorsqu'elles ont vécu des choses graves où on eut des problèmes. Mais il faut aussi se rendre compte qu'on est tous pareils, on doit faire, avoir la possibilité de faire la même chose que les autres et ne pas interdire aux autres de faire ceci.

I : Très bien. Est-ce que tu pourrais me dire quelques métiers autour du droit que tu connais ?

E2 : Il y a le juge déjà. Il y a la police. Mais est-ce que le Président fait ça aussi ? Parce que c'est lui qui ordonne aux policiers de faire ceci ?

I : Ce n'est pas exactement ça. Le Président il fait en sorte que les lois soient appliquées. Il n'est pas en contact avec tous les policiers, surtout partout en France.

E2 : Ah oui...

I : Le chef des policiers c'est le procureur de la République, qui lui est en contact avec le Président. Mais le Président de la République tu as raison, c'est un métier qui est lié au droit.

I : Je vous ai posé une question dans le questionnaire qui concerne ta perception du droit, c'est-à-dire la manière dont tu vois cela...est-ce qu'elle a changé par rapport au début de l'année ? Oui ou non ? Et comment si c'est le cas ?

E2 : Un peu elle a changé, parce que...le droit au début on se dit que c'est à peu près rien. Mais après quand tu commences à sentir qu'est-ce que c'est après tu comprends mieux. Et après tu te dis que tu as fait des erreurs. Et tu comprends mieux ta manière d'agir.

I : Toi tu penses que tu avais fait des erreurs avant ? Tu es peut-être un petit peu jeune encore.

E2 : Franchement je sais pas.

I : Je pense que pour l'instant tu n'avais rien fait de bien méchant.

E2 : Mais après c'est difficile, surtout à l'école ! A l'école il y a des choses que tu as envie de cacher ! Ou des fois il y a des choses qui sont mal et tu penses que c'est bien.

I : Comme quoi ?

E2 : Par exemple des fois il y a des insultes. Tu peux pas les arrêter, même les profs ils n'y arrivent pas.

I : Et est-ce que c'est autorisé ces insultes ?

E2 : Non. Des fois on punit, mais il y en a qui ne comprennent pas quand on ne punit pas assez sévèrement. Quand t'as des personnes qui sont sévères ils ne font pas ça. Et quand t'as des personnes moins sévères ils le font. Comme avec la police. Quand il y a pas la police tu mets pas ta ceinture et quand il y a la police tu la mets.

I : J'ai compris. Est-ce que tu as l'impression d'avoir appris des choses que tu ne connaissais pas du tout jusque-là ?

E2 : Oui. Par exemple je ne savais pas qu'il y avait un livre, le code civil, et puis le code pénal où il y a toutes les punitions. Je ne savais pas exactement « Justice » qu'est-ce que ça veut dire. Et aussi que le juge, il est pas là seulement pour punir, mais aussi pour faire comprendre.

I : D'accord. Tu me dis beaucoup de choses intéressantes. Et donc, est-ce qu'on a tous les mêmes droits ?

E2 : Oui, on est tous pareils, égaux.

I : Oui. Et qu'est ce qui fait qu'on a les mêmes droits ? C'est dû à quoi ?

E2 : Il y a la loi ! Mais il n'y a pas les mêmes lois dans chaque pays.

I : D'accord. Mais en France ?

E2 : En France il y a la loi qui nous dit qu'on est tous pareils. Déjà, il y a pas quelqu'un qui décide sur toi. On est pareils, que ça soit d'origine ou que ça soit en taille. Il y a aussi qu'on a le droit de faire les mêmes choses. Si par exemple j'ai le droit d'aller quelque part, que c'est autorisé, l'autre il a aussi le droit de le faire.

I : Est-ce que tu pourrais justement me dire des droits que tu as, des choses qui seraient autorisées ?

E2 : Nous ?

I : Toi ou moi, n'importe qui.

E2 : Les enfants ils ont le droit d'aller à l'école. Aussi, t'as des personnes qui ont le droit d'avoir un métier, de se faire comprendre et tout le monde a le droit de se faire écouter.

I : D'accord. Et est-ce que tu pourrais me dire des choses qui sont interdites.

E2 : Mais il y a pleins de choses qui sont interdites !

I : Quelques exemples.

E2 : Il y a le vol, les délits, les crimes. Les contraventions ça arrive à tout le monde de le faire, pas tout le monde mais quelques personnes.

I : C'est facile un jour d'avoir une amende.

E2 : Mais aussi parfois on ne s'en rend pas compte et c'est difficile. Il y a aussi des choses, par exemple, de faire ce que, par exemple le juge si il te dit quelque à faire tu dois le faire, mais ce qu'il dit c'est pour t'aider.

I : D'accord. Et justement, si on a envie de se renseigner pour savoir ce qui est autorisé, ce qui est interdit, comment on peut être punis, protégés, comment on peut savoir ça ? Tu m'en as parlé.

E2 : On peut en parler à des personnes qui savent mieux que nous.

I : C'est qui ces personnes ?

E2 : Par exemple si t'as un ami qui est ami avec un juge, il peut t'aider à te renseigner. Ou aussi sur internet.

I : Et tu peux consulter un avocat. Il n'est pas là qu'au moment du procès. On peut consulter un avocat quand on a l'impression qu'il y a un conflit, on peut prendre rendez-vous. Mais ça on ne vous en a pas parlé.

E2 : Non.

I : Tu m'as aussi parlé de d'autres choses.

E2 : Aussi quand tu es un enfant, quand t'as envie de savoir, par exemple si t'as fait quelque chose, mais que tu n'es pas sûr si c'est bien ou pas bien, tu peux demander à des adultes, tes parents ou tes profs. Quelques fois à tes amis, mais pas tous.

I : Et tu m'as aussi parlé de livres ?

E2 : Oui il y a aussi des livres où tu peux savoir le droit. Comme un dictionnaire ! Par exemple tu cherches le mot que tu voudrais savoir et puis tu verras que tu peux le faire ou que tu pourras pas.

I : D'accord. Et est-ce que le droit et la Justice ça permet de gérer les conflits ?

E2 : Oui ça permet de gérer les conflits. Pour moi, s'il n'y a pas de droit, si il n'y a pas de Justice et tout ça, je pense qu'il y aura plus de conflits que maintenant. Si tout le monde peut faire n'importe quoi, il y aura plusieurs conflits et on ne pourra pas vivre ensemble et mieux.

I : Et qu'est-ce qu'il se passe si tu veux faire quelque chose qui est interdit ? Par exemple un délit.

E2 : Si par exemple ça fait tout le temps qu'il le fait, qu'on le punit et qu'il le refait, eh ben là on pourra le punir plus sévèrement. L'objectif de punir c'est de faire comprendre. On ne punit pas simplement parce que c'est pas bien, mais aussi pour qu'il ne recommence plus. Et que au fur et à mesure les personnes comprennent, plus de personnes qui comprend, moins de conflits il y aura.

I : Très bien. Mais on n'attend pas toujours que quelqu'un ait fait plusieurs fois quelque chose de mal pour le punir. Si quelqu'un kidnappe un enfant, on ne va pas attendre qu'il en ait kidnappé dix. Qu'est-ce qui va se passer alors, par exemple si quelqu'un kidnappe un enfant et puis il est arrêté ?

E2 : Si il est arrêté, on va le punir. Déjà pour moi, cambrioler quelqu'un c'est logique qu'on le punisse. Il sait que c'est interdit, c'est logique, tu peux pas dire que tu savais pas. Et aussi il faut penser pas qu'à toi. Par exemple, si tu voles à quelqu'un, tu dois d'abord savoir si toi tu aimerais bien qu'on te vole.

I : Et en plus où est-ce qu'on peut savoir si c'est autorisé de cambrioler ?

E2 : Bah déjà c'est logique.

I : Pour toi c'est logique. Et puis c'est dans le code pénal. Je pense que cela doit être marqué que ce n'est pas autorisé.

E2 : Oui ! Et presque tout le monde le sait.

I : C'est certain. D'accord. Est-ce que tu sais ce que c'est un citoyen ? Est-ce qu'il y a des mots qui te viennent ?

E2 : Citoyen ? Cela peut être quand, par exemple dans un quartier on vit ensemble, on doit s'entraider, on doit comprendre les gens.

I : D'accord. Donc c'est le fait de vivre ensemble.

E2 : Oui.

I : Au niveau du quartier pour toi ?

E2 : Cela peut être du quartier, ça peut être dans l'école, ça peut être dans un appartement, ou même en famille, ou dans toute la France ou la ville.

I : Et donc toi est-ce que tu penses que tu es une citoyenne de ta classe ?

E2 : Oui.

I : Tu peux me dire pourquoi ?

E2 : Parce qu'on reste ensemble, on s'entraide, on apprend de nos erreurs, on apprend aussi des choses que peut-être toi tu sais pas mais que d'autres le savent. Et puis ça permet d'avoir une envie, par exemple quand toi t'es tout seul, que tu vis tout seul, t'es triste, t'as pas envie, par exemple des fois tu peux même des choses mauvaises quand tu es tout seul, alors que quand tu es ensemble tu comprends mieux les autres.

I : D'accord.

Entretien avec l'élève E3 :

I : J'aimerais bien que tu me parles du projet Justice et droit, auquel vous participez depuis novembre à peu près, et que tu me dises ce que vous avez fait, ce que tu as compris, ce qui t'intéresse ou ce qui ne t'intéresse pas aussi.

E3 : C'est pour faire un film, à la fin de l'année au théâtre.

I : Qu'est-ce que vous avez fait déjà ?

E3 : On a écrit un texte pour pouvoir faire le film.

I : Vous avez écrit un texte. Et est-ce que vous avez tout fait dans la classe où est-ce que vous êtes allés ailleurs déjà ?

E3 : On a fait tout ça dans la classe.

I : Et est-ce que vous étiez allés ailleurs avant d'écrire ?

E3 : On était allés...

I : A la Maison de la Justice et du Droit. Qu'est-ce que vous avez fait là-bas ?

E3 : Ils nous ont dit c'est quoi le droit et la Justice.

I : D'accord. Et à la fin, qu'est-ce que vous allez faire ? Qu'est-ce qui va être filmé justement ?

E3 : Bah...le film. Notre film.

I : Oui il y a un film qui va être tourné sur vous. Mais qu'est-ce qui va être filmé ? Vous en train de faire du sport ?

E3 : Nous en train de faire un....

I : un procès ?

E3 : Oui.

I : Et ce procès, il va être créé à partir de quoi ?

E3 : A partir d'une histoire.

I : Voilà. Vous avez écrit une histoire et elle va être transformée en procès. Et ce procès, vous allez le jouer. Est-ce que tu as envies de jouer toi ?

E3 : Oui.

I : Tu aimerais bien ? Quel rôle ?

E3 : Le juge !

I : Le juge. Pourquoi le juge ? Qu'est-ce qui te plaît ?

E3 : De lire.

I : Très bien mais pourquoi plus le juge ? Cela pourrait être l'avocat, la victime... Non ? C'est le juge qui te plaît. Est-ce que tu pourrais me dire un petit peu ce que c'est « un droit » ou « le droit » ?

E3 : C'est le droit qu'on peut faire.

I : Est-ce qu'il y a des mots qui te viennent ? Ou des idées ?

E3 : Pour protéger les gens.

I : Donc le droit cela sert à protéger. Est-ce que cela sert à autre chose ?

E3 : Non.

I : D'accord. Et la Justice alors, qu'est-ce que c'est ?

E3 : Je sais pas.

I : Qu'est-ce qu'on entend dans « Justice » ?

E3 : Juste.

I : Cela pourrait être « dire ce qui est juste » ?

E3 : ...

I : Tu ne vois pas. Ce n'est pas grave, ne t'en fais pas. Et est-ce que tu connais des métiers qui concernent le droit ? Tu viens de me parler du juge.

E3 : Le...truc...

I : Essaie de m'expliquer et je te dirais le nom.

E3 : Celui qui protège les gens.

I : L'avocat.

E3 : Oui c'est ça. Et les jurés.

I : Oui très bien. Les jurés, c'est des gens, ça pourrait être moi ou le maître, à qui on demande d'être juge le temps d'un procès. Et est-ce que tout le monde a les mêmes droits d'après toi ?

E3 : Oui.

I : Pourquoi ? C'est ça qui m'intéresse ! Est-ce que c'est parce que tout le monde est égaux ? Ou pour une autre raison ?

E3 : Je sais pas pourquoi mais je pense que oui.

I : D'accord. Et est-ce qu'il y aurait un endroit ou un objet qui permet de se renseigner pour savoir ce qui est autorisé, ce qui est interdit, comment on est protégés ?

E3 : Non.

I : Tu te souviens du code civil et du code pénal que Madame X vous a montré ? Les livres rouges ?

E3 : Oui.

I : Dans le code pénal il y avait tout ce qui est interdit. « C'est interdit de voler, c'est interdit de harceler, de faire ceci, de faire cela... » et puis c'est sanctionné « comme ça ». Et dans le code civil, il y a tout ce qui concerne la vie quotidienne des gens. Il y a des voisins qui ont un conflit, qu'est-ce qu'on fait ? Il y a des parents

qui divorcent, qu'est-ce qu'on fait concernant les enfants ? Ce sont des exemples. Est-ce que tu pourrais me dire des choses qui sont autorisées, des droits que tu as ?

E3 : ...

I : Tu ne sais pas du tout ? Cela peut être des choses toutes bêtes ?

E3 : ...

I : D'accord, tu ne sais pas. Et des choses qui sont interdites, tu aurais des idées ?

E3 : De frapper. De dire des gros mots.

I : D'accord, et ce dont vous parlez dans votre histoire, c'est quoi ?

E3 : Un délit.

I : D'accord, et quel délit ? Il y en a beaucoup.

E3 : Du harcèlement.

I : D'accord, et c'est quoi le harcèlement ?

E3 : ...

I : C'est quand, par exemple à l'école, on va aller embêter tout le temps, tout le temps, la même personne, qu'on va lui dire des méchancetés, l'humilier, lui faire avoir honte et se sentir mal. D'accord ?

E3 : Oui.

I : Et est-ce que le droit ça permet de gérer quand il y a des conflits ? Des gens qui ne sont vraiment pas d'accords ?

E3 : Oui. Si il y a quelqu'un qui se bat, après il y a quelqu'un qui peut intervenir.

I : C'est qui ce quelqu'un ?

E3 : Par exemple quelqu'un qui est à côté de nous.

I : D'accord. Et dans la classe, est-ce qu'il y en a encore des conflits ? Est-ce qu'il y a la même ambiance qu'en début d'année lorsque j'étais venue ? Est-ce que cela a changé ?

E3 : Non.

Entretien avec l'élève E4 :

I : J'aimerais bien d'abord que tu me parles du projet « Justice et droit », que tu m'expliques ce que vous faites, ce qui t'intéresse ou ne t'intéresse pas éventuellement.

E4 : Avec la classe justice, on travaille sur le harcèlement.

I : Qu'est-ce-que vous avez pu faire avant d'en arriver là ?

E4 : Euh, on était partis dans la classe justice.

I : D'accord, je prends des notes en même temps.

E4 : On a, on a traité des questions, on était en train de faire un théâtre, un truc comme ça. Il y avait quelqu'un qui harcelait quelqu'un, et comme ça, j'étais la juge (sourire).

I : Tu étais la juge ! Tu as aimé jouer ce rôle ?

E4 : Oh non ! Il y avait des mots très compliqués.

I : Oui, en plus tu ne les connaissais pas du tout ; On va en parler de ça. D'accord. Alors, est-ce-que tu peux me dire autre chose à propos du projet, ce que vous avez pu faire, tout le début.

E4 : On a écrit un texte et il y a plusieurs personnages dedans, dans le texte.

I : Qu'est-ce-qui se passe globalement ?

I : D'accord. Et juste pour finir, est-ce que tu sais ce que c'est un citoyen ?

E3 : Non.

I : Il n'y a pas de mots qui te viennent, pas d'idées du tout ?

E3 : Non.

E4 : Il y a un groupe de filles, une nouvelle et une autre fille qui veut venir. « Est-ce-que tu veux bien jouer avec moi ? », mais en fait, la fille veut jouer avec un groupe de garçons. Et elle ne veut pas jouer avec le groupe de filles, et après, le groupe de filles il a pris des bonbons et l'a jeté par terre et maintenant elle dit qu'elle la harcèle quoi !

I : D'accord, c'était du harcèlement. Et est-ce-que ça t'intéresse ce projet ?

E4 : Oui.

I : Qu'est-ce-qui te plaît ? Tu peux me dire aussi ce qui ne t'a pas plu.

E4 : J'aime bien, on fait des textes après, il y a des morceaux que moi j'ai écrit. Tout le monde a des morceaux qu'ils ont écrits. Après on retrouve nos mots, après on doit refaire non, ça c'était les derniers jours.

I : Oui, ça te plaît de voir ce que tu as écrit toi, se retrouve dans un texte ou tout le monde a écrit ?

E4 : Oui.

I : Que ce soit tout le monde et en même temps tu vois bien qu'il y a des petites parties c'est toi ?

E4 : Oui.

I : Et qu'est-ce que vous allez faire à la fin ?

E4 : Avec... c'était, avec le truc là de CM1-CM2, on va agrandir et après on va tenir classe justice. Après Claire X, elle va, je veux dire, une des classes, elle va...

I : Le transformer en procès ?

E4 : Oui, voilà.

I : Ce n'est pas qu'elle va choisir ce qui lui a plu, l'histoire elle va la garder entièrement mais elle, elle va prendre ce qui lui sert à faire le procès, parce qu'elle n'aura pas besoin de tout. Elle va prendre tout ce qui lui est utile et elle va faire un procès à partir de votre histoire. Et vous, qu'est-ce-que vous allez faire à ce procès ?

E4 : Euh...

I : Vous allez le regarder être joué par d'autres ? C'est moi qui vais le jouer ?

E4 : Oh non ! Je sais pas ..

I : C'est vous qui allez le jouer.

E4 : Ah oui donc au tribunal, c'est vrai !

I : Voilà ! Vous allez être pour certains le juge, l'avocat...

E4 : Moi, je préfère d'être l'avocat ou d'être le juge.

I : Ah oui, l'avocat ! Pourquoi ?

E4 : Parce que l'avocat, il dit que des trucs que je connais bien, et le juge des fois, quand je lis le texte, je comprends rien.

I : En plus, la dernière fois que tu as lu un texte comme ça, tu n'avais rien appris encore sur le droit, sur la Justice. C'était au tout début. Maintenant, tu comprendrais mieux et puis ce sera votre histoire, ce sera plus clair. Et il y a d'autres rôles que l'avocat, est-ce-que ça pourrait te plaire d'être la victime, ou d'être celle qui a commis la faute, la harceuse justement. Est-ce-que ça pourrait t'intéresser ça ?

E4 : Non, parce qu'il y a des trucs encore plus durs, il y a des mots encore plus que le juge (petit rire gêné).

I : D'accord.

E4 : Et moi j'aime pas trop lire.

I : Est-ce-que tu as envie de jouer déjà ? Parce que vous n'allez pas tous le faire.

E4 : Oui.

I : Oui, tu aurais envie de jouer quand même.

E4 : Oui

I : Mais un rôle que tu comprends bien ?

E4 : Oui.

I : D'accord. Très bien. Mais est-ce-que tu pourrais me dire ce qu'est le droit pour toi, maintenant que tu as appris des choses.

E4 : Le droit, il y a le droit que j'ai le droit de faire quelque chose et le droit que je n'ai pas le droit de faire ça.

I : Donc ce sont des choses qu'on peut faire ou des choses qui sont interdites, c'est ça ?

E4 : Oui, voilà !

I : D'accord. Est-ce-que tu as d'autres idées ?

E4 : Le droit, la droite ! (rire).

I : D'accord. En maths. Et la Justice, alors ? Qu'est-ce-que c'est ?

E4 : Dans la Justice, j'entends le mot juste.

I : Hum hum...

E4 : Juste, c'est comme le droit. C'est juste que elle elle a le droit et moi j'ai pas le droit. C'est juste que...

I : C'est bien ou ce n'est pas bien ?

E4 : Oui, voilà !

I : D'accord. Et qui va décider ce qui est juste ou ce qui n'est pas juste, par exemple pour le harcèlement, votre histoire de harcèlement ?

E4 : Le juge.

I : Oui. Quand est-ce-que on va lui demander de décider?

E4 : ...

I : Tu ne sais plus ?

E4 : Non.

I : C'est quand il y a quelque chose qui interdit de faire ce qui a été fait, quand il y a un conflit entre plusieurs personnes. D'accord ?

I : Est-ce-que tu connais des métiers qui concernent le droit ? La justice ?

E4 : Se protéger.

I : Des métiers ! Le nom de métiers ! Tu m'en as dit déjà, tu m'as parlé de juge...

E4 : Avocat !

I : Avocat, oui.

E4 : Avocat de défense.

I : Oui.

E4 : Euh, les victimes.

I : Ah ça c'est...

E4 : Ah non ! C'est pas un métier

Ensemble : C'est pas un métier.

I : C'est pas un métier. La victime, par exemple, regarde, si je frappais tu serais victime...de violence. D'accord ? Si je t'embête tous les jours, que je te fais du mal tous les jours en disant des mots méchants, tu seras victime de harcèlement. D'accord. C'est la personne à qui il arrive quelque chose qui n'est pas bien. D'accord. C'est déjà bien. Et du coup pour toi, oui, vas-y dis-moi ?

E4 : Assesseur !?

I : Assesseur. Ce sont des sortes de juge aussi.

E4 : oui. Premier^r assesseur et deuxième assesseur. Il y a deux assesseurs.

I : Et est-ce-que c'est plutôt quelque chose de bien, le droit et la Justice ? Quelque chose de mal ?

E4 : Quelque chose de bien parce que c'est là-bas qu'on règle tout.

I : D'accord. S'il n'y avait pas de droit et de justice, qu'est-ce qui pourrait se passer ?

E4 : Ben...Y aurait plus de violence euh...

I : Cela aide à vivre ensemble.

E4 : Oui.

I : Et est-ce-que tout le monde a les mêmes droits ?

E4 : Non, parce que chacun euh...

I : Pourquoi non ?

E4 : Parce que chacun n'ont pas la même vie. Ils n'ont pas...

I : Et est-ce-que c'est chacun qui décide de ce qu'on peut faire, de ce qui est interdit, de ce qu'on protège... ?

E4 : Je sais pas.

I : Tu ne sais pas trop. Elle ne vous a pas parlé Madame X de livres...

E4 : Ah, le code pénal ?

I : Oui. Il sert à quoi ce code pénal ?

E4 : Ce qu'on a le droit. Non, ce qu'on n'a pas le droit.

I : Tout ce qui est interdit est dans le code pénal. Voler, c'est interdit ! Kidnapper les enfants, c'est interdit ! Le code pénal dit comment on peut être puni pour ça. D'accord, il y a le code pénal. Est-ce-que tu te souviens d'un autre livre ?

E4 : oui. Euh...

I : L'autre, c'est le code civil.

E4 : oui, voilà !

I : Lui, c'est pour régler, régler tout ce qui peut se passer au quotidien, les relations entre les voisins, entre un locataire et un propriétaire, entre un marchand et puis un acheteur, tu vois ? Par exemple, « Vous n'avez pas payé le vêtement que vous avez acheté, c'est du vol ».

Donc, ça permet de régler tout ça. Tu vois ? D'accord ? Et du coup, est-ce-que tu penses que les gens, ils ne peuvent pas avoir les mêmes droits grâce à ces livres-là ?

E4 : Ben, peut-être.

I : Tu ne sais pas trop ?

E4 : Non.

I : Le contenu de ces livres-là, en France, s'applique à tout le monde. Ça s'applique à toi, ça s'applique à moi. Il n'y a pas de différence. C'est compliqué en fait ?

E4 : Oui.

I : Ne t'inquiète pas. Par exemple, c'est interdit de voler. C'est interdit de voler pour toi, c'est interdit pour moi aussi. Ce n'est pas ben toi c'est interdit mais moi, je fais ce que je veux. Je suis plus grande que toi d'abord. (rires). Donc, j'ai bien le droit de te voler, d'ailleurs donne-moi tes chaussures. Tu vois, c'est la même

chose pour tout le monde. J'ai droit d'avoir accès à l'hôpital si je suis blessée par exemple, mais toi aussi. C'est pas oui pour moi et non pour toi.

E4 : Oui.

I : D'accord. Est-ce-que tu peux me donner justement des choses qui sont autorisées pour toi, des choses que tu as le droit de faire. Est-ce-que tu as des idées ?

E4 : Non.

I : non ? Cela peut être des choses toutes bêtes hein ! Ce ne sont pas forcément des choses très compliquées.

E4 : (Long silence).

I : D'accord. Et des choses qui sont interdites ? Est-ce-que tu vois ça ?

E4 : Ben c'est le vol, le harcèlement, et les autres délits !

I : D'accord. Et est-ce-que quand il y a des conflits, tu vois ce que c'est un conflit ? Comment est-ce-que tu pourrais essayer de le définir ? Tu ne sais pas ? Eh bien quand deux personnes sont franchement pas d'accord, deux ou plus d'ailleurs, parfois il y a des gens qui se disputent, au final il peut y avoir de la violence ou parfois il n'y a pas tout ça mais ce que je te disais, deux personnes qui divorcent, qui veulent garder les enfants, eh bien là, ça peut être un conflit. Les parents, ils ne sont vraiment pas d'accord, tu vois ?

E4 : Oui.

I : Est-ce-que le droit, ça peut aider pour résoudre ces conflits ?

E4 : Oui.

I : Comment est-ce-que ça peut aider ?

E4 : Hum... En parlant ?

I : Hum hum...Et est-ce-que dans la classe, il y a toujours la même ambiance depuis le début de l'année ?

E4 : Non.

I : Non, ça a évolué ? Est-ce-que ça a changé par rapport à quand j'étais venue en novembre ?

E4 : Oui.

I : Qu'est-ce-qui a changé d'après toi ?

E4 : Ils ont pas changé, mais les garçons, ils sont devenus encore plus violents.

I : Ils sont encore plus violents les garçons ?

E4 : Oui.

I : Plus qu'au début de l'année ? Qu'est-ce qu'ils font ?

E4 : Par exemple, ils marchent et elle lui fait comme ça par exemple, et ils vont lui taper. Ils lui font comme ça. A la récréation, je les ai vus.

Ecole B :

Entretien avec l'élève E5 :

I : La dernière fois j'avais commencé par te demander ce que c'était le droit pour toi. Tu m'avais répondu « une droite ».

E5 : Ah bon ?

I : Oui, tu m'avais répondu ça. Et je t'avais demandé si tu avais d'autres idées et tu ne savais pas du tout. Alors maintenant j'aimerais bien savoir si tu pouvais essayer de redéfinir ce que c'est un droit, le droit.

E5 : C'est le droit de faire quelque chose, par exemple « je peux faire », c'est pouvoir faire quelque chose.

I : « Pouvoir faire quelque chose », d'accord. Est-ce qu'il y a d'autres mots qui te viennent ?

E5 : Etre droit.

I : Et tu as l'impression qu'en fait, ils ne comprennent pas trop et tout ce dont vous avez pu parler cette année...

E4 : Juste pour voir que c'est leur texte, ils savent la moitié de leur texte, c'est pour ça que, ils sont terribles un peu.

I : D'accord. Et enfin, est-ce-que tu sais ce que c'est un citoyen ? Est-ce-que tu aurais une petite idée ?

E4 : Oui.

I : Est-ce qu'il y a des mots qui pourraient te venir...

E4 : En fait non, je sais pas.

I : Non ? Tu ne sais pas. D'accord. On va s'arrêter là.

I : D'accord. Mais autour de ce qu'on a vu en classe, est-ce qu'il y a d'autres idées que te viennent ?

E5 : Devoir faire quelque chose.

I : D'accord. D'autres idées ? Des choses qui seraient interdites aussi peut-être ?

E5 : Oui aussi ce qu'on ne peut pas faire. Par exemple il y a des enfants qui travaillent alors qu'ils devraient aller à l'école.

I : D'accord. Ça c'est plutôt quand les droits ne sont pas respectés. Mais il y a aussi des choses qui sont interdites pour tout le monde. Par exemple, tuer quelqu'un c'est interdit. D'accord ?

I : Donc « pouvoir faire quelque chose », « devoir faire quelque chose » ou « ce qu'on ne peut pas faire ». Est-ce que tu as remarqué de gros changements entre ce

que tu pensais en novembre et ce que tu penses maintenant à propos de ce thème-là ?

E5 : Par exemple, tu as dit que pour le droit j'avais dit que c'était une droite, un trait, alors qu'on a vu ce qu'est un droit, le droit de faire quelque chose, c'est pas la même chose...

I : Tu as appris des choses que tu ne connaissais pas du tout.

E5 : Oui.

I : D'accord. Et pour toi, tout cela, tout ce qui concerne le droit, est-ce que c'est plutôt quelque chose de positif, de négatif, ou entre les deux ?

E5 : Entre les deux.

I : Tu peux me dire pourquoi ?

E5 : Parce que quand vous nous avez montré des vidéos, des enfants qui travaillent et que le monsieur qui est le propriétaire du terrain disait que les enfants n'y travaillaient pas, et qu'il a été obligé de mentir devant la télé... bah des enfants qui travaillent... normalement ils devraient aller à l'école au lieu de travailler.

I : Justement, c'est quoi le rôle du droit dans ce cas-là ?

E5 : De pouvoir aller à l'école.

I : Le droit, il sert à permettre à ces enfants d'aller à l'école, ou à forcer certaines personnes à les laisser y aller, à les empêcher de les faire travailler. Dans la vidéo, le monsieur ne respectait pas le droit des enfants. C'est compliqué encore ?

E5 : Non ça va.

I : D'accord. Donc si je te demande des exemples d'à quoi ça peut servir le droit, tu m'as donné l'exemple de permettre aux enfants d'aller à l'école. Est-ce que tu aurais d'autres idées ?

E5 : Le droit d'être chez soi, d'avoir des parents, de manger.

I : D'accord. Donc ça c'est des exemples de droit. Mais globalement à quoi ça peut servir. Par exemple, dans le cas des enfants qui travaillent, le droit il sert à faire respecter les règles. Est-ce que tu aurais d'autres exemples d'à quoi ça peut servir ?

E5 : Pour respecter les droits des enfants, que tous les enfants doivent faire, par exemple d'aller à l'école.

I : Tu n'es pas obligé de ne parler que des enfants, même si on a travaillé sur les droits de l'enfant en classe.

E5 : Pour que les parents aillent travailler dans de bonnes circonstances.

I : D'accord. Oui, qu'on respecte les règles posées dans le droit concernant le travail. Ce n'est pas le cas partout.

E5 : Oui moi ma maman c'était pas bon.

I : Ce n'était pas bon ?

E5 : Bah non.

I : Et est-ce que cela a été mieux ? Est-ce qu'il a des règles qui l'ont aidée à être bien ?

E5 : Oui on l'a aidée et maintenant elle travaille dans de bonnes circonstances.

I : Donc tu vois, ça peut servir à ça. Par exemple, il y a des règles qui doivent être respectées concernant le travail, mais ce n'est pas toujours fait. Donc c'est rappelé à certaines personnes, parfois en les punissant. On leur dit « Attention, vous ne traitez pas vos employés comme il faut » donc cela protège et cela punit aussi. Quand tu seras grande, ces règles te concerneront aussi.

Et si tu as envie de te renseigner, sur les droits que tu peux avoir, les devoirs que tu peux avoir, ce qui est interdit... est-ce que c'est écrit quelque part, est-ce qu'il y a quelque chose auquel tu as accès pour te renseigner ?

E5 : Il y a un livre que tous les Etats ont signé, sauf quelques-uns.

I : Est-ce que tu te souviens du nom ?

E5 : C'est l'ONU qui organise ça.

I : Oui et le nom du texte c'est la « Convention Internationale des Droits de l'Enfant ».

E5 : Ah oui c'est vrai !

I : C'est normal que tu ne t'en souviennes pas, c'est un nom compliqué. Je suis contente de voir que tu as retenues que c'est écrit quelque part, que c'est dans un gros livre et que presque tous les Etats l'ont signé. Et qu'est-ce qu'on y trouve ?

E5 : Il dit tous les droits qu'on peut avoir et qu'on ne peut pas avoir, des enfants et des parents.

I : Dans ce texte cela concerne vraiment les enfants. C'est pour dire les droits qui sont à vous. Après, il y a d'autres livres, comme le code civil, qui eux disent les droits de tout le monde, adultes et enfants compris. Mais la Convention Internationale des Droits de l'Enfant concerne les droits des enfants, pour vous protéger, parce que vous êtes plus fragiles et plus jeunes et que vous ne pouvez pas vous défendre comme le font les adultes. Mais en tout cas, tu as retenu que c'était écrit quelque part. Et si toi tu souhaitais te renseigner, est-ce que tu pourrais le faire ?

E5 : On peut avoir ce livre ou aller sur internet.

I : Sur internet, tu trouverais son contenu. Et même moi, je vous en avais apporté un en classe.

E5 : Oui je l'ai lu !

I : Donc tu vois là tu y avais accès, tu pouvais te renseigner. Ce n'est pas écrit nul part, ni caché.

Est-ce que tu pourrais me redire quelques droits spécifiques que tu aurais parce que tu es une enfant ? Pense à ce qu'on a pu faire en classe.

E5 : Aller à l'école. Manger.

I : D'accord. Est-ce que tu as d'autres idées ?

E5 : Prendre sa douche, se laver.

I : Donc avoir de bonnes conditions de vie. Est-ce que tu te souviens d'autres choses ? Penses à quand vous avez lu des documents en classe et que vous aviez expliqué les uns après les autres ce que vous aviez lu ?

E5 : Ne pas faire la guerre ! Certains n'avaient plus de jambes, avaient combattu.

I : Donc vous avez le droit de jouer, d'apprendre des choses et vous n'êtes pas censés faire la guerre. Tout cela ce sont des bons exemples. Tous ces exemples sont écrits dans la Convention. Et est-ce qu'ils sont toujours respectés ces droits de l'enfant ?

E5 : Non. Il y a des enfants qui vont faire la guerre ou qui travaillent.

I : Et comment on peut les protéger ?

E5 : Pour la guerre c'est les casques bleus.

I : Les casques bleus de l'ONU, oui. Qu'est-ce qu'on a vu comme grande organisation qui appartient à l'ONU ?

E5 :

I : Je te dis la première lettre ? U.

E5 : Je ne sais plus.

I : L'UNICEF.

E5 : Ah oui, il y avait une dame qui faisait des câlins à des enfants.

I : Oui. L'UNICEF apportait aussi de la nourriture très concentrée pour pouvoir apporter beaucoup de forces. Il donnait de l'accès à l'eau, en faisant des vaccins. Toi si tu es malade, tu vas tout de suite aller chez le médecin, mais ce n'est pas le cas pour tous les enfants.

Et en France, est-ce que tu te souviens ?

E5 : Le 119.

I : Il y a le 119.

E5 : C'est par exemple si les parents maltraitent leurs enfants. Par exemple si on a une copine ou un copain et qu'on voit que les parents maltraitent leurs enfants on peut appeler le 119.

I : Oui c'est très bien de s'en souvenir. Et est-ce que tu te souviens d'une autre personne qui protège les droits de l'enfant ?

E5 : Le Président ?

I : Le Président doit respecter les droits de tout le monde. Et le Défenseur des droits ?

E5 : Ah oui !

I : C'est normal que tu ne t'en souviennes pas. On ne le connaît pas trop. Même moi lorsque je l'ai connu, j'avais 18 ans. Il y a beaucoup d'enfants qui ne le connaissent pas alors que c'est lui qui doit protéger les droits des enfants et qu'on peut contacter s'ils ne sont pas respectés.

Alors, j'aimerais bien savoir ce qui t'a intéressé, plu, déplu, quand on a fait le travail autour des droits de l'enfant ?

E5 : Moi ce qui m'a plu c'est quand on a fait un débat. On n'en avait jamais fait et on était autour d'une table. Il y en avait qui écrivaient, il y en avait un qui dessinait, il y avait un bâton de parole.

I : C'est le fait de pouvoir s'exprimer qui t'a plu ?

E5 : Oui.

I : C'est quel droit qu'on a essayé d'exercer en faisant le débat ?

E5 : Dans ce qu'on avait nous comme droits ?

I : Oui. Je vous avais expliqué qu'on mettait en place un de vos droits, le droit d'expression. Tu avais compris ça ?

E5 : Oui.

I : Et moi j'étais complètement en retrait. Vous avez pu vous exprimer entre enfants. Est-ce qu'il y a d'autres choses qui t'ont plus ou déplus ?

E5 : Sur les fiches que vous nous avez données, qui expliquaient qu'il y avait des enfants qui travaillaient ou qu'on voyait des enfants avec une jambe coupée, il y avait des incompréhensions.

I : C'était un petit peu compliqué ce qui était écrit ? Le vocabulaire était compliqué ?

E5 : Oui, il y avait des mots qu'on ne pouvait pas connaître.

I : D'accord. Cela m'intéresse de savoir pour pouvoir y repenser quand je le ferais avec d'autres élèves.

Alors maintenant j'aimerais qu'on parle des délégués.

E5 : Ah !

I : Est-ce qu'il y a des choses qui se sont passées par rapport aux délégués depuis novembre ?

E5 : Ils font des réunions. Avant les vacances et à la rentrée, le mardi, à 13 heures à la récréation après le midi. Pour Halloween, ils avaient fait une journée Halloween, tout le monde devait venir en déguisement. Là pour l'instant il n'y a rien de prévu. Ils devaient penser à des idées. Par exemple ma sœur souhaitait instaurer en place une mascotte et un petit animal dans la cours, une tortue qui s'appellerait François.

I : Ah c'est précis. Je crois que la mascotte a été acceptée, c'est ce que m'a dit votre professeur.

E5 : Oui mais virtuelle.

I : Oui, pas un vrai animal. Ce n'est pas autorisé. Donc les délégués ce sont réunis et ont pu proposer des idées. Est-ce qu'ils en ont parlé au reste de la classe ?

E5 : Non.

I : Et tu aurais aimé qu'ils le fassent ?

E5 : Oh oui, pour qu'on sache les idées ou qu'on donne des idées nous aussi.

I : Et ça n'a pas été du tout fait ?

E5 : Pas du tout.

I : Donc ça se fait vraiment entre le directeur et les délégués.

E5 : Du CP au CM2.

I : D'accord. Et est-ce qu'à un moment ils doivent vous en parler ?

E5 : Je ne sais pas mais je ne pense pas.

I : D'accord, on verra. La dernière fois je t'avais posé une question un peu compliquée, que j'avais posé dans le questionnaire aussi...

E5 : un citoyen !

I : Oui c'est ça ! Au tout début de l'année, tu m'avais dit que « c'est une personne qui respecte la religion des autres, qui respecte les autres et qui ne critique pas ». Est-ce que tu dirais toujours la même chose aujourd'hui ou est-ce que tu voudrais modifier ta définition ? Est-ce que tu aurais d'autres idées ? Tu peux me dire non.

E5 : C'est une personne qui ne critique pas, qui respecte les gens, qui respecte...

I : Tu avais parlé de respect de la religion, en classe aussi. Est-ce que ce n'est que la religion qui est respectée ?

E5 : La couleur de peau des autres.

I : Donc on respecte les différences. Et qu'est-ce qu'on a vu par rapport au droit, qu'est-ce qu'on respecte pour pouvoir vivre tous ensemble ?

E5 : Les décisions.

I : Je vois où tu veux en venir...des règles ?

E5 : Oui.

I : L'idée de respecter des règles communes à tout le monde, est-ce que cela te parle ?

E5 : Pas trop...

I : C'est la loi. Ce sont des règles communes à tout le monde que tous les citoyens doivent respecter. Un citoyen respecte les règles de son pays. Et cela passe par respecter les autres, ne pas les critiquer en disant des choses qui ne sont pas autorisées. C'est normal que cela soit encore compliqué pour toi. Et est-ce que pensant à ça tu penses être une petite citoyenne de ta classe ?

E5 : Oui nous on a Malik. Il n'a pas la même couleur de peau, on ne se moque pas, on ne dit pas qu'il est différent.

I : Tout à fait. Et par rapport à ce que je viens de te dire, l'idée de respecter des règles communes ?

E5 : Non.

I : Vous ne respectez pas des règles communes à toute la classe ?

E5 : Non. Il y en a qui disent des gros mots...

I : Oui, il y en a qui ne respectent pas les règles à certains moments. Mais votre professeur il en impose : lever la main, écouter, respecter les autres...

E5 : Oui...

I : Là tu n'es pas certaine.

E5 : Oui mais ça c'est les règles de bases. Mais il y a des règles...euh...je sais pas comment dire.

I : Essaie de me donner un exemple.

E5 : Si par exemple un élève essaie de taper quelqu'un d'autre, là il y a des règles. Mais lever la main c'est la base.

I : Oui mais c'est que pour toi c'est évident, ce qui n'est pas forcément le cas pour tout le monde. Ce que je veux te dire, c'est qu'il y a des règles qui sont posées dans

la classe, des « petites règles » comme lever la main et des règles comme « ne pas taper les autres ». Mais toutes ces règles vous devez les respecter comme un citoyen respecte les règles de son pays. Et pour toi, quel est le rôle du délégué ?

E5 : C'est représenter la classe, avoir des idées pour les mettre en marche dans l'école, pour qu'on ait de meilleures conditions.

I : Oui et donc ils vous représentent. Est-ce que tu sais qui sert à nous représenter dans la société ?

Entretien avec l'élève E6 :

I : Donc la dernière fois, je t'avais demandé ce que c'était le droit et tu m'avais dit que tu ne savais pas trop, en fait pas du tout, que tu n'avais pas vraiment d'idée donc maintenant j'aimerais bien savoir, tu as fait des choses en classe, si tu sais un petit peu plus ce que c'est le droit, si il y a des mots au moins qui te viennent.

E6 : Bah, quelque chose qu'on peut faire qui peut être respecté par tout le monde dans la France, même dans les autres pays...

I : D'accord, ça peut être des mots qui te viennent aussi, pas forcément une phrase bien construite.

E6 : Peut-être que moi je peux faire quelque chose et les autres peut-être ne peuvent pas le faire parce qu'ils ont ce qui faut pour le faire ou quoique ce soit, ou les parents y veulent pas...

I : Donc tout le monde n'aurait pas les mêmes droits.

E6 : Il y aurait des personnes qui n'auraient pas les mêmes droits que les autres.

I : Oui, en fonction de qui ? C'est quoi qui détermine qui a quels droits ?

E6 : Par exemple, moi j'ai le droit de ...

I : Tu peux prendre exemple, que voudrais-tu dire ?

E6 : Par exemple, moi j'aurais le droit de soigner des gens, de les consoler ou quoique ce soit et par exemple l'autre personne dit : « si tu connais pas, tu consoles

E5 : Le Président ?

I : Si je te parle des députés ou des sénateurs, est-ce que tu as déjà entendu ces mots ?

E5 : Non.

I : Ce sont des gens qui doivent représenter tous les citoyens. Et dans la classe c'est la même chose, les délégués doivent représenter 25 élèves. C'est normal que cela soit encore compliqué.

pas ou quoi que ce soit, alors que moi si je connais pas j'ai le droit, enfin je peux, j'ai le droit de dire ça.

I : D'accord, et qui est-ce qui dit ce qui est autorisé ou interdit ?

E6 : C'est les parents qui décident si les enfants ont le droit de faire ça.

I : D'accord, pour les enfants, ce sont les parents qui décideraient. Et pour les adultes alors ? Parce que le droit, ça les concerne aussi.

E6 : Les adultes, c'est ... Normalement, personne doit décider pour eux, c'est...

I : Il y a bien des règles.

E6 : oui, il y a des règles.

I : D'où est-ce qu'elles viennent ces règles ? Est-ce qu'elles sont inventées ? Sont-elles écrites ?

E6 : Il y en a qui sont inventées par des personnes parce qu'elles ont envie de le faire...

I : D'accord, mais concernant ce qui est interdit, interdit de tuer, interdit de voler ?

E6 : Oui mais ça c'est pas parce que, il y en a des fois qui sont jaloux, que les enfants, enfin il y a des enfants, un jour moi j'allais me promener en ville et puis j'ai... un enfant qui maltraitait sa maman. Il la tapait et, moi je me disais : « il a pas le droit de faire ça à sa maman »...

I : Ce n'est pas bien ?

E6 : Oui c'est pas bien c'est sa maman qui l'a élevé. Du coup, c'est pas sympa pour sa maman. Il a pas le droit de faire ça.

I : Alors, tout ce qui concerne le droit pour toi, c'est plutôt quelque chose de positif, de négatif ?

E6 : Ben il y a du négatif...

I : Qu'est-ce qui pourrait être négatif ?

E6 : Euh...

I : Tu peux prendre des exemples.

E6 : Ben ...

I : Qu'est-ce qui peut te sembler ne pas être bien ?

E6 : Que les enfants volent des choses aux parents...

I : D'accord, donc le fait de faire des choses qui sont interdites, qui ne sont pas justes...

E6 : Les parents, des fois, ils peuvent... Ah comment dire... ?

I : Mal réagir... ?

E6 : Des fois, il y a des parents qui sont cambrioleurs et qui...

I : ...Peuvent donner le mauvais exemple ?

E6 : Ben oui, pour les enfants euh...Après si ça se trouve, les parents qui sont cambrioleurs et qui ont des enfants, les enfants si ils savent ce secret de la personne adulte, peut-être qu'ils pourront le faire plus tard et ça ben c'est pas respecté par la loi.

I : Les parents ils peuvent donner un mauvais exemple en ne respectant pas la loi et les enfants ne respecteront pas la loi après. C'est ça ?

E6 : Oui.

I : Est-ce qu'il y a des choses qui seraient positives, ou non ?

E6 : « Positives », ça veut dire ?

I : « Biens ». Des choses qui concernent le droit, tout ce qu'on a pu voir en classe, et que tu trouves biens.

E6 : Bah c'est bien que les parents travaillent pour gagner des sous pour que les enfants aillent à l'école. Parce que si les enfants ne vont pas à l'école, ils ne pourront pas savoir quelle est la chose la plus importante ou monde ou quoi que ce soit, quel est les droits qu'il faut faire. Parce que peut-être que les parents ils vont donner des droits qu'ils ont inventés eux.

I : Donc là tu parles de droit à l'éducation. Il y en a d'autres. Est-ce que tu te souviens de d'autres droits qu'on a vus comme celui-ci ?

E6 : Il y en a qui sont jaloux que des personnes qui habitent quelque part, et que eux ils habitent pas à cet endroit-là, ils aimeraient bien. Il y en a qui sont jaloux des autres.

I : Est-ce que ça c'est des droits ? Des choses qu'on peut faire ? On s'écarte du sujet.

E6 : Moi je dis que c'est pas bien, qu'il n'y a pas le droit et que ce n'est pas ce qu'il faut respecter dans la vie.

I : Qu'est-ce qu'il faut respecter ?

E6 : Ce qu'il faut respecter dans la vie, c'est les droits qui ont été dits, ce qu'il fallait faire, les choses les plus importantes.

I : Est-ce que tu pourrais me donner des exemples de ces droits, ces choses importantes ?

E6 : Travailler...

I : Est-ce que tu te souviendrais de ce qu'on a évoqué lorsque vous aviez étudié des documents et que vous veniez les présenter. Tu t'en souviens ? Vous aviez

différents documents « droit à ceci, droit à cela... » et certains venaient les expliquer.

E6 : Euh...

I : Tu n'as plus du tout d'exemples ? Ce n'est pas grave.

E6 : Non là j'ai tout donné.

I : Et est-ce que tout le monde a les mêmes droits ? Toi tu m'as plutôt dit non, c'est ça ?

E6 : Parce que il y en a qui...comment dire...

I : Qu'est-ce qui fait qu'on n'a pas tous les mêmes droits ?

E6 : Par exemple, moi j'ai un téléphone, l'autre personne n'en a pas. Du coup c'est parce que les parents m'ont dit que j'avais le droit d'en avoir un et pas l'autre personne.

I : Donc c'est en fonction de ce que les parents décident. Et les adultes ont tous les mêmes droits ou pas ? Ce ne sont pas leurs parents qui décident.

E6 : Normalement ils doivent avoir les mêmes droits, à part si les droits...

I : Si tu ne sais pas, tu ne sais pas. Ne cherche pas à inventer. A part quoi ? Qu'est-ce qui fait que les adultes n'ont pas tous les mêmes droits ?

E6 : Il y a des adultes qui ne savent pas des droits...

I : Ils ne les connaissent pas, c'est ça ?

E6 : Il y a des adultes qui ne connaissent pas des droits et ça fait qu'ils n'ont pas les mêmes droits.

I : Et justement si on a envie de se renseigner, pour savoir ce qu'on a comme droits, comme devoirs...

E6 : Tu vas demander aux personnes. C'est pour ça que tu vas à l'école pour savoir les droits qu'il faut faire dans la vie, les plus importants.

I : D'accord. Et est-ce que cela est écrit quelque part ? Ou est-ce que c'est les grands-parents qui les disent aux parents, qui vont ensuite les dire aux enfants... ?

E6 : Cela peut être écrit sur des affiches. Moi, si j'étais présidente, je demanderais à installer des affiches où il y a des droits qui est marqué dessus. C'est pas grave si c'est les mêmes droits qui sont marqués sur les affiches...pour que les adultes si ils savent pas un droit mais que les autres le savent, ils puissent lire sur les pancartes.

I : Donc c'est important que cela soit écrit quelque part ?

E6 : Ah ça oui !

I : Est-ce qu'il n'y a pas un endroit, ou un objet, où les droits sont écrits ?

E6 : Non.

I : Et concernant les enfants, les droits des enfants ? On en a parlé en classe. Un texte où tout serait écrit ?

E6 : Sur le débat.

I : Alors on en avait parlé avant le débat. Tu ne te souviens pas ? Je vous avais parlé de la « Convention Internationale des Droits de l'Enfant ».

E6 : Ah oui !

I : Ah tu t'en souviens.

E6 : C'était que le petit garçon, il avait menti...

I : Alors ça c'est le livre qu'on avait lu au début.

E6 : Oui.

I : Mais après ?

E6 : Bah...

I : C'était un grand texte qui ressemble tous les droits des enfants pour les protéger. Tous les Etats l'avaient signé. Cela veut dire que tous les pays devaient le respecter, sauf deux qui ne l'ont pas signé. Tu ne t'en souviens pas ?

E6 : Non.

I : Donc ça c'est un texte pour tous les enfants, mais il y en a d'autres. Par exemple, dans le code civil, il y a tous les droits concernant les adultes et les enfants. Donc on avait parlé des droits de l'enfant, des droits protégés vraiment pour les enfants. Tu te souviens d'exemples ?

E6 : Non...

I : Alors si on essayait de redéfinir ce que c'est les « droits de l'enfant ».

E6 : Droits de l'enfant ça veut dire...

I : Qui est-ce que cela concerne pour commencer ?

E6 : Les enfants !

I : Très bien.

E6 : C'est des droits qui sont réservés pour les enfants, mais aussi des fois pour les adultes.

I : Mais en tout cas qu'on protège très fort pour les enfants.

E6 : Oui.

I : Est-ce que tu te souviens de moments où ils n'étaient pas respectés ces droits des enfants ? On a vu des exemples en classe. Tu te souviens des vidéos ?

E6 : Non....

I : Des enfants qui travaillaient dans des mines ?

E6 : Non, toujours pas....

I : Et qui est-ce qui protège les droits des enfants ?

E6 : Déjà c'est le Président. Il donne des conseils pour respecter ces droits. Les parents aussi. Ils font comme le Président, ils donnent des conseils aux enfants...

I : D'accord. Et est-ce qu'il y a un grand organisme qui est chargé de faire respecter les droits des enfants ?

E6 : Un....

I : UNICEF.

E6 : Ah oui !

I : Et tu te souviens de ce que faisait l'UNICEF pour aider à respecter les droits des enfants ? Je vous avais montré une vidéo.

E6 : Je sais plus ! Je ne m'en souviens pas du tout !

I : Bon. J'aimerais bien savoir ce qui t'a plu, déplu, intéressé ou non sur tout le travail qu'on a fait autour des droits de l'enfant.

E6 : Tout m'a plus en fait. La partie qui m'a le plus intéressée c'est de travailler sur les droits. J'ai appris plus de droits.

I : Alors est-ce que tu te souviens de quelques droits ? Tout à l'heure tu n'as pas su me le redire.

E6 : Droit d'aller à l'école.

I : Oui, ça en est un très important.

E6 : Droit de travailler. Travailler à l'école. Faire pas que de l'autonomie.

I : D'accord. Et on avait vu une vidéo sur le travail dans les mines. Il y avait des enfants qui n'allaient pas à l'école et qui faisaient des travaux extrêmement durs pour leur âge.

E6 : Sinon je ne sais plus du tout.

I : Alors un autre sujet pour finir. Concernant les délégués, est-ce qu'il y a des choses qui se sont passés depuis novembre ?

E6 : Ils ont eu des réunions.

I : D'accord. Et est-ce que vous êtes au courant de ce qui s'est dit, de ce qui s'est fait ?

E6 : Pas du tout. En fait, ils ne racontent pas.

I : Est-ce que tu aimerais bien qu'ils en parlent un peu plus ?

E6 : Ah oui. J'aimerais bien qu'ils disent ce qu'ils disent aux réunions. Peut-être qu'ils parlent de choses qu'on peut installer dans la cours ou quoi que ce soit et puis nous on les sait peut-être pas...J'aimerais bien participer un peu plus. Et le directeur, quand il avait parlé des délégués, il avait dit que ceux qui sont pas délégués pourraient aussi donner des idées.

I : Et tu as la sensation qu'on ne te les demande jamais ces idées ?

E6 : Bah non.

I : Et est-ce qu'ils ont mis des choses en places ?

E6 : On ne sait pas parce qu'ils n'en parlent jamais de ce qui se dit aux réunions.

I : d'accord. Bon on va essayer de finir rapidement. Est-ce que tu pourrais essayer de me redire ce que c'est un citoyen ?

E6 : Je ne sais plus.

Résumé :

Le droit est une discipline complexe, particulièrement prégnante au sein de la société française, et pourtant difficilement compréhensible pour nombre d'adultes. Une acculturation à cette discipline jeune pourrait favoriser sa compréhension et ainsi participer à l'éducation à la citoyenneté des élèves. Il se pose néanmoins la question de savoir si une telle ambition est adaptée à cette classe d'âge. Deux expérimentations de nature et d'ampleur différentes ont été mises en place afin de mesurer le niveau de familiarisation au droit envisageable avec des élèves de cycle 3. Premièrement, il s'est agi de suivre le projet « Classes Justice et droit », impliquant plusieurs classes de REP et REP+, durant l'année scolaire 2018/2019. En second lieu, l'expérimentation a consisté à mesurer l'impact d'une séquence portant sur les droits de l'enfant, associée à l'élection de délégués, dans une classe de CM1-CM2 de milieu rural. Comparer les impacts de ces deux projets permettra de donner un éclairage sur les conditions facilitant une approche du droit adaptée à des élèves de cycle 3 dans le cadre scolaire.

Summary :

Law is a complex discipline, particularly pregnant in the French society, but with difficulty understandable for many adults. An acculturation at this discipline young could promote it understanding and consequently share in student citizenship education. However, a question arises : is such ambition suited to this age group ? Two experiments of different nature and scale have been put in place in order to measure the level of familiarization feasible with cycle 3 students. Firstly, it took the project « Class Justice and Law », involving many class of REP and REP+, during the school year 2018/2019. Secondly, the experiment consisted of measure the impact of a sequence children's rights associated with an election of delegates, in a country class of CM1-CM2. Compare the impacts of these two projects will allow to give a lighting on the conditions facilitating a legal approach to cycle 3 students in the school setting.

Mots-clefs :

Justice – droit – citoyenneté – droits de l'enfant - cycle 3.

Keywords :

Justice – law – citizenship – children's rights - cycle 3.